

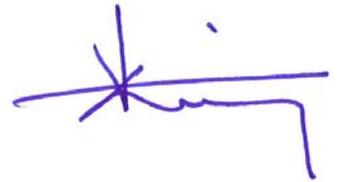
**MEMSCAP**

Société Anonyme au capital de 9 427 940,85 euros  
Siège Social : Parc Activillage des Fontaines, Bernin – 38926 Crolles Cedex  
414 565 341 R.C.S. Grenoble

**ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2008**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Crolles, le 29 avril 2009



Jean Michel Karam

Président du conseil d'administration et Directeur général

## MEMSCAP

Société Anonyme au capital de 9 427 940,85 euros  
Siège Social : Parc Activillage des Fontaines, Bernin – 38926 Crolles Cedex  
414 565 341 R.C.S. Grenoble

### RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT DE GESTION DU GROUPE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 JUIN 2009

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire notamment pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2008 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice, ainsi que pour vous proposer de donner ou reconduire certaines autorisations afin de permettre à votre conseil d'administration de prendre sans délai, le moment venu, les mesures appropriées concernant le bon fonctionnement de votre Société, y compris le financement d'investissements ou opérations envisagés dans l'intérêt de la Société.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports relatant notamment l'accomplissement de leur mission. Lors de l'assemblée, vous entendrez ainsi la lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes titulaires : Ernst & Young Audit et M. Philippe Machon.

Le conseil d'administration tient tout d'abord à adresser à chacun des salariés de la Société ses félicitations pour le travail et les réalisations accomplis au cours de cet exercice.

#### 1. FAITS MARQUANTS ET ACTIVITE DU GROUPE

La dégradation marquée de l'environnement économique notamment sur le second semestre de l'exercice 2008 a pesé sur les performances du Groupe. Le chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2008 a de ce fait été impacté par des reports de commandes notamment dans le secteur de l'aéronautique. Le chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2008 se porte ainsi à 15,4 millions d'euros (22,7 millions de dollars américains) comparé à 16,4 millions d'euros pour l'année 2007 (22,6 millions de dollars américains). Souhaitant adopter une approche prudente face à des conditions de marché dégradées, le Groupe a effectué, en conformité avec les normes IFRS, une dépréciation d'actifs à hauteur de (6,2) millions d'euros.

Malgré ce contexte délicat, la division Produits standards, représentant 54% du chiffre d'affaires du Groupe, affiche une progression de plus de 11% sur l'exercice. Le repli de l'activité de la division Produits sur mesure, soit -23%, traduit quant à lui la volonté du Groupe de privilégier les programmes à marge élevée, notamment dans les secteurs de l'optique, du médical et du bio-médical, par rapport aux programmes grands volumes exigeant une progression importante des charges opérationnelles et des effectifs. Suite à ce repositionnement, la division est devenue, hors impact des pertes de valeur, profitable sur l'exercice. Enfin, la filiale IntuiSkin a procédé à la création et la mise en place de ses concepts IOMA Esthetics et IOMA Derm en instituts et SPAs, et chez des dermatologues et chirurgiens esthétiques tant en France qu'à l'étranger.

#### 2. COMPTES CONSOLIDES

La Société vous présente des comptes consolidés, qui en application du règlement européen 1606/1002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables en date du 31 décembre 2008 et telles qu'approuvées par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers. Il vous sera proposé lors de l'assemblée générale de donner pour les comptes annuels et les comptes consolidés, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé aux administrateurs de votre société.

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2008 sont au nombre de 5 et sont les suivantes :

<i>Pays</i>	<i>Sociétés</i>	<i>Date d'entrée dans le périmètre</i>	<i>% d'intérêt au 31 décembre 2008</i>	<i>Méthode de Consolidation</i>
France	Memscap, S.A.	--	Société mère	--
	IntuiSkin, S.A.S.	Décembre 2004	100%	Intégration globale
	Laboratoires La Licorne S.A.S.	Novembre 2007	100%	Intégration globale
Etats-Unis d'Amérique	Memscap, Inc.	Février 1999	100%	Intégration globale
Norvège	Memscap, AS	Janvier 2002	100%	Intégration globale

Aucune variation de périmètre n'a été réalisée sur l'exercice 2008.

## 2.1 Activité et chiffre d'affaires consolidé

L'exercice clos le 31 décembre 2008 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 15 397 milliers d'euros (22 718 milliers de dollars américains) contre 16 411 milliers d'euros (22 564 milliers de dollars américains) pour l'exercice clos le 31 décembre 2007. La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est la suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>% de variation</i>
Produits sur mesure	5 275	6 868	-23,2%
Produits standards	8 388	7 517	+11,6%
IntuiSkin et autres activités	1 734	2 026	-14,4%
<b>Total chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>15 397</b>	<b>16 411</b>	<b>-6,2%</b>

Le repli du chiffre d'affaires de l'exercice 2008 s'établit à -6,2% en euro contre une progression de +0,7% en dollar américain. Il est rappelé que les ventes réalisées en dollar américain représentent environ 53% du chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice 2008. Malgré un effet de change euro / dollar défavorable et un environnement économique profondément perturbé dès le second semestre 2008, les ventes du Groupe ont été portées, à l'instar de l'exercice 2007, par le développement continu des activités Produits standards.

Comme précisé au chapitre 1, la volonté du Groupe de privilégier au sein de l'activité Produits sur mesure les programmes à marge élevée par rapport aux programmes grands volumes, a conduit à une réduction des niveaux de ventes. Malgré ce recul du chiffre d'affaires, cette stratégie a eu pour conséquence directe la progression de la rentabilité sur ce segment, hors impact des pertes de valeur, ainsi qu'une maîtrise accrue des frais opérationnels.

Le chiffre d'affaires de l'activité IntuiSkin est quant à lui en repli de 0,3 million d'euros par rapport à l'exercice 2007. Le développement des ventes relatives au concept IOMA Esthetics et IOMA Derm sur l'exercice 2008 a cependant permis d'absorber majoritairement le recul du chiffre d'affaires liés aux contrats de développement à faible récurrence.

## 2.2 Présentation du compte de résultat consolidé

<b>Compte de résultat consolidé</b> <i>(En milliers d'euros – Normes IFRS)</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
<b>Chiffre d'affaires total</b> .....	<b>15 397</b>	<b>16 411</b>
Coût des ventes .....	(8 735)	(8 933)
<b>Marge brute</b> .....	<b>6 662</b>	<b>7 478</b>
<i>Pourcentage du chiffre d'affaires</i> .....	<i>43,3%</i>	<i>45,6%</i>
Charges opérationnelles .....	(9 035)	(8 397)
Autres charges .....	(6 232)	--
<b>Résultat opérationnel</b> .....	<b>(8 605)</b>	<b>(919)</b>
Résultat financier .....	203	(152)
Impôts .....	312	399
<b>Résultat net consolidé</b> .....	<b>(8 090)</b>	<b>(672)</b>
<b>Effectif moyen consolidé</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Effectif total équivalent temps plein .....	131	132

L'effet volume défavorable lié au repli du chiffre d'affaires sur l'exercice 2008 a entraîné la baisse du taux de marge brute qui s'établit à 43,3% contre 45,6% en 2007. A fin décembre 2008, la marge brute consolidée du Groupe s'élève à 6,7 millions d'euros contre 7,5 millions d'euros pour l'exercice 2007.

L'évolution des charges opérationnelles (hors autres charges), soit +7,6% par rapport à 2007, résulte principalement de la progression des frais commerciaux notamment liée au développement commercial de la filiale IntuiSkin et du concept

IOMA Esthetics. Les charges opérationnelles du Groupe (hors autres charges) s'établissent à 9,0 millions d'euros pour l'exercice 2008 contre 8,4 millions d'euros pour l'exercice 2007 et se décomposent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>% de variation</b>
Frais de recherche et développement	3 684	3 705	-0,6%
Frais commerciaux	1 847	1 270	+45,4%
Charges administratives	3 504	3 422	+2,4%
<b>Total charges opérationnelles (hors autres charges)</b>	<b>9 035</b>	<b>8 397</b>	<b>+7,6%</b>

Il est à noter que les montants des frais de recherche et développement ainsi que des charges administratives, soient respectivement 3,7 millions et 3,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2008, demeurent sensiblement identiques à ceux de l'exercice précédent, soient respectivement 3,7 millions et 3,4 millions d'euros.

Le poste « Autres charges » intègre les pertes de valeur constatées sur les actifs du Groupe au 31 décembre 2008. Ce montant s'établit à 6,2 millions d'euros et se décompose comme suit :

<b>31 décembre 2008</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)</b>		<b>Total</b>
	<b>Produits sur mesure / R&amp;D corporate</b>	<b>IntuiSkin</b>	
<i>Actifs</i>			
Goodwill .....	1 022	609	1 631
Actifs incorporels .....	932	--	932
Immobilisations corporelles .....	3 669	--	3 669
Dépréciations d'actifs .....	5 623	609	6 232
Valeur des actifs testés avant dépréciations (*) .....	11 102	7 055	18 157

(\*) incluant les besoins en fonds de roulement.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée concernant l'UGT Produits standards / Avionique et médical dont la valeur comptable des actifs testés s'établit à 8 744 000 euros au 31 décembre 2008. Les dépréciations constatées en 2008 sur les UGT Produits sur mesure / R&D corporate et IntuiSkin sont quant elles directement liées à la dégradation marquée de l'environnement économique se traduisant par une révision des prévisions de croissance de ces unités.

Le résultat opérationnel avant impôt et résultat financier s'établit à (8,6) millions d'euros au titre de l'exercice 2008 contre une perte de (0,9) million d'euros en 2007. Le résultat opérationnel de l'exercice 2008, retraité de l'impact des pertes de valeur, s'élève à (2,4) millions d'euros directement affecté par la diminution de la marge brute du Groupe.

Le résultat financier qui s'établit à 0,2 million d'euros au titre de l'exercice 2008 contre une perte de (0,2) million d'euros en 2007, bénéficie de l'évolution favorable des cours de l'euro par rapport à ceux de la couronne norvégienne sur le dernier trimestre 2008. Les gains de change nets s'élèvent de ce fait à 0,4 million d'euros en 2008 contre une perte de change de (0,2) million pour l'exercice précédent.

Le produit d'impôt constaté sur les exercices 2008 et 2007 correspond à la comptabilisation de l'actif d'impôt différé afférent à la filiale norvégienne du Groupe.

Le résultat net s'élève à (8,1) millions d'euros pour l'exercice 2008 contre une perte nette de (0,7) million d'euros en 2007. Retraité de l'impact lié aux pertes de valeur, enregistrées en autres charges, la perte nette du Groupe s'établit en 2008 à (1,9) millions d'euros. Le résultat de base par action se porte à (1,72) euros pour l'exercice 2008 contre (0,15) euro pour l'exercice 2007. Les comptes que nous soumettons à votre approbation font donc ressortir en normes IFRS une perte nette de 8 090 milliers d'euros (contre une perte nette de 672 milliers d'euros en 2007).

### 2.3 Présentation du bilan consolidé

Comme détaillé ci-dessous, les fonds propres et le total des actifs consolidés au 31 décembre 2008 s'élèvent respectivement à 21,8 millions d'euros et 31,0 millions d'euros.

<b>Bilan consolidé</b> <i>(En milliers d'euros – Normes IFRS)</i>	<i>31 déc. 2008</i>	<i>31 déc. 2007</i>
<b>Actifs :</b>		
Immobilisations corporelles et incorporelles.....	15 264	21 635
Actifs financiers .....	734	877
Actifs d'impôt différé.....	936	835
<b>Total Actifs non-courants.....</b>	<b>16 934</b>	<b>23 347</b>
Stocks.....	3 304	3 332
Clients, autres débiteurs et paiements d'avance .....	5 572	7 137
Actifs financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie.....	5 236	5 845
<b>Total Actifs courants.....</b>	<b>14 112</b>	<b>16 314</b>
<b>Total Actifs.....</b>	<b>31 046</b>	<b>39 661</b>
<b>Passifs :</b>		
Capitaux propres .....	21 797	31 445
Emprunts (Part à plus d'un an).....	4 142	1 575
Autres passifs non-courants .....	432	274
<b>Total Passifs non-courants .....</b>	<b>4 574</b>	<b>1 849</b>
Fournisseurs et autres créditeurs .....	3 482	4 084
Emprunts (Part à moins d'un an).....	1 055	1 715
Autres passifs courants.....	138	568
<b>Total Passifs courants.....</b>	<b>4 675</b>	<b>6 367</b>
<b>Total Passifs.....</b>	<b>31 046</b>	<b>39 661</b>

Les principales variations des postes d'actif du bilan s'expliquent par :

- La diminution des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles suite à la comptabilisation de pertes de valeur sur actifs d'un montant total de 6,2 millions d'euros.
- L'acquisition d'un immeuble basé en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique) pour un montant de 1,2 millions d'euros incluant le terrain et les agencements afférents. Cet immeuble héberge les bureaux et les laboratoires de test, précédemment en location, de la division Produits sur mesure et demeure à même d'accueillir, si nécessaire, la réalisation d'une salle blanche.
- Le montant de la dotation aux amortissements des immobilisations d'un montant de 1,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2008.
- La diminution du montant des créances clients de 1,8 millions d'euros consécutive au repli du chiffre d'affaires sur le dernier trimestre 2008 en comparaison au dernier trimestre 2007 ainsi qu'à l'amélioration des délais de recouvrement de ces créances.

Les principales variations des postes de passif du bilan s'expliquent par :

- La diminution des fonds propres du Groupe de 9,6 millions d'euros résultant notamment de la perte consolidée de 8,1 millions d'euros enregistrée sur l'exercice 2008 et de la variation défavorable des écarts de conversion bilanciaux, provenant des effets de change du dollar américain et de la couronne norvégienne, d'un montant de 1,8 millions d'euros.
- L'augmentation de 1,9 millions d'euros des emprunts financiers résultant notamment des nouveaux emprunts souscrits dans le cadre des activités américaines du Groupe.

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>% de variation</b>
Stocks	3 304	3 332	-0,8%
Clients et comptes rattachés	4 222	6 003	-29,7%
Autres créances et paiements d'avance	1 350	1 134	+19,0%
<b>Total stocks et créances d'exploitation</b>	<b>8 876</b>	<b>10 469</b>	<b>-15,2%</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	2 063	1 980	+4,2%
Autres dettes	1 419	2 104	-32,6%
<b>Total dettes d'exploitation</b>	<b>3 482</b>	<b>4 084</b>	<b>-14,7%</b>
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>5 394</b>	<b>6 385</b>	<b>-15,5%</b>

La diminution du besoin en fonds de roulement de 1,0 million d'euros sur 2008 est principalement liée à la réduction des créances clients du Groupe à la clôture de l'exercice. Cette évolution résulte du repli du chiffre d'affaires sur le dernier trimestre 2008 en comparaison au dernier trimestre 2007 ainsi que de l'amélioration des délais de recouvrement de ces créances. Les niveaux de stocks comme l'encours fournisseurs demeurent quant à eux à des niveaux similaires à ceux observés à fin 2007. Le recul du montant des autres dettes sur l'exercice, soit -0,7 million en comparaison à fin décembre 2007, est notamment consécutif à la diminution des avances reçues sur les commandes en cours en lien avec l'évolution du poste clients.

#### 2.4 Présentation des flux de trésorerie

La Société a généré un flux net de trésorerie positif de 0,2 million d'euros en 2008 contre un flux net négatif de (4,2) millions d'euros en 2007. Les flux de trésorerie du Groupe s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Flux consommés par les activités opérationnelles.....	(471)	(3 240)
Flux consommés par les activités d'investissement .....	(1 908)	(1 045)
Flux provenant des activités de financement.....	2 562	155
Impact des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie .....	44	(91)
<b>Augmentation / (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie .....</b>	<b>227</b>	<b>(4 221)</b>
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture .....	4 402	8 623
<b>Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (1).....</b>	<b>4 629</b>	<b>4 402</b>
(1) Décomposition de la trésorerie nette à la clôture		
Trésorerie active.....	5 236	5 845
Trésorerie passive .....	(607)	(1 443)
<b>Total trésorerie nette.....</b>	<b>4 629</b>	<b>4 402</b>

La trésorerie nette du Groupe s'établit à 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2008 auxquels il convient de rattacher les placements financiers comptabilisés en actifs financiers non-courants (0,7 million d'euros) soit une position nette de 5,3 millions d'euros, identique à celle à fin décembre 2007. La trésorerie active disponible, intégrant les placements financiers comptabilisés en actifs financiers non-courants, s'établit quant à elle à 6,0 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le Groupe dispose au 31 décembre 2008 de lignes de crédit disponibles non utilisées d'un montant de 0,5 million d'euros.

L'exercice 2008 est marqué par la forte diminution des flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles. Cette évolution est directement liée à la maîtrise de la variation du besoin en fonds de roulement consolidé. Au titre de l'exercice 2008, cette variation est non significative alors qu'elle s'élevait à +1,9 millions d'euros en 2007 suite à la progression des stocks et des encours clients.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement comprennent à hauteur de 1,2 millions d'euros l'acquisition d'un immeuble basé en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique) incluant le terrain et les agencements afférents. Cet immeuble héberge les bureaux et les laboratoires de test, précédemment en location, de la division Produits sur mesure et demeure à même d'accueillir, si nécessaire, la réalisation d'une salle blanche. Les autres acquisitions de l'exercice sont notamment composées d'équipements industriels relatifs à la filiale norvégienne du Groupe pour un montant de 0,3 million d'euros.

Le Groupe a souscrit sur l'exercice 2008 un montant de 2,9 millions d'euros d'emprunts bancaires principalement destinés au financement des activités américaines. Les remboursements de prêts et de dettes financières de crédit-bail s'élevaient sur la même période à 0,3 million d'euros. Intégrant les variations relatives aux actions propres, soit -0,1 million d'euros et le montant de la trésorerie issue de l'exercice de bons de souscription d'actions, le flux net de trésorerie provenant des activités de financement s'établit à +2,6 millions d'euros sur l'exercice 2008.

## 2.5 Filiales et Participations

Conformément à l'article L 233-15 du Code de Commerce, le tableau des filiales et participations est annexé au présent rapport.

## 2.6 Evolution de l'activité depuis la clôture

Le chiffre d'affaires consolidé pour ce premier trimestre 2009 s'établit à 3,1 millions d'euros (4,0 millions de dollars américains), comparé à 3,4 millions d'euros (4,5 millions de dollars américains) au quatrième trimestre 2008, en repli de 9%. Malgré la reprise des ventes au cours de ce trimestre sur le marché de l'aéronautique, secteur fortement touché sur le second semestre 2008, le chiffre d'affaires trimestriel a subi la politique de réduction des stocks des principaux clients du médical, qui à leur tour ont reporté leurs commandes sur le second semestre 2009.

En dépit de la faiblesse du chiffre d'affaires, la marge brute du Groupe s'établit à 1,2 millions d'euros et représente 40 % du chiffre d'affaires consolidé, soit une amélioration de 12 points par rapport au quatrième trimestre 2008, portée par IntuiSkin et les Produits Standards.

En parallèle, les charges opérationnelles s'établissent à (2,3) millions d'euros, comparées à (2,6) millions d'euros au quatrième trimestre 2008. Cette réduction des charges opérationnelles, à hauteur de 15% par rapport au trimestre précédent, est amenée à se poursuivre sur les prochains mois. Le résultat d'exploitation consolidé est ainsi de (1,0) million d'euros comparé à (7,9) millions d'euros au quatrième trimestre 2008 ; ce dernier intégrait (6,2) millions d'euros de charges liées aux dépréciations d'actifs (« Impairment test ») réalisées au quatrième trimestre 2008.

Le résultat financier du Groupe pour ce trimestre s'élève à (0,2) million d'euros, particulièrement impacté par une perte de change de plus de (0,1) million d'euros.

Enfin, le résultat net trimestriel consolidé s'établit à (1,2) millions d'euros comparé à (7,6) million d'euros au quatrième trimestre 2008, intégrant (6,2) millions d'euros de charges liées aux dépréciations d'actifs.

Les deux cœurs d'activité de la société, à savoir les Produits Standards et les Produits sur Mesure, contribuent au chiffre d'affaires et aux résultats comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>T1 08</b>	<b>T4 08</b>	<b>T1 09</b>
<b>Chiffre d'affaires :</b>			
Produits standards	2,7	1,9	2,0*
Produits sur mesure	1,1	1,5	1,1
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>3,8</b>	<b>3,4</b>	<b>3,1</b>
Coût des ventes	(1,9)	(2,5)	(1,9)
<b>Marge brute</b>	<b>1,9</b>	<b>0,9</b>	<b>1,2</b>
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>51%</i>	<i>28%</i>	<i>40%</i>
Charges opérationnelles	(2,1)	(2,6)	(2,3)
Autres Charges (dépréciation d'actifs)	-	(6,2)	-
<b>Résultat des activités avant impôt et résultat financier</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(7,9)</b>	<b>(1,0)</b>
Résultat financier	(0,2)	0,3	(0,2)
Impôt	0,2	0,0	0,0
<b>Résultat / (perte) net</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(7,6)</b>	<b>(1,2)</b>

*\*dont 0,4 million d'euros (0,5 million de dollars) pour IntuiSkin*

## 2.7 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré un environnement macro-économique particulièrement défavorable, le Groupe entend renouer avec la croissance de ses activités sur l'exercice 2009. Cette progression doit notamment être portée par les activités Produits standards dans les domaines de l'aéronautique et du médical. De même, le Groupe poursuivra sur l'exercice 2009 sa stratégie de diversification produits et clients, avec notamment la poursuite du développement commercial de sa filiale IntuiSkin et particulièrement du concept Ioma Esthetics.

## 2.8 Impact environnemental des activités de la Société

MEMSCAP dispose de trois sites de production localisés en France, aux Etats-Unis et en Norvège.

Le site industriel français héberge les activités d'IntuiSkin et la R&D corporate ainsi que le siège du Groupe. Ce site n'est soumis à aucune déclaration, ni autorisation auprès de la DRIRE (Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement). Après évaluation, il apparaît que ce site n'est soumis à aucune contrainte environnementale spécifique.

L'unité de production basée en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique), louée à la société MCNC, est en classe 10, avec 320 m<sup>2</sup> de surface, qualifiée TL9000, et réalise les opérations de production en format de tranches '6 pouces' depuis fin 2004. Les dispositifs de sécurité associés à cette usine sont gérés par MCNC, sous contrôle du gouvernement américain. Cette unité respecte les normes de sécurité spécifiques liées aux quelques produits dangereux utilisés en production. Aucun déchet n'est rejeté directement dans l'environnement. En complément de cette unité de production, le Groupe dispose depuis juin 2008 d'un nouveau bâtiment hébergeant les bureaux et les laboratoires de test. Après évaluation, cet immeuble n'est soumis à aucune contrainte environnementale spécifique.

L'usine norvégienne est quant à elle certifiée BVQI et ISO, et respecte l'ensemble des normes de sécurité locales, ainsi que celles spécifiquement associées aux règles strictes de l'industrie aéronautique et médicale.

Compte tenu de ces éléments, la Société considère que le risque environnemental sur l'utilisation de ses immobilisations est limité et maîtrisé.

## 2.9 Impact social des activités de la Société

L'effectif de la Société est répartie comme suit : la France est principalement composée d'ingénieurs, de commerciaux et d'administratifs, les Etats-Unis et la Norvège regroupent des ingénieurs, des commerciaux, des administratifs ainsi qu'un nombre significatif d'opérateurs de production.

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	2008	2007	2006
Production.....	65	66	55
Recherche et développement.....	37	39	29
Services commerciaux et marketing.....	13	13	11
Direction générale et personnel administratif.....	16	14	14
Effectif total équivalent temps plein.....	131	132	109

L'effectif moyen du Groupe se décompose comme suit par pays :

	2008	2007	2006
France.....	32	29	24
Etats-Unis.....	37	42	40
Norvège.....	62	61	45
Effectif total équivalent temps plein.....	131	132	109

Les frais de personnel du Groupe comptabilisés en charge au titre des exercices 2008 et 2007 s'analysent comme suit :

(en milliers d'Euros)	2008	2007
Charges de personnel y compris charges sociales .....	7 987	7 958
Retraites .....	157	(113)
Charges liées au paiement en actions .....	280	223
Total des frais de personnel.....	8 424	8 068

La Société entend continuer à fidéliser ses salariés par l'attribution de stock-options, ou tout autre mécanisme autorisé par la loi et l'autorité de marchés financier, en faisant utilisation des délégations consenties par votre assemblée générale en juin 2009. C'est pourquoi, bénéficiant donc déjà d'outils adaptés de fidélisation et de motivation de ses salariés, le conseil d'administration vous recommande de ne pas voter en faveur de la 16ème résolution permettant une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de la société et des sociétés de son groupe adhérents d'un plan d'épargne dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et L. 225-138-1 du Code de commerce.

### 3. RESULTATS DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

#### 3.1 Chiffre d'affaires de la Société et de ses filiales

Le tableau suivant fait apparaître les éléments sociaux de compte de résultat pour chacune des entités opérationnelles consolidées du Groupe pour l'exercice 2008, et notamment le résultat d'exploitation et le résultat net de chacune d'entre elles :

<i>Comptes Sociaux</i> <i>(En milliers)</i>	<i>France</i> <i>MEMSCAP S.A.</i> <i>(Euros)</i>	<i>France</i> <i>IntuiSkin S.A.S.</i> <i>(Euros)</i>	<i>France</i> <i>Lab. La Licorne</i> <i>S.A.S. (Euros)</i>	<i>Norvège</i> <i>MEMSCAP AS</i> <i>(NOK)</i>	<i>Etats-Unis</i> <i>MEMSCAP Inc.</i> <i>(USD)</i>
<b>Chiffre d'affaires net</b> .....	<b>874</b>	<b>1 752</b>	<b>10</b>	<b>67 250</b>	<b>6 477</b>
Autres produits exploitation .....	1 058	270	82	--	--
Charges d'exploitation .....	(4 246)	(3 353)	(192)	(68 898)	(4 772)
<b>Résultat d'exploitation</b> .....	<b>(2 314)</b>	<b>(1 331)</b>	<b>(100)</b>	<b>(1 648)</b>	<b>1 705</b>
Résultat financier.....	(16 519)	175	--	(7)	560
Résultat exceptionnel.....	(3 246)	(62)	687	--	(205)
Impôt sur les sociétés.....	136	131	--	--	--
<b>Résultat (perte) net(te)</b>	<b>(21 943)</b>	<b>(1 087)</b>	<b>587</b>	<b>(1 655)</b>	<b>2 060</b>

#### 3.2 Affectation des résultats de la Société MEMSCAP S.A.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte nette de 21 943 332,62 euros au compte « report à nouveau » qui était égal à zéro et se trouve ainsi porté à (21 943 332,62) euros.

Nous vous proposons ensuite d'imputer la totalité des sommes affectées au compte « report à nouveau » sur les sommes inscrites au compte « primes d'émission » pour porter celles-ci de 28 147 969,38 euros à 6 204 636,76 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices. La Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance future et n'envisage pas de payer de dividendes au cours des prochaines années.

#### 3.3 Tableau des résultats des cinq derniers exercices de la Société

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

<i>(En milliers d'euros hors section 3)</i>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	9 428	9 422	9 108	9 103	6 396
Nombre des actions ordinaires existantes	4 713 970	4 711 148	4 554 236	182 053 857	127 928 835
Nombre d'obligations convertibles en actions	--	--	--	--	--
<b>2. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	874	1 995	2 316	975	1 588
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(4 260)	(4 494)	(23 990)	(5 351)	(11 180)
Impôts sur les bénéfices	(136)	(57)	(65)	(31)	(89)
Participation des salariés au titre de l'exercice	--	--	--	--	--
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(21 943)	(1 300)	(5 647)	(867)	(7 402)
Résultat distribué	--	--	--	--	--
<b>3. Résultat par action (en euro)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,87)	(0,94)	(5,25)	(0,03)	(0,09)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(4,65)	(0,28)	(1,24)	(0,005)	(0,06)
Dividende distribué à chaque action	--	--	--	--	--
<b>4. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	13	13	14	18	32
Montant de la masse salariale de l'exercice	868	972	1 035	1 257	2 045
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres...)	365	408	464	527	610

#### 4. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2008, la Société a maintenu son effort en matière de recherche et développement. Les frais de recherche et développement consolidés du Groupe se composent de 3,7 millions d'euros (24% du chiffre d'affaires consolidé) contre 3,7 millions d'euros (23% du chiffre d'affaires consolidé) au titre de l'exercice 2007. Cet effort a notamment porté sur les domaines du biomédical et de la cosmétique ainsi que sur l'évolution du portefeuille de produits aéronautiques. Au 31 décembre 2008, le Groupe MEMSCAP dispose d'un portefeuille de plus de 150 brevets.

#### 5. GESTION DES RISQUES

##### 5.1 Principaux facteurs de risques marché

##### **Dépendance à l'égard du développement et de la croissance du marché aéronautique et militaire, médical, biomédical et cosmétique, grand public et communications**

A ce jour, les principaux clients de MEMSCAP dépendent du développement et de la croissance du marché des produits et services dans le secteur médical, biomédical, cosmétique, dermatologique, aéronautique, militaire, communications, et grand public. MEMSCAP ne peut garantir le taux de croissance de ces marchés.

Toutefois, cette dépendance est limitée du fait de l'élargissement des débouchés commerciaux de MEMSCAP au spectre des

applications MEMS et de la flexibilité de son offre en produits standards et sur mesure.

### Cycles de vente pour les produits standards de l'aéronautique et du médical

Dans le secteur aéronautique, le temps écoulé entre le premier contact avec un client potentiel et la réception d'une demande de prototypes pour une qualification est généralement compris entre un et trois mois. La durée de qualification est en général de trois à six mois supplémentaires. S'ajoute un délai final qui peut aller jusqu'à plus d'un an, dans l'attente d'un lancement d'un programme aéronautique que le client a gagné (nouvel avion, programme de remplacement). Ce n'est qu'au démarrage de ce programme que la production pour ce constructeur débute. De longs cycles de vente sont aussi à prévoir dans le domaine du médical où les phases de qualifications sont particulièrement longues.

La plupart des étapes qui jalonnent le cycle de vente des produits intégrant la technologie développée par MEMSCAP échappent à son contrôle et sont difficiles à prévoir. Par conséquent il est difficile de prévoir ses ventes trimestrielles, ce qui pourrait occasionner des fluctuations importantes des résultats d'un trimestre à l'autre, indépendants des tendances à long terme de son activité, mais susceptibles d'avoir une incidence négative sur le cours de son titre.

Toutefois, ce risque se réduit peu à peu du fait de la maturité des relations avec les clients principaux avec qui la production est déjà en cours. Par ailleurs les prévisions annuelles sont données et ajustées trimestriellement dans des contrats cadres.

### Dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de clients dans certains secteurs

La dépendance que MEMSCAP pourrait avoir de par le nombre limité de clients dans certains secteurs, s'établit comme suit :

<i>(en % du chiffre d'affaires annuel consolidé)</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Premier client.....	8%	11%	11%
5 premiers clients.....	30%	33%	34%
10 premiers clients.....	45%	49%	50%

Dans le secteur où opère MEMSCAP, les clients passent souvent des commandes de manière irrégulière et sans récurrence. Ce schéma de commande peut entraîner des variations trimestrielles importantes du chiffre d'affaires et des résultats d'exploitation. En outre, toute baisse d'activité de ses clients actuels ou la perte de l'un d'entre eux, se traduirait par une baisse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de MEMSCAP. Le délai de règlement moyen accordé aux clients est de l'ordre de 30 à 90 jours.

### Importance de la propriété intellectuelle et des droits propriétaires.

Au 31 décembre 2008, MEMSCAP est propriétaire de plus de 150 brevets et dépôts de brevets. La société entend maintenir sa stratégie d'enregistrement de brevets car elle considère la protection de ses inventions, marques, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle comme l'un des outils essentiels de sa réussite. Elle s'appuie sur la réglementation en vigueur dans ce domaine pour protéger ses droits propriétaires. Sa capacité à lutter contre la concurrence dépend de son aptitude à protéger et faire respecter ses droits propriétaires, et tout échec en la matière pour quelque raison que ce soit pourrait affecter son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

MEMSCAP ne peut garantir que toute demande future de brevets aboutira ou ne sera pas contestée avec succès par des tiers, ni que les brevets qu'elle détiendra protégeront efficacement sa technologie ou sa propriété intellectuelle, ni que les brevets de tiers n'affecteront pas sa capacité à exercer son activité. Elle ne peut, par ailleurs, pas garantir que des tiers ne développeront pas de leur côté une technologie ou une conception similaires ou concurrentes autour de brevets qu'elle déposerait.

## 5.2 Gestion des risques financiers

### Risque de taux d'intérêt

L'ensemble de l'endettement financier du Groupe à moyen et long terme est contracté à taux fixe à l'exception d'un emprunt dont le capital restant du au 31 décembre 2008 s'établit à 1 838 000 euros rémunéré au taux variable Euribor 3 mois + 100 points de base et des dettes afférentes aux contrats de location-financement dont le capital restant du s'élève à 255 000 euros au 31 décembre 2008 pour un taux de rémunération moyen annuel de 7,74%. Le découvert bancaire court terme est rémunéré à taux variable Libor 1 mois + 250 points de base pour la filiale américaine et sur la base Eurokrone index court terme + 185 points de base pour la filiale norvégienne.

L'échéancier des dettes et actifs financiers au 31 décembre 2008 et 2007 est le suivant :

<i>31 décembre 2008</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>JJ à</i> <i>1 an</i>	<i>1 an à</i> <i>5 ans</i>	<i>Au-delà</i> <i>de 5 ans</i>
Dettes financières.....	(1 147)	(1 826)	(2 512)
Actifs financiers.....	5 236	734	--
Position nette avant gestion .....	4 089	(1 092)	(2 512)
Hors bilan .....	--	--	--
Position nette après gestion .....	4 089	(1 092)	(2 512)
<i>31 décembre 2007</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>JJ à</i> <i>1 an</i>	<i>1 an à</i> <i>5 ans</i>	<i>Au-delà</i> <i>de 5 ans</i>
Dettes financières.....	(1 807)	(896)	(875)
Actifs financiers.....	5 845	877	--
Position nette avant gestion .....	4 038	(19)	(875)
Hors bilan .....	--	--	--
Position nette après gestion .....	4 038	(19)	(875)

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation de 100 points de base des taux d'intérêt court terme appliquée sur la position variable nette après gestion à moins d'un an, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts à taux variable).

	<i>Augmentation</i> <i>en points de base</i>	<i>(1) Effet sur le</i> <i>résultat avant impôt</i> <i>(€000)</i>	<i>(2) Produit / (Charge)</i> <i>net(te) d'intérêt du</i> <i>Groupe (€000)</i>	<i>Ratio de</i> <i>Sensibilité</i> <i>(1) / (2)</i>
2008 .....	+ 100	32	(192)	(0,17)
2007 .....	+ 100	53	64	0,83

#### **Risque sur actions ou titres de placement**

La trésorerie du Groupe est principalement placée en comptes à terme court terme en euro ainsi qu'en SICAV / OPCVM monétaires en euro. La direction financière vérifie que ces SICAV / FCP monétaires euro ont tous une sensibilité comprise entre 0 et 0,5 et que leur classement en équivalents de trésorerie répond au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. De même, une vérification de la performance historique de ces SICAV / FCP monétaires euro est réalisée afin de s'assurer du caractère négligeable du risque de variation de valeur pour ces instruments.

Dans le cadre de placements de trésorerie, la Société détient de plus des titres obligataires pour un montant de 722 000 euros au 31 décembre 2008 (2007 : 860 000 euros). Ces titres présentent un horizon de placement supérieur à 3 mois et sont classés en actifs financiers non courants disponibles à la vente.

#### **Risque de change**

Compte tenu de la localisation de ses deux principales filiales aux Etats-Unis et en Norvège, le bilan du Groupe est sensible aux variations de change US\$ / Euro et NOK / Euro. Le Groupe est également exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. En 2008, environ 53% des ventes du Groupe sont libellées en dollar américain et 45% en euro, 44% du total des charges opérationnelles (hors pertes de valeur) du Groupe étant engagées en couronne norvégienne, 30% en euro et 26% en dollar américain. Au 31 décembre 2008 et 2007, l'impact de l'exposition au risque de change transactionnel s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>		<i>31 décembre 2007</i>	
	<i>Dollar</i> <i>américain</i>	<i>Couronne</i> <i>norvégienne</i>	<i>Dollar</i> <i>américain</i>	<i>Couronne</i> <i>norvégienne</i>
Actifs .....	1 957	129	3 399	1 153
Passifs.....	(722)	(814)	(683)	(1 430)
Position nette avant gestion .....	1 235	(685)	2 716	(277)
Hors bilan .....	--	--	--	--
Position nette après gestion .....	1 235	(685)	2 716	(277)
Impact sur la position nette après gestion de la variation de -1% de la devise.....	(12)	7	(27)	3

Les positions nettes sur les autres devises ne sont pas significatives.

Le Groupe a utilisé sur l'exercice 2008 des contrats de change à terme afin de couvrir certaines ventes réalisées en dollar américain. Le montant total des ventes couvertes en 2008 s'établit à 900 000 dollars américains. Ces couvertures de flux de trésorerie n'ayant pas été évaluées comme hautement efficaces selon la norme IAS 39, le gain de change afférent, soit un montant de 11 000 euros, a été comptabilisé en résultat de la période. Le risque devise n'avait pas fait l'objet de mise en place de couvertures de change en 2007. Le montant net des gains de change s'établit à 395 000 euros pour l'exercice 2008 contre une perte de 216 000 euros en 2007.

### Risque de crédit

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font de même l'objet d'un suivi permanent. Au 31 décembre 2008, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables, au regard des provisions pour dépréciation sur créances clients, s'établit à 592 000 euros (2007 : 364 000 euros). Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est à dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers, cette exposition apparaît minimale, le Groupe ne traitant qu'avec des établissements financiers de premier plan sur des produits de placement au risque limité.

### Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement. Au 31 décembre 2008, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 6,0 millions d'euros (2007 : 6,7 millions d'euros) et de lignes de crédit disponibles et non utilisées de 0,5 million d'euros (2007 : 2,3 millions d'euros). Les tableaux suivants synthétisent les échéanciers des passifs (incluant les obligations de location simple et le découvert bancaire) et actifs financiers (incluant la trésorerie) au 31 décembre 2008 et 2007.

<i>31 décembre 2008</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>JJ à</i> <i>1 an</i>	<i>1 an à</i> <i>5 ans</i>	<i>Au-delà</i> <i>de 5 ans</i>
Dettes financières.....	(1 147)	(1 826)	(2 512)
Actifs financiers.....	5 236	734	--
Position nette avant gestion .....	4 089	(1 092)	(2 512)
Hors bilan .....	(410)	(67)	--
Position nette après gestion .....	3 679	(1 159)	(2 512)
<i>31 décembre 2007</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>JJ à</i> <i>1 an</i>	<i>1 an à</i> <i>5 ans</i>	<i>Au-delà</i> <i>de 5 ans</i>
Dettes financières.....	(1 807)	(896)	(875)
Actifs financiers.....	5 845	877	--
Position nette avant gestion .....	4 038	(19)	(875)
Hors bilan .....	(356)	(15)	--
Position nette après gestion .....	3 682	(34)	(875)

Seul l'emprunt d'un nominal de 1 600 000 dollars américains, souscrit par la filiale Memscap Inc., est soumis au respect de covenants financiers. Ces covenants financiers sont les suivants : Maintien d'un « Funds Flow Coverage Ratio » de la filiale américaine supérieur à 1,25. Le « Funds Flow Coverage Ratio » est obtenu en divisant la capacité d'autofinancement de la filiale, diminuée des dividendes versés, par la somme des obligations à moins d'un an relatif à l'endettement financier long terme de la filiale. Le non respect de ce covenant peut conduire l'établissement financier prêteur à exiger, s'il le souhaite, un remboursement anticipé des sommes restant dues. Ce covenant financier a été respecté au titre de l'exercice 2008 et la direction estime qu'au regard des prévisions afférentes aux performances financières de la filiale Memscap Inc., ce covenant sera également respecté au titre de l'exercice 2009.

### Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 déc.</i> <i>2008</i>	<i>31 déc.</i> <i>2007</i>
Trésorerie active et placements afférents.....	5 958	6 705
Autres dépôts .....	12	17
Moins : Prêts et emprunts portant intérêts.....	(5 197)	(3 290)
Autres passifs financiers .....	(288)	(288)
Trésorerie nette .....	485	3 144
Capitaux propres.....	21 797	31 445
Ratio trésorerie nette / capitaux propres .....	2%	10%

## **Instruments financiers**

Les seuls instruments financiers dont la valeur comptable peut être différente de la juste valeur sont les emprunts bancaires à taux fixe. Au 31 décembre 2008 et 2007, il n'existe aucune différence significative entre la valeur nette comptable de ces emprunts et leur juste valeur.

Au 31 décembre, 2008, les instruments financiers dérivés comprennent exclusivement un contrat de change à terme destiné à couvrir les flux de trésorerie afférents à des ventes réalisées en dollar américain pour lesquelles le Groupe a un engagement ferme. Les conditions de ce contrat ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes. Cette couverture de flux de trésorerie porte sur un montant de 400 000 dollars américains et n'a pas été évaluée comme hautement efficace selon la norme IAS 39. Au 31 décembre 2008, la juste valeur de l'instrument financier est évaluée à 8 000 euros et a été comptabilisée en résultat de la période. Il est rappelé que le Groupe n'a contracté aucun instrument dérivé en 2007.

## **6. AUTRES POINTS PORTES A VOTRE CONNAISSANCE**

### **6.1 Prises de participations**

Nous vous indiquons que la Société n'a procédé à aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

### **6.2 Prises de contrôle**

Nous vous indiquons que la Société n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

### **6.3 Cession de participations**

Nous vous indiquons que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

### **6.4 Sociétés contrôlées**

La Société contrôle actuellement les sociétés suivantes, chacune à hauteur de 100% :

<b>Entité</b>	<b>Date de création</b>	<b>Pays</b>
Memscap Inc.	Février 1999	USA
Memscap AS	Janvier 2002	Norvège
IntuiSkin S.A.S.	Décembre 2004	France
Laboratoire La Licorne S.A.S.	Novembre 2007	France

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans la Société MEMSCAP S.A. Les sociétés MEMSCAP SAE (Egypte) et MEMSCAP KK (Japon) sans activité ont été dissoutes et liquidées sur l'exercice 2008.

### **6.5 Actions d'autocontrôle**

La Société dispose d'un programme de rachat d'actions portant au maximum sur 10% de son capital. Dans le cadre des autorisations qui lui ont été consenties par votre Assemblée générale du 26 juin 2008, elle dispose d'un contrat de liquidité géré par CM CIC-Securities.

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation précédemment donnée à votre conseil et d'approuver à l'assemblée générale annuelle du 30 juin 2009, l'autorisation à donner en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions.

Cette délégation permettra à votre conseil de procéder à l'achat, la cession et le transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

-- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels des options ou des bons, ou tout autre moyen permettant un transfert de propriété conditionnel à terme desdites actions, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en conformité avec la réglementation européenne et la réglementation AMF relative aux rachats d'actions. Les actions pourront en outre faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée.

-- Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

-- Le prix maximum d'achat est fixé à 10 euros par action de 2 euros de nominal.

-- Le prix d'achat des actions sera ajusté par le conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

-- En cas d'opérations sur le capital, notamment augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération ;

-- Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise à la société dans le cadre des recommandations et règlementations de l'AMF, soit :

- (i) de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, (b) de programmes et /ou décisions de consentir des options d'achat d'actions de la société aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe, et aux membres du « Technical Advisory Board », ou de leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues par le Code du travail et le Code de commerce (c) de l'éventuelle attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (d) d'attributions d'actions de la société dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (e) de tout autre engagement de ce type mettant à la charge de la société une obligation de délivrance d'actions de la société,
- (ii) de conserver, céder ou généralement transférer les actions, en tout ou partie, notamment en procédant à des remises de titres à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière ;
- (iii) d'acheter et/ou vendre des actions en fonction des situations de marché, d'assurer la liquidité du marché de l'action, de régulariser les cours de bourse de son action en application d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et conclu avec un prestataire de services d'investissement;
- (iv) de réduire le capital de la société en application de la seizième résolution de la présente Assemblée Générale, sous réserve de son adoption.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, tenir les registres d'achats et ventes d'actions, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès des organismes et généralement faire le nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation consentie par l'assemblée générale du 26 juin 2008.

#### 6.6 Répartition du capital social

A la connaissance de la Société, les principaux actionnaires au 31 décembre 2008 étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de votes	%
Jean Michel Karam	295 359	6,27%	577 896	11,19%
Bernard Courtois	48 351	1,03%	96 702	1,87%
Autres administrateurs	2 959	0,06%	5 218	0,10%
<b>Sous-Total Administrateurs</b>	<b>346 669</b>	<b>7,36%</b>	<b>679 816</b>	<b>13,16%</b>
Seventure au nominatif	143 473	3,04%	264 294	5,11%
Autres actionnaires au nominatif	114 258	2,42%	127 446	2,47%
Public au porteur	4 094 396	86,86%	4 094 396	79,26%
Contrat de liquidité	15 174	0,32%	--	--
<b>Total</b>	<b>4 713 970</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 165 952</b>	<b>100,00%</b>

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et de nos statuts et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus (i) du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales ; (ii) de 3% du capital ou des droits de vote ou une fraction égale à un multiple de 3% du capital ou des droits de vote et ce, jusqu'à 33% du capital social ou des droits de vote inclus.

- Jean-Michel Karam possède plus de 5% du capital social et plus de 10% des droits de vote.
- Les fonds gérés par Seventure et inscrits au nominatif (\*) possèdent plus de 3% du capital social et plus de 5% des droits de vote.

(\*) Les fonds gérés par Seventure et inscrits au nominatif (anciennement SPEF Venture) regroupent les participations des FCPI Banque Populaire Innovation 3, FCPI Banque Populaire Innovation 6 et FCPI Banque Populaire Innovation 7.

Les actionnaires énumérés ci-dessus bénéficient d'un droit de vote double.

Ofivalmo Gestion, 1 rue Vernier, 75 017 Paris, a informé la Société que la SICAV Ofi Smidcap a franchi le 21 juin 2005 à la hausse le seuil des 3% du capital.

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP) a déclaré en date du 26 septembre 2005, le franchissement à la hausse du seuil de 10% du capital. (Publication AMF – 205C1602).

La Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 juillet 2008, par suite d'une cession d'actions MEMSCAP sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société MEMSCAP (Publication AMF – 208C1387).

la Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 octobre 2008, par suite d'une cession d'actions MEMSCAP sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEMSCAP et détenir, pour le compte desdits fonds, 226 576 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 4,81% du capital et 4,33% des droits de vote de cette société. Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au 24 octobre 2008, 156 547 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 3,32% du capital et 2,99% des droits de vote (Publication AMF – 208C1963).

La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 23 mai 2006, le franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1094).

La Société Financière de Champlain a déclaré en date du 13 septembre 2006, le franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital. (Publication AMF – 206C1770).

AGF Asset Management a déclaré en date du 20 novembre 2007, le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3% du capital par l'intermédiaire de ses fonds communs de placement AGF Opéra et AGF Invest.

Aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus n'a fait de déclaration mentionnant qu'il détient plus de 3% du capital ou des droits de vote de façon directe, indirecte ou de concert.

#### 6.7 Participation des salariés au capital

En application de l'article L 225-23 du Code de commerce, la Société doit être invitée à faire participer à votre conseil d'administration un ou plusieurs représentants des salariés actionnaires lorsque ces derniers détiennent au moins 3% du capital social. Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés<sup>1</sup> au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2008.

A cette date, les salariés ne détenaient aucune action de la Société. Nous vous rappelons que les actions qui doivent être prises en compte pour le recensement des actionnaires salariés sont les actions des salariés qui sont l'objet d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas la libre disposition, à savoir :

- les actions figurant dans des plans d'épargne d'entreprise ou des plans partenariaux d'épargne salariale volontaire ;
- les actions figurant dans des fonds commun de placement d'entreprise ;
- les actions détenues directement par les salariés au titre des privatisations et de la participation aux résultats de l'entreprise durant la période d'incessibilité.

#### 6.8 Modifications intervenues dans le capital social

Au 31 décembre 2008, le montant du capital social s'élève à 9 427 940,85 euros correspondant à 4 713 970 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Actions ordinaires au nominal de 2,00 euros .....	4 714	4 711

Au cours de l'exercice 2008, le capital social a été augmenté de 5 644 euros par la création de 2 822 actions.

	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital social</i>	<i>Primes d'émission</i>
	<i>Milliers</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
Actions ordinaires émises et entièrement libérées			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	4 711	9 422	41 441
Affectation du report à nouveau déficitaire le 26 juin 2008 .....	--	--	(1 300)
Actions émises le 17 octobre 2008 en contrepartie de l'exercice de BSA A.....	3	6	--
Au 31 décembre 2008 .....	4 714	9 428	40 141

<sup>1</sup> Sont concernés ici les salariés de la Société et le personnel des sociétés dont 10% au moins du capital social est détenu par la Société.

## 6.9 Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial. Nous vous demanderons, par conséquent, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que les conventions entre MEMSCAP SA et ses filiales, conclues ou dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

## 6.10 Informations concernant les mandataires sociaux

### 6.10.1 Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce.

Rémunérations et avantages (en euros)	De la Société et des sociétés contrôlées				
	Rémunération Fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Retraites complémentaires
Jean Michel Karam	218 958	--	--	--	--
Bernard Courtois	--	--	--	--	--
Joël Alanis	--	--	--	--	--
Sverre Horntvedt	--	3 673	--	--	--
Chris Pelly	--	2 350	--	--	--
Vera Strübi	--	788	--	--	--
Total	218 958	6 811	--	--	--

Aucune distribution d'options de souscription d'actions au bénéfice des administrateurs au titre de l'exercice 2008 n'a été réalisée.

Le nombre d'actions souscrites suite à la levée d'options durant l'exercice 2008 par les mandataires sociaux s'élève à 2 822 actions relatives à la levée de bons de souscription d'actions A. M. Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration, a procédé en date du 5 septembre 2008 à l'exercice de 451 600 bons de souscription d'actions A (BSA A) ayant conduit à l'émission de 2 822 actions ordinaires MEMSCAP (FR0010298620) au prix d'exercice unitaire de 2,00 euros. Le montant total de l'opération s'élève à 5 644,00 euros.

### 6.10.2 Autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Monsieur Jean Michel Karam n'occupe aucun poste d'administrateur en dehors du groupe MEMSCAP. Monsieur Jean Michel Karam est administrateur et président des filiales suivantes du groupe MEMSCAP, à savoir MEMSCAP Inc., MEMSCAP AS et IntuiSkin, S.A.S.

Monsieur Christopher PELLY est administrateur des sociétés Wazzamba Services SA, Wazzamba Limited, Playyoo SA et Playyoo Ltd.

Monsieur Bernard Courtois est vice-président du conseil de surveillance d'Iroc Technologies SA et administrateur de NanoSprint SARL.

Monsieur Sverre Horntvedt est président du conseil d'administration de Virtek communication AS, de Tekaagel Invest AS, de Norsense AS et membre du conseil d'administration de Jacobsen Elektro AS.

Monsieur Joël Alanis est président d'Alma Capital Finance SAS, membre du Conseil de surveillance de Safetronix SA, de EMIX SA et membre du conseil d'administration de Tiempo SAS et d'ITRIS Square Automation.

Madame Vera Strübi est administrateur de la société Victorinox Swiss Army Fragrance.

## 6.11 Modifications intervenues au sein des organes sociaux et situation des mandats d'administrateur

L'assemblée générale du 26 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs suivants : Messieurs Christopher Pelly, Joël Alanis, Bernard Courtois et Sverre Horntvedt. Conformément aux statuts de la Société, ceux-ci ont été nommés pour une durée de six (6) années, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## 6.12 Situation des mandats des commissaires aux comptes

Nous vous indiquons qu'aucune modification dans les situations des commissaires aux comptes n'est intervenue depuis l'assemblée générale du 26 juin 2008.

## 6.13 Fonctionnement du conseil d'administration

En 2008, le conseil d'administration s'est réuni 8 fois. Le taux de présence effective a été de 85%. Le taux de présence et de représentation a été de 85%. Les thèmes abordés sont notamment :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que le chiffre d'affaires et les résultats trimestriels,
- la définition et le suivi de la stratégie du Groupe, des plans d'activité et des différents budgets,
- la stratégie de croissance organique et externe,

- le plan de financement et les opérations financières y afférentes,
- le fonctionnement du conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 9 juillet 2001 a adopté le principe d'élaboration d'une charte de bonne conduite des administrateurs. Cette charte a été signée par tous les administrateurs de la Société.

#### 6.14 Jetons de présence

Après étude de l'avis du comité des rémunérations de la société, nous vous proposons de fixer la somme annuelle des jetons de présence à verser globalement aux administrateurs au titre de l'exercice 2009 à un montant n'excédant pas 85 000,00 euros.

#### 6.15 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'il n'a été engagée aucune dépense ou charge visées à l'article 39-4 de ce Code au titre de l'exercice écoulé.

#### 6.16 Evolution boursière du titre

L'action a clôturé à 2,03 euros le 31 décembre 2008 contre 15,30 euros le 31 décembre 2007. La capitalisation boursière est donc passée de 72,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 à 9,6 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Au cours de l'exercice 2008, le cours de clôture journalier de l'action a été pour le plus haut 15,48 euros, pour le plus bas 1,85 euros et en moyenne 6,46 euros.

Le volume total des titres échangés en 2008 atteignait 3 629 752 actions et le volume de titres échangés par jour atteint une moyenne annuelle de 14 178, l'action MEMSCAP est donc particulièrement liquide.

#### 6.17 Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Au cours de l'exercice écoulé, l'état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier est le suivant :

<b>Déclarant</b>	<b>Vera Strübi</b>
Qualité .....	Administrateur
Emetteur .....	MEMSCAP, S.A.
Description des titres .....	Actions ordinaires - FR0010298620
Nombre de titres concernés par l'opération .....	500
Nature de l'opération .....	Achat d'actions
Date de l'opération .....	17 juin 2008
Lieu de l'opération .....	Euronext Paris
Prix unitaire .....	6,85 €
Montant total de l'opération.....	3 425,00 €
<b>Déclarant</b>	<b>Sverre Hornvedt</b>
Qualité .....	Administrateur
Emetteur .....	MEMSCAP, S.A.
Description des titres .....	Actions ordinaires - FR0010298620
Nombre de titres concernés par l'opération .....	200
Nature de l'opération .....	Achat d'actions
Date de l'opération .....	25 juin 2008
Lieu de l'opération .....	Euronext Paris
Prix unitaire .....	6,59 €
Montant total de l'opération.....	1 318,00 €

Il est de plus rappeler que M. Jean Michel Karam a procédé en date du 5 septembre 2008 à l'exercice de 451 600 bons de souscription d'actions A (BSA A) ayant conduit à l'émission de 2 822 actions ordinaires MEMSCAP (FR0010298620) au prix d'exercice unitaire de 2,00 euros. Le montant total de l'opération s'élève à 5 644,00 euros.

#### 6.18 Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Conformément à l'article L225-100-3 du Code de commerce nous vous indiquons qu'il existe des accords commerciaux conclus par la Société qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société, et qui ne peuvent être divulgués car une telle divulgation porterait gravement atteinte aux intérêts de la Société.

## 7. RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-177 à L 225-186 du Code du commerce concernant les opérations de souscription et d'achat d'actions.

## 8. RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA REALISATION DES OPERATIONS DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations de rachat d'actions réalisées en vertu de l'autorisation donnée par votre assemblée générale annuelle du 26 juin 2008.

## 9. RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PREVU A L'ARTICLE L.225-129-5 DU CODE DE COMMERCE

Néant.

## 10. MODIFICATION DES STATUTS

Par ailleurs, nous vous proposerons lors de votre assemblée générale du 30 juin 2009 d'approuver les modifications des statuts afin de les adapter aux différentes opérations réalisées, notamment l'augmentation du capital social suite à l'exercice de bons de souscription d'action A (BSA A), soit la mise à jour des articles 6 des statuts de la Société.

## 11. AUTORISATIONS FINANCIERES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Tableau récapitulatif des autorisations en cours de validité

#### Assemblée générale du 26 juin 2008

Délégation accordée	Assemblée générale	Montant / Limite	Utilisée
Délégation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions	26 juin 2008 6 <sup>e</sup> résolution	Achat, cession et transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composants le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.	Oui - Dans le cadre d'un contrat de liquidité avec la Société Générale puis le CM CIC Securities.
Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, par appel public à l'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, le cas échéant avec un délai de priorité dans les conditions prévues aux articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce.	26 juin 2008 16 <sup>e</sup> résolution	Montant maximal des actions émises ne pouvant dépasser le plus élevé de 2.000.000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 50.000.000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse). Montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant pas dépasser le plafond de 50.000.000 euros.	Non
Autorisation donnée au conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la société par an, à fixer le prix d'émission des augmentations de capital réalisées par appel public à l'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans les conditions de l'article L. 225-136 du Code de commerce.	26 juin 2008 17 <sup>e</sup> résolution	Fixation du prix d'émission des augmentations de capital réalisées par appel public à l'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans les conditions de l'article L. 225-136 du Code de commerce dans la limite de 10% du capital de la société par an.	Non
Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en période d'offre publique, pour autant que les augmentations de capital visées s'inscrivent dans le cours normal de l'activité de la Société et que leur mise en œuvre ne soit pas susceptible de faire échouer l'offre publique, dans les conditions de l'article L. 233-32 du Code de commerce.	26 juin 2008 18 <sup>e</sup> résolution	Cf. Résolutions 16 <sup>e</sup> à 17 <sup>e</sup> .	Non

Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux adhérents à un plan d'épargne de la Société, dans les conditions des articles L. 443-5 et L. 225-138-1 du Code de commerce.	26 juin 2008 19° résolution	Résolution rejetée par l'assemblée générale du 26 juin 2008	Néant
Délégation donnée au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions.	26 juin 2008 20° résolution	Réduction autorisée dans la limite de 10% du capital social.	Non

### Assemblée générale du 21 juin 2007

Délégation accordée	Assemblée générale	Montant / Limite	Utilisée
Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la société, de bons et/ou de valeurs mobilières composées donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, dans les conditions prévues aux articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dans les conditions de l'article L. 225-130 du Code de commerce.	21 juin 2007 13° résolution	Montant maximal des actions émises ne pouvant dépasser le plus élevé de 2.000.000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 50.000.000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse). Montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant pas dépasser le plafond de 50.000.000 euros.	Non
Délégation donnée au conseil d'administration pour l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société dans les conditions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.	21 juin 2007 20° résolution	Nombre d'actions résultant des options de souscription ou d'achat d'actions ouvertes ou non levées ne pouvant être supérieur à 10% du capital de la société.	Non
Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites, existantes ou à créer, au profit de certains membres salariés du personnel, de catégories de salariés ou de mandataires sociaux, dans les conditions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.	21 juin 2007 21° résolution	Nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pouvant pas excéder 5% du capital social.	Non

### Renouvellement et délégation des autorisations financières

Les résolutions, de la 10<sup>ème</sup> à la 17<sup>ème</sup>, portent sur les délégations financières. Au cours des années passées, l'assemblée générale a régulièrement investi votre conseil d'administration des autorisations nécessaires pour lui permettre de choisir, à tout moment, au sein d'une gamme de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou non du droit préférentiel de souscription des actionnaires, le produit financier le plus approprié au développement du Groupe, au regard des caractéristiques des marchés au moment considéré. Compte tenu des conditions de marchés actuelles, marquées notamment par une forte volatilité du cours de l'action de la Société, la 12<sup>ème</sup> résolution soumise aux votes des actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2009, autorise le conseil d'administration, dans la limite du 10 % du capital social par an, à fixer le prix d'émission des augmentations de capital réalisées sans droit préférentiel de souscription, actions, dans les conditions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, qui ne pourra être inférieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30 %. Les autres délégations sont en accord avec les pratiques habituelles et les recommandations en la matière en termes de montant, plafond et durée.

- Nous proposons que votre assemblée générale du 30 juin,
  - 1°) autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société à procéder à l'achat, la cession et le transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ou représentant jusqu'à 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.
  - L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels des options ou des bons, ou tout autre moyen permettant un transfert de propriété conditionnel à terme desdites actions, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en

conformité avec la réglementation européenne et la réglementation AMF relative aux rachats d'actions. Les actions pourront en outre faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée.

-- Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

-- Le prix maximum d'achat est fixé à 10 euros par action de 2 euros de nominal.

-- Le prix d'achat des actions sera ajusté par le conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

-- En cas d'opérations sur le capital, notamment augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération ;

-- Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise à la société dans le cadre des recommandations et réglementations de l'AMF, soit :

- (i) de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, (b) de programmes et /ou décisions de consentir des options d'achat d'actions de la société aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe, et aux membres du « Technical Advisory Board », ou de leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues par le Code du travail et le Code de commerce (c) de l'éventuelle attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (d) d'attributions d'actions de la société dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (e) de tout autre engagement de ce type mettant à la charge de la société une obligation de délivrance d'actions de la société,
- (ii) de conserver, céder ou généralement transférer les actions, en tout ou partie, notamment en procédant à des remises de titres à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière ;
- (iii) d'acheter et/ou vendre des actions en fonction des situations de marché, d'assurer la liquidité du marché de l'action, de régulariser le cours de bourse de son action en application d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et conclu avec un prestataire de services d'investissement;
- (iv) de réduire le capital de la société en application de la dix-septième résolution de la présente Assemblée Générale, sous réserve de son adoption.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, tenir les registres d'achats et ventes d'actions, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès des organismes et généralement faire le nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation consentie par l'assemblée générale du 26 juin 2008.

- Par ailleurs, nous proposons que votre assemblée

1°) délègue au conseil d'administration en application des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce sa compétence à l'effet de procéder sur ses seules délibérations, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies sur le marché français et/ou sur le marché international, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, par émission d'actions ordinaires, de bons, et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et dont la souscription pourrait être opérée soit en numéraire soit par compensation de créances, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des actions répondant aux conditions fixées dans la treizième résolution;

2°) fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation ;

3°) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis en vertu de la présente délégation, en laissant au conseil la faculté, s'il le juge opportun, de conférer aux actionnaires, en cas d'offre au public et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables pendant un délai qu'il déterminera et dont la durée ne saurait être inférieure à celle prévue par la loi et de définir les caractéristiques de ce droit de priorité et notamment de décider de limiter le nombre de titres auxquels il donnera droit pour chaque ordre de souscription émis. A ce titre, et en application de l'article R. 225-131 du Code de Commerce, la durée minimale du délai de priorité sera de trois jours de bourse ;

4°) fixe comme suit le montant maximal des actions qui pourraient être décidées par le conseil d'administration en vertu de la présente délégation de compétences :

(a) le montant maximal des actions qui pourront être émises, ne pourra pas dépasser le plus élevé de 2 000 000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 20 000 000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse), ou la contre-valeur de ces montants majorés, le cas échéant, du montant de l'augmentation de capital (en nominal ou prime d'émission incluse suivant le cas) résultant de l'émission

d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi,

(b) le montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra pas dépasser le plafond de 20 000 000 euros ou la contre-valeur de ce montant ;

(c) en tout état de cause, les émissions de titres réalisées en application d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier sont limitées conformément au 3° de l'article L. 225-136 du Code de Commerce.

5°) prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse de chacun des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;

6°) décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscription autonomes ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale, en application des dispositions de l'article R. 225-119 du Code de Commerce, (a) à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ou (b) à la valeur minimale fixée par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il est fait usage de la présente délégation, si elle est différente ;

7°) décide que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (75 %) de l'émission initialement décidée ;

8°) décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au président directeur général, pour mettre en œuvre cette délégation, dans les conditions fixées par la loi et notamment pour :

(a) déterminer les conditions de la ou des émission(s) ;

(b) déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières composées à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourrait, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;

(c) déterminer les dates les prix, les montants et modalités d'émission, ainsi que la nature, la forme et la caractéristique des titres à créer ;

(d) déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis et le cas échéant les conditions de leur rachat ou échange;

(e) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions, et/ou valeurs mobilières, et /ou aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) ;

(f) fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;

(g) décider que le solde de l'émission qui n'aurait pas pu être souscrit sera réparti à sa diligence, totalement ou partiellement, ou que le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions reçues, étant précisé que le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il jugera bon, les facultés ci-dessus ou l'une d'entre elles seulement ;

(h) plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des actions apportées dans le cadre d'une offre publique d'échange :

(i) arrêter la liste des titres apportés à l'échange ;

(ii) fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;

(iii) déterminer les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une offre publique d'échange, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre publique d'achat ou d'échange à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange ou offre publique d'achat à titre particulier ;

(iv) effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de cette délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

(i) suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution ou de souscription d'actions attachés aux valeurs mobilières émises pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ;

(j) procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ;

(k) fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles, notamment en application des articles L. 228-99 et suivants du Code de commerce;

(l) procéder, à la suite de l'émission par l'une des sociétés dont la société détiendrait directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, avec l'accord de la société, de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions qui, à cet effet, seraient émises en représentation d'une quotité du capital social de la société ;

(m) procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions ;

(n) en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la société, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président directeur général dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, pour fixer leur taux d'intérêt et leur devise, leur

durée, le cas échéant, indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société et leurs autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement ; le conseil d'administration pourra également modifier, pendant la durée de vie des valeurs mobilières concernées, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;

(o) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts et à toutes formalités nécessaires ;

(p) d'une manière générale, modifier les statuts et passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris et à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

9°) décide que la présente délégation pourra être utilisée à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société sur les titres de la société ou d'une autre société à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange dans les conditions et selon les modalités prévues par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;

10°) décide que la présente délégation, pourra être utilisée à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la société, ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

11°) prend acte du fait que dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution ;

12°) prend acte, en tant que de besoin, que la présente délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure relative à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès, immédiat ou à terme, à une quotité du capital social de la société dont celle consentie par les actionnaires réunis en assemblée générale le 26 juin 2008 ;

13°) donne compétence au conseil d'administration pour augmenter, sur ses seules décisions, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société en application de la présente délégation, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 et de l'article R. 225-118 du Code de Commerce.

- Puis, nous proposons que votre assemblée

1°) délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies sur le marché français et/ou sur le marché international ;

(a) par émission d'actions ordinaires, de bons, et/ou de valeurs mobilières ouvrant droit, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière et dont la souscription pourrait être opérée soit en numéraire soit par compensation de créances ;

(b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation serait légalement et statutairement possible, et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

2°) fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation ;

3°) fixe comme suit le montant de la présente délégation de compétences :

(a) en cas d'augmentation de capital réalisée dans le cadre des émissions visées au 1 a) ci-dessus :

(i) le montant maximal des actions qui pourront être émises, ne pourra pas dépasser le plus élevé de 2 000 000 euros s'agissant du montant nominal de l'augmentation de capital ou de 20 000 000 euros s'agissant du montant global de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse), ou la contre-valeur de ces montants majorés, le cas échéant, du montant de l'augmentation de capital (en nominal ou prime d'émission incluse suivant le cas) résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ;

(ii) le montant maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra pas dépasser le plafond de 20 000 000 euros ou la contre-valeur de ce montant,

(b) en cas d'incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres, le montant nominal maximal d'augmentation de capital qui pourrait en résulter, ne pourra pas dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées, étant précisé que le montant de ces augmentations de capital s'ajoutera au montant du plafond fixé ci-dessus ;

4°) en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétences, dans le cadre des émissions visées au 1 (a) ci-dessus :

(a) décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;

(b) confère au conseil d'administration la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

(c) décide que, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de

l'émission effectuée, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- (i) limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée ;
  - (ii) répartir librement tout ou partie des titres émis, non souscrits ;
  - (iii) offrir au public, sur le marché, tout ou partie des titres émis non souscrits ;
- d) décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la société pourra faire l'objet, soit d'une offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit d'une attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ;
- e) prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, la renonciation expresse à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les valeurs mobilières donnant accès au capital émises donneront droit ;
- 5°) décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Président directeur général, pour mettre en œuvre cette délégation, dans les conditions fixées par la loi et notamment pour arrêter les conditions de la ou des augmentation(s) de capital et/ou de la ou des émission(s), dans les conditions suivantes :
- (a) Pour toute émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital visée au 1 (a) ci-dessus :
- (i) déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières composées à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourrait, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;
  - (ii) déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer ;
  - (iii) déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ;
  - (iv) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles et/ou des titres porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s) ;
  - (v) fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;
  - (vi) fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières ouvrant droit à terme à des actions de la société et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
  - (vii) à sa seule initiative, imputer les frais de la ou des augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y seraient afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.
- (b) Pour toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres visée au 1(b) ci-dessus :
- (i) fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital ;
  - (ii) fixer le nombre d'actions à émettre ou le montant dont le nominal des actions composant le capital social sera augmenté ;
  - (iii) arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal prendra effet ;
  - (iv) décider, le cas échéant, et par dérogation aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
  - (v) d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émission(s) envisagée(s), prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en vertu de cette délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- 6°) prend acte que la présente délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure relative à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social de la société ou à l'incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres.
- 7°) donne compétence au conseil d'administration pour augmenter, sur ses seules décisions, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société en application de la présente délégation, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 et de l'article R. 225-118 du Code de Commerce.

- Puis nous proposons que votre assemblée

autorise le conseil d'administration pour, conformément à l'article L. 225-136 1° du Code de commerce, sur ses seules délibérations, et ce, dans la limite du 10 % du capital social par an, fixer le prix d'émission des actions qui ne pourra toutefois être inférieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30 %.

L'assemblée générale prend acte que dans ce cas, le conseil d'administration devra établir un rapport complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour procéder à ces émissions suivant les modalités qu'il arrêtera.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale. Elle prive d'effet

l'autorisation de même nature consentie par l'assemblée générale du 26 juin 2008.

- Puis, nous proposons que votre assemblée décide que les délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale réunie ce jour, sont maintenues en cas d'offre publique d'achat ou d'échange pour autant que les augmentations de capital visées s'inscrivent dans le cours normal des activités de la Société et que leur mise en œuvre ne soit pas susceptible de faire échouer l'offre publique concernée. La présente autorisation est valable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

- Puis, nous proposons que votre assemblée
  - 1°) donne compétence au conseil d'administration, dans le cadre de l'article L. 225-177 et suivants du Code de commerce, pour consentir, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires de la société ;
  - 2°) décide que les bénéficiaires de ces options seront les salariés, ou certains d'entre eux, et les mandataires sociaux tels que définis par la loi, tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
  - 3°) décide que les options attribuées seront soumises aux termes et conditions stipulés dans le plan d'option dont le règlement sera fixé par le conseil d'administration ;
  - 4°) rappelle qu'il ne pourra être consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux possédant individuellement plus de 10 % du capital social ;
  - 5°) décide que le nombre d'actions résultant des options de souscription ou d'achat d'actions ouvertes ou non encore levées ne pourra être supérieur à 10 % du capital de la société, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation en vigueur ;
  - 6°) décide que l'autorisation est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du jour de la présente assemblée et que les options pourront être exercées pendant une période ne dépassant pas 10 ans à compter du jour où elles auront été consenties ;
  - 7°) rappelle qu'en application des dispositions de l'article L. 225-178 du Code de commerce, la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscriptions aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options, et sera exécutée dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et la réglementation en vigueur ;
  - 8°) rappelle au conseil d'administration qu'en application des dispositions de l'article L. 225-117 du Code de commerce, aucune action ne pourra être consentie (i) dans le délai de dix séances de bourse précédant ou suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels sont rendus publics et (ii) dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours de bourse des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ;
  - 9°) décide que le prix d'exercice des options de souscription d'actions sera déterminé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et sera au moins égal, pour les actions nouvelles, à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur l'Eurolist d'Euronext Paris aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision de consentir les options, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
  - 10°) décide que le prix de souscription des options, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées, la société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres visées à l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce et aux articles R. 225-137 et suivants du Code de Commerce. Dans ce cas, le conseil d'administration procédera, dans les conditions légales et réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre d'actions pouvant être acquises ou souscrites, selon le cas, par exercice des options, pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue ;
  - 11°) décide que le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourra être inférieur à 80 % du prix moyen d'achat des actions détenues par la société au titre de l'article L. 225-208 du Code de commerce et, de tout autre programme de rachat d'actions qui existerait ou viendrait à exister ;
  - 12°) donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation ou de subdélégation au président directeur général, dans les conditions légales et réglementaires, pour déterminer toutes les modalités des options, notamment :
    - (i) fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, ces conditions pouvant comporter les clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions ;
    - (ii) arrêter des catégories et la liste des bénéficiaires des options tels que prévus ci-dessus, ainsi que les quantités d'actions sur lesquelles elles porteront ;
    - (iii) adapter les conditions applicables à des bénéficiaires soumis à des régimes juridiques ou fiscaux étrangers afin de les rendre conformes aux dispositions des régimes concernés et d'assurer le meilleur traitement possible pour le bénéficiaire ;
    - (iv) fixer l'époque ou les époques auxquelles les options pourront être ouvertes et levées ;
    - (v) décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés dans les différentes hypothèses prévues aux articles R. 225-137 et R 225-142 du Code de Commerce ;
    - (vi) suspendre temporairement et pour un délai maximum de 3 mois l'exercice des options en cas d'opérations financières.

Cette délégation annule et remplace la précédente délégation consentie par l'assemblée générale du 21 juin 2007.

- Puis, nous proposons que votre assemblée
  - donne compétence au conseil d'administration pour procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions gratuites à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ;
  - décide que le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 5 % du capital social ;
  - rappelle :
    - (a) que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et que la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans minimum à compter de la fin de la période d'acquisition, et
    - (b) que le conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation ;
  - prend acte de ce que, s'agissant des actions gratuites à émettre, la présente décision emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation du capital de la société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfiques et primes ainsi incorporée ;
  - décide que la présente délégation est consentie pour une durée de trente-huit (38) mois, à compter de ce jour;
  - rappelle que le conseil d'administration ne peut attribuer d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux détenant chacun plus de 10 % du capital de la société ;
  - rappelle au conseil d'administration que conformément aux dispositions légales, à l'issue de la période d'obligation de conservation, les actions ne pourront pas être cédées : dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ; dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ; confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président directeur général, dans les conditions prévues par la loi, pour :- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions gratuites ainsi que les conditions et modalités et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;-
  - mettre en oeuvre la présente autorisation, procéder le cas échéant, à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société ;-
  - fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfiques et primes à incorporer au capital et prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des attributions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute attribution réalisée par l'usage de la présente autorisation et modifier les statuts.

Cette délégation annule et remplace la précédente délégation consentie par l'assemblée générale du 21 juin 2007.

- Et enfin nous proposons que votre assemblée
  - autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par voie d'annulation de tout ou partie des actions de la société qu'elle pourrait acquérir dans le cadre de toute autorisation, présente ou future, donnée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans le cadre de l'article L. 225-209 précité, et ce, dans la limite de 10% du capital, et en conformité avec toutes autres dispositions légales et réglementaires applicables.

Cette autorisation est valable pour une période de vingt-quatre mois à compter de la présente assemblée. Elle prive d'effet toute autorisation antérieure de même nature, dont celle consentie par les actionnaires réunis en assemblée générale le 26 juin 2008.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour procéder à cette ou ces réductions de capital et à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

- Nous recommandons que votre assemblée rejette la 16<sup>ème</sup> résolution, qui vous sera soumise conformément à la loi et qui propose que, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et conformément aux dispositions des articles L. 225-138-1 et L. 225-129-6 du Code de commerce, votre assemblée :
  - (i) donne compétence au conseil d'administration, pour augmenter, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, le capital social de la société, à concurrence d'un montant nominal de 200 000 euros, par émissions d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservées aux salariés et anciens salariés (retraités et pré-retraités) adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société, des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, et attribution gratuite d'actions auxdits salariés et anciens salariés (retraités et pré-retraités);
  - (ii) fixe à vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée, la durée de la délégation ;
  - (iii) décide de supprimer en faveur des adhérents au plan d'épargne définis au paragraphe précédent le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital émis en application de la présente résolution ;

(iv) décide, en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, de fixer la décote sur le prix à 20 % (ou 30 % pour les cas prévus par la loi) par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur Eurolist d'Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions ;

(v) autorise toutefois expressément le conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée, s'il le juge opportun, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables aux bénéficiaires ;

(vi) donne au conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation, dans les conditions légales et réglementaires, pour :

- (a) mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment pour fixer les modalités et conditions des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation ;
- (b) fixer le prix de souscription des actions conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, notamment lorsque les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le prix de cession étant fixé d'après les cours de bourse, le prix de souscription ne pouvant être inférieur au cours de bourse après déduction d'une décote telle que précisée au (v) de la présente résolution ;
- (c) fixer le montant proposé à la souscription et les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, le prix, les dates de jouissance des titres émis, les modalités et les délais de libération des titres ;
- (d) demander leur admission à la cotation en bourse sur Eurolist d'Euronext Paris ;
- (e) constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- (f) décider que les émissions pourront être réalisées directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes de placements collectifs ;
- (g) accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations de capital social, apporter les modifications nécessaires aux statuts et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun ;
- (h) imputer le cas échéant les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces émissions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- (i) effectuer toutes les déclarations auprès de tous organismes, modifier les statuts de la Société, et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;
- (j) d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation sur un marché réglementé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

Nous vous invitons maintenant, à l'exception de la 16<sup>ème</sup> résolution, à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote et vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Le conseil d'administration

**TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Nom de la filiale	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (1)	Valeur comptable des titres en euros			Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en euros (2)	Montant des cautions et avals donnés par la société en euros	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé en euros	Résultat du dernier exercice clos en euros
				Brute	Provision	Nette				
<b>1. Filiales détenues à plus de 50%</b>										
Memscap Inc. (USA)	\$10	-\$17 208 059	100%	9 €	-	9 €	16 632 357 €	--	4 403 535 €	1 400 675 €
Memscap AS (Norvège)	kr 18 369 200	-kr 3 757 000	100%	11 299 331 €	-	11 299 331 €	2 513 086 €	--	8 177 584 €	-201 249 €
Intuiskin SAS (France)	304 889 €	5 938 804 €	100%	10 006 764 €	3 313 812 €	6 692 952 €	-2 420 712 €	--	1 752 129 €	-1 087 396 €
Laboratoires La Licorne SAS (France)	37 000 €	28 855 €	100%	3 613 197 €	1 196 536 €	2 416 661 €	107 013 €	--	9 896 €	587 430 €
<b>2. Participations</b>										
Aucune										
		<b>Total</b>		24 919 301 €	4 510 348 €	20 408 953 €	16 831 744 €			

(1) Le pourcentage de droits de vote est identique au pourcentage de capital détenu.

(2) Les prêts et avances de ses filiales sont dépréciés à hauteur de :

- Memscap Inc. (USA) : 12 626 619 €

Pour les filiales et participations, aucun dividende n'a été encaissé au cours de l'exercice.

**Memscap**

Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

Philippe MACHON  
445, rue Lavoisier  
38330 Montbonnot-Saint-Martin

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie  
régionale de Grenoble

ERNST & YOUNG Audit  
Tour Part-Dieu  
129, rue Servient  
69326 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie  
régionale de Versailles

## **Memscap**

Exercice clos le 31 décembre 2008

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Memscap, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan pour une valeur nette de K€ 15.264. Les notes 2.4.8 et 10 de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par votre société pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces actifs et en particulier pour la détermination de la provision de K€ 6.232 relative à certains de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montbonnot-Saint-Martin et Lyon, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

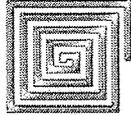
Philippe MACHON



ERNST & YOUNG Audit



Lionel Denjean



**MEMSCAP**  
*The Power of a Small World™*

## Etats financiers consolidés

31 décembre 2008

## SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Bilan consolidé au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.....	2
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.....	3
Tableau des variations des capitaux propres consolidé.....	4
Tableau des flux de trésorerie consolidé.....	5
Notes annexes aux états financiers consolidés.....	6

## BILAN CONSOLIDE

### Exercice clos le 31 décembre 2008

	<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
		<i>€000</i>	<i>€000</i>
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs non-courants</b>			
Immobilisations corporelles.....	8	6 073	9 262
Immobilisations incorporelles.....	9	9 191	12 373
Actifs financiers disponibles à la vente.....	11	722	860
Autres actifs financiers non-courants.....	12	12	17
Actifs d'impôt différé.....	6	936	835
		<b>16 934</b>	<b>23 347</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks.....	13	3 304	3 332
Clients et autres débiteurs.....	14	5 183	6 877
Paiements d'avance.....	--	389	260
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	15	5 236	5 845
		<b>14 112</b>	<b>16 314</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>31 046</b>	<b>39 661</b>
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital émis.....		9 428	9 422
Primes d'émission.....		35 123	35 823
Actions propres.....		(135)	(61)
Réserves consolidées.....		(19 389)	(12 279)
Ecart de conversion.....		(3 230)	(1 460)
	16	<b>21 797</b>	<b>31 445</b>
<b>Passifs non-courants</b>			
Emprunts portant intérêt.....	18	4 142	1 575
Passifs liés aux avantages au personnel.....	19	236	78
Autres passifs non-courants.....	22	196	196
		<b>4 574</b>	<b>1 849</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs.....	21	3 482	4 084
Emprunts portant intérêt.....	18	1 055	1 715
Provisions.....	20	46	476
Autres passifs courants.....	22	92	92
		<b>4 675</b>	<b>6 367</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>9 249</b>	<b>8 216</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>31 046</b>	<b>39 661</b>

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE****Exercice clos le 31 décembre 2008**

	<i>Notes</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
		<i>€000</i>	<i>€000</i>
Ventes de biens et services.....		15 397	16 411
<b>Produits des activités ordinaires .....</b>		<b>15 397</b>	<b>16 411</b>
Coût des ventes .....		(8 735)	(8 933)
<b>Marge brute.....</b>		<b>6 662</b>	<b>7 478</b>
Frais de recherche et développement .....	5.6	(3 684)	(3 705)
Frais commerciaux .....		(1 847)	(1 270)
Charges administratives .....		(3 504)	(3 422)
Autres charges.....	5.1	(6 232)	--
<b>Résultat opérationnel .....</b>		<b>(8 605)</b>	<b>(919)</b>
Charges financières .....	5.2	(337)	(393)
Produits financiers.....	5.3	540	241
<b>Résultat avant impôt.....</b>		<b>(8 402)</b>	<b>(1 071)</b>
Produit / (charge) d'impôt sur le résultat.....	6	312	399
<b>Résultat net consolidé.....</b>		<b>(8 090)</b>	<b>(672)</b>
Résultats par action :			
- de base pour le résultat de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère.....	7	€ (1,72)	€ (0,15)
- dilué pour le résultat de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère.....	7	€ (1,72)	€ (0,14)

## TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

Exercice clos le 31 décembre 2008

<i>(En milliers d'euros, sauf données par action)</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital émis €000</i>	<i>Primes d'émission €000</i>	<i>Actions propres €000</i>	<i>Réserves consolidées €000</i>	<i>Ecart de conversion €000</i>	<i>Total des capitaux propres €000</i>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2007.....	4 554 236	9 108	39 912	(112)	(17 474)	(1 227)	30 207
Ecart de conversion.....	--	--	--	--	--	(233)	(233)
<b>Total des produits et des charges reconnus directement en capitaux propres.....</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>(233)</b>	<b>(233)</b>
Perte nette.....	--	--	--	--	(672)	--	(672)
<b>Total des produits et des charges de l'exercice.....</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>(672)</b>	<b>(233)</b>	<b>(905)</b>
Exercice de BSA et d'options d'achat d'actions.....	35 859	72	140	--	(3)	--	209
Emission d'actions nouvelles suite à l'acquisition des Laboratoires La Licorne, S.A.....	121 053	242	1 418	--	--	--	1 660
Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission.....	--	--	(5 647)	--	5 647	--	--
Opérations sur titres auto-détenus (Note 16.2).....	--	--	--	51	--	--	51
Paiements en actions (Note 17.4)....	--	--	--	--	223	--	223
<b>Solde au 31 décembre 2007.....</b>	<b>4 711 148</b>	<b>9 422</b>	<b>35 823</b>	<b>(61)</b>	<b>(12 279)</b>	<b>(1 460)</b>	<b>31 445</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	4 711 148	9 422	35 823	(61)	(12 279)	(1 460)	31 445
Ecart de conversion.....	--	--	--	--	--	(1 770)	(1 770)
<b>Total des produits et des charges reconnus directement en capitaux propres.....</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>(1 770)</b>	<b>(1 770)</b>
Perte nette.....	--	--	--	--	(8 090)	--	(8 090)
<b>Total des produits et des charges de l'exercice.....</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>(8 090)</b>	<b>(1 770)</b>	<b>(9 860)</b>
Exercice de BSA (Note 16.1).....	2 822	6	--	--	--	--	6
Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission.....	--	--	(700)	--	700	--	--
Opérations sur titres auto-détenus (Note 16.2).....	--	--	--	(74)	--	--	(74)
Paiements en actions (Note 17.4)....	--	--	--	--	280	--	280
<b>Solde au 31 décembre 2008.....</b>	<b>4 713 970</b>	<b>9 428</b>	<b>35 123</b>	<b>(135)</b>	<b>(19 389)</b>	<b>(3 230)</b>	<b>21 797</b>

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

Exercice clos le 31 décembre 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	<u>€000</u>	<u>€000</u>
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités opérationnelles :</b>		
Résultat net.....	(8 090)	(672)
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions (Note 23.1).....	1 662	1 162
Annulation des plus et moins values de cession d'actifs (Note 23.2).....	16	49
Pertes de valeur des actifs (Note 10).....	6 232	--
Autres éléments non monétaires (Note 23.3).....	(300)	(329)
Créances clients.....	518	(2 031)
Stocks.....	(412)	(1 036)
Autres débiteurs.....	171	402
Dettes fournisseurs.....	91	(774)
Autres créditeurs.....	(359)	(11)
<b>Flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles .....</b>	<b>(471)</b>	<b>(3 240)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités d'investissement :</b>		
Encaissement résultant de la cession d'immobilisations .....	21	111
Acquisition d'immobilisations .....	(1 894)	(1 288)
Revente / (achat) d'actifs financiers .....	(35)	90
Incidence des variations de nantissement de titres .....	--	95
Incidence des variations de périmètre.....	--	(53)
<b>Flux de trésorerie consommés par des activités d'investissement .....</b>	<b>(1 908)</b>	<b>(1 045)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant / (consommés) par les activités de financement :</b>		
Financement par emprunts et assimilés .....	2 947	656
Remboursements d'emprunts et assimilés.....	(239)	(291)
Remboursements d'emprunts de crédit bail .....	(78)	(469)
Revente / (achat) d'actions propres .....	(74)	51
Produits nets reçus sur les augmentations de capital et exercices de bons et options.....	6	208
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement .....</b>	<b>2 562</b>	<b>155</b>
Impact des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie.....	44	(91)
<b>Augmentation / (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie .....</b>	<b>227</b>	<b>(4 221)</b>
<b>Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture .....</b>	<b>4 402</b>	<b>8 623</b>
<b>Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (Note 23.4) .....</b>	<b>4 629</b>	<b>4 402</b>

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## Exercice clos le 31 décembre 2008

### 1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

#### 1.1 *Caractéristiques de l'activité*

Memscap, S.A. (ci après la "Société", le "Groupe" ou "Memscap") est une société anonyme de droit français, créée en novembre 1997 et cotée à Euronext Paris, compartiment C.

Memscap est le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS. Les MEMS, ou systèmes micro-électro-mécaniques, ou encore micro-systèmes, sont des systèmes microscopiques, qui associent des éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques et fluidiques à de l'électronique sur des substrats semi-conducteurs. Ils assurent des fonctions de capteurs pouvant identifier des paramètres physiques de leur environnement (pression, accélération, ...) et/ou d'actionneurs pouvant agir sur cet environnement. Cette technologie permet d'améliorer la performance des produits, d'accroître la rapidité des systèmes, de réduire la consommation d'énergie, de produire en masse, de miniaturiser et d'accroître la fiabilité et l'intégration.

L'offre de Memscap est centrée autour de trois cœurs d'activité :

- **Les produits sur mesure**, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production sur mesure ;
- **Les produits standards**, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multifonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense ;
- **Le pôle IntuiSkin**, dont l'offre est consacrée aux capteurs et systèmes d'analyse dermatologique ainsi qu'aux produits et services associés.

Au 31 décembre 2008, la Société et ses filiales comptent 131 employés, dont 33 sont localisés en France, 65 en Norvège et 33 aux États-Unis.

En date du 20 février 2009, le conseil d'administration de la Société a arrêté les états financiers consolidés de Memscap au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, et en a autorisé la publication.

#### 1.2 *Evénements majeurs de l'exercice 2008*

##### **Dépréciations d'actifs en application de la norme IAS 36**

La dégradation significative de l'environnement économique en fin d'exercice 2008 a conduit le Groupe à réexaminer la valeur d'utilité de ses actifs. Suite à cet examen, le Groupe a comptabilisé au 31 décembre 2008 des dépréciations d'actifs non-courants pour un montant total de 6 232 000 euros (Note 10).

### 2. METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

#### 2.1 *Principes de préparation des états financiers*

##### **Conformité aux normes comptables**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe Memscap arrêtés au 31 décembre 2008 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel que publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), adopté par l'Union européenne et rendu obligatoire à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent

d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007, à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants adoptés dans l'Union européenne dont l'application est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

- Amendements IAS 39 et IFRS 7 – Reclassement d'actifs financiers ;
- IFRIC 11 / IFRS 2 – Actions propres et transactions intragroupe ;
- IFRIC 12 – Concessions ;
- IFRIC 14 / IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction.

L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée au 31 décembre 2008 des normes dont l'application obligatoire est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'impact éventuel sur les comptes du Groupe est en cours d'analyse :

*Normes ou interprétations adoptées par l'Union européenne*

- IFRS 8, Secteurs opérationnels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- IAS 1 révisée, Présentation des états financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- IFRIC 13, Programme de fidélisation clients (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008) ;
- Amendement IAS 23, Coûts d'emprunts (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- Amendements IFRS 2, Conditions d'acquisition des droits et annulations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009).

*Normes et interprétations d'application ultérieure, non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2008*

- IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009) ;
- IAS 27 révisée, États financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009) ;
- IFRIC 15, Contrats pour la construction de biens immobiliers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- IFRIC 16, Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008) ;
- IFRIC 17, Distribution en nature aux actionnaires (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009) ;
- Amendement IAS 1 / IAS 32, Instruments remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- Amendement IAS 39, Eléments éligibles à une opération de couverture (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009) ;
- Améliorations des normes IFRS (22 mai 2008), applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## Comptes consolidés – Base de préparation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Memscap S.A. et de ses filiales au 31 décembre 2008. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique. Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

### 2.2 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote (y compris les droits de vote potentiels) de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2008 sont au nombre de 5 et sont les suivantes :

<i>Pays</i>	<i>Sociétés</i>	<i>Date d'entrée dans le périmètre</i>	<i>% d'intérêt au 31 déc. 2008</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
France	Memscap, S.A.	--	Société mère	--
	IntuiSkin, S.A.S.	Décembre 2004	100%	Intégration globale
	Laboratoires La Licorne, S.A.S.	Novembre 2007	100%	Intégration globale
Etats-Unis d'Amérique	Memscap, Inc.	Février 1999	100%	Intégration globale
Norvège	Memscap, AS	Janvier 2002	100%	Intégration globale

### 2.3 Résumé des jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs, sont relatives à la dépréciation des goodwill.

Le Groupe vérifie ainsi la valeur recouvrable des goodwill au moins une fois par an, à chaque date d'arrêté, et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. La valeur recouvrable est en général estimée sur la base de la valeur d'utilité des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'utilité requiert que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus des groupes d'unités génératrices de trésorerie et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. De plus amples détails sont donnés dans les notes 2.4.6 et 10.

Les autres estimations importantes effectuées par le Groupe sont relatives aux options de souscription d'actions (Note 17.2), aux dépréciations des actifs courants (Notes 13 et 14) et aux provisions (Note 20).

### 2.4 Résumé des méthodes comptables significatives

#### 2.4.1 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été établis en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle. L'ensemble des postes du bilan exprimés en devises est converti en euro aux taux en vigueur à la date de clôture, à l'exception de la situation nette

qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat exprimés en devises sont convertis aux taux moyens annuels, appliqués à l'ensemble des transactions. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux sur le résultat net ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en écarts de conversion en capitaux propres.

Les différences de change latentes ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères sont inscrites en écarts de conversion en capitaux propres.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique, sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture.

#### 2.4.2 Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

#### 2.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces coûts incluent le coût de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont encourus, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Le cas échéant, il est tenu compte d'une valeur résiduelle.

Bâtiments usines .....	20 ans
Bâtiments bureaux .....	20 à 30 ans
Agencements des constructions .....	5 à 20 ans
Matériel et outillage.....	4 à 15 ans
Matériel de transport.....	5 ans
Matériel de bureau et informatique.....	2 à 3 ans
Mobilier de bureau .....	5 à 10 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues conformément aux principes décrits à la note 2.4.8.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture. Le coût correspondant à chaque visite d'inspection majeure doit être comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

#### 2.4.4 Contrats de location

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur la base de la substance de l'accord et nécessite d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un (ou de plusieurs) actif(s) spécifique(s), et si l'accord octroie un droit d'utilisation de l'actif.

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

#### **2.4.5 Coûts d'emprunt**

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### **2.4.6 Goodwill et regroupement d'entreprises**

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont enregistrés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs détenus en vue de la vente, qui sont enregistrés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Un goodwill doit être soumis à des tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il s'est déprécié.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Chaque unité ou groupe d'unités auxquels le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne ; et,
- n'est pas plus grand qu'un secteur fondé sur le premier ou le deuxième niveau d'information sectorielle du Groupe, déterminé conformément à IAS 14 Information sectorielle.

La dépréciation est déterminée en évaluant la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie) à laquelle le goodwill a été affecté. Lorsque le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée (Note 2.4.8).

#### **2.4.7 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement au coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est la juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées et les dépenses engagées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés à chaque clôture. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée d'amortissement ou le mode selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation à chaque clôture soit individuellement, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient. Ces immobilisations ne sont pas amorties. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée à chaque clôture afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée. Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la nature de la durée d'utilité, de indéterminée à finie, est comptabilisé de manière prospective.

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Conformément à la norme IAS 38, une immobilisation résultant de dépenses de développement sur la base d'un projet individuel est comptabilisée lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre, la façon dont cet actif générera des avantages économiques futurs, la disponibilité de ressources pour achever le développement et la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Après leur comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont évaluées en utilisant le modèle du coût, ce qui nécessite que les actifs soient comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Toute dépense activée est amortie sur la durée attendue des ventes futures relatives au projet.

La valeur comptable des coûts de développement activés fait l'objet d'un test de perte de valeur à chaque clôture tant que l'actif n'est pas encore mis en service ou plus fréquemment quand il existe au cours de l'exercice une indication que l'actif a perdu de la valeur.

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

Licences de logiciels.....	Amortissement linéaire sur des durées de 1 à 3 ans
Brevets et marques.....	Amortissement linéaire sur des durées de 5 à 20 ans
Frais de développement.....	Amortissement linéaire sur des durées de 3 à 5 ans

Les brevets et marques font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée moyenne de protection. Les frais de développement capitalisés, principalement composés de coûts de conception de puces et de capteurs, de frais de développement de prototypes et de frais d'homologation, sont amortis à partir de la phase de production et pendant la durée de commercialisation prévue.

Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif incorporel sont déterminés comme la différence entre les produits nets de cession et la valeur comptable de l'actif. Ils sont enregistrés dans le compte de résultat quand l'actif est décomptabilisé.

#### 2.4.8 Dépréciation d'actifs

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. Si une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Le groupe Memsicap a défini l'UGT comme étant les activités "Produits standards / Avionique et médical", "Produits sur mesure / Recherche et développement corporate" et "IntuiSkin". Les goodwill sont testés à ces mêmes niveaux.

Les indices de perte de valeur suivis par le Groupe sont :

- Des changements importants intervenus dans l'environnement économique ou technologique sur lequel la Société opère ou auquel l'UGT est dévolue ;
- La baisse des volumes d'activité et des performances inférieures aux prévisions ;
- L'arrivée de produits concurrents et le dépôt de brevets afférents.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque UGT. Si la valeur comptable des actifs d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux futurs de trésorerie futurs (qui se fondent sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de cinq ans) actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. La valeur terminale est obtenue en actualisation à l'infini le flux de trésorerie normatif attendu. Les frais de siège sont affectés au prorata des chiffres d'affaires de chaque UGT.

Les dépréciations constatées sur des activités qui se poursuivent sont enregistrées d'abord sur le goodwill et ensuite sur les actifs non courants et sont comptabilisées en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'actif déprécié, en résultat opérationnel.

A l'exception des goodwill, une perte de valeur comptabilisée précédemment peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit cependant pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée en résultat. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

#### **2.4.9 Actifs financiers**

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

##### *Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat*

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

##### *Prêts et créances*

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non courants à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du processus d'amortissement. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur ces actifs comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite soit directement, soit via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur diminue, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise. Toute reprise est comptabilisée au compte de résultat dès lors que la valeur comptable de l'actif financier n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu à la date de reprise de la dépréciation de l'actif financier.

Les actifs financiers courants comprennent principalement les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours. Ces créances sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

*Actifs disponibles à la vente.*

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et les pertes afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente est décomptabilisé ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

**2.4.10 Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- Matières premières : Coût d'achat selon la méthode du premier entré - premier sorti ;
- Produits finis et produit-en-cours : Coûts des matières et de la main d'œuvre directe et quote-part des frais généraux de production fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

**2.4.11 Actifs non-courants destinés à être cédés et passifs afférents**

Sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non-courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié. Les actifs non-courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminué des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis à la date de décision de cession.

**2.4.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligible au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- Placement à court terme ;
- Placement très liquide ;
- Placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- Risque négligeable de changement de valeur.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie ainsi que les dépôts à court terme nets des concours bancaires courants.

**2.4.13 Capitaux propres***Frais de transactions sur capitaux propres*

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

*Actions propres*

Les propres instruments de capitaux propres qui ont été rachetés (actions propres) sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

#### 2.4.14 *Transactions dont le paiement est fondé sur actions*

Les transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés sont valorisées à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée selon le modèle Black & Scholes. De plus amples détails sont fournis en note 17.4. Lors de l'évaluation des transactions réglées en instruments de capitaux propres, les conditions de performances autres que les conditions liées au prix des actions de Memscap S.A. (« les conditions du marché »), ne sont pas prises en compte.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, sur la période pendant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (la date d'acquisition des droits). La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du Groupe à cette date du nombre d'instruments qui vont être acquis. La charge ou le produit reconnu au compte de résultat de la période correspond à la différence entre charges cumulées à la fin de la période et charges cumulées au début de la période.

Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis, sauf pour ceux dont l'acquisition dépend de conditions liées au marché. Ces dernières sont considérées comme étant acquises, que les conditions du marché soient réunies ou pas, pourvu que les autres conditions de performance soient remplies.

Si les termes d'une rémunération réglée en instruments de capitaux propres sont modifiés, une charge est constatée à minima pour le montant qui aurait été reconnu si aucun changement n'était survenu. Une charge est en outre comptabilisée pour prendre en compte les effets des modifications qui augmentent la juste valeur totale de l'accord dont le paiement est fondé sur des actions ou qui sont favorables d'une autre façon au membre du personnel. Elle est valorisée à la date de la modification.

Si une rémunération en instruments de capitaux propres est annulée, elle est traitée comme si elle avait été acquise à la date d'annulation. Toute charge relative à la transaction qui n'a pas été comptabilisée jusqu'alors est enregistrée immédiatement. Cependant, si un nouvel accord remplace l'accord annulé et qu'il est désigné comme tel à la date où il est attribué, les deux sont traités comme si le premier avait été modifié, comme décrit dans le précédent paragraphe.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété dans le calcul du résultat dilué par action (Note 7).

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

#### 2.4.15 *Passifs financiers*

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

##### *Prêts et emprunts portant intérêts*

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

##### *Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat*

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

#### 2.4.16 *Provisions*

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est

comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

#### **2.4.17 Avantages au personnel**

En Norvège, les engagements de retraite sont assimilés à un régime à prestations définies. Ce régime nécessite que les contributions du Groupe soient versées à un fond administré spécifique. Le coût des avantages accordés lié à ce régime à prestations définies est de même déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus à la fin de l'exercice précédent excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre l'obligation aux titres des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime à cette date. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime. Le montant comptabilisé au passif au titre de ce régime est égal au total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisé et de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre l'obligation du Groupe. Si ce montant est négatif, l'actif est évalué en retenant le plus faible montant déterminé supra, le coût des services passés non encore comptabilisés et de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement du régime ou de diminution des cotisations futures du régime. Le coût des services passés est comptabilisé en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du plan de retraite ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé. Le montant comptabilisé au passif au titre de régime à prestations définies est égal au total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisé.

Conformément aux dispositions de la loi française, Memscap et ses filiales françaises cotisent à des régimes de retraite au bénéfice du personnel en France, par des contributions assises sur les salaires versées à des agences publiques. La loi française requiert également le versement en une seule fois aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de leur retraite, d'une indemnité de départ en retraite calculée en fonction du nombre d'année de service et du niveau de salaire. Il s'agit d'un régime à prestations définies dont l'obligation n'est couverte par aucun contrat d'assurances. Le coût des avantages accordés lié à ce régime à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées selon les modalités décrites pour le régime applicable à l'entité norvégienne.

Aux États Unis, Memscap Inc. a adopté en novembre 2000, un plan de retraite par capitalisation qui qualifie au titre de la section 401(k) du code des impôts américain. Ce plan d'épargne, à cotisations définies, est exonéré d'impôt et couvre la majeure partie des salariés américains.

#### **2.4.18 Reconnaissance des produits des activités ordinaires**

Les produits ordinaires de la Société sont principalement constitués des ventes de produits, des ventes de licences de propriété intellectuelle et de prestations de recherche et développement.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits des activités ordinaires puissent être reconnus :

- Le chiffre d'affaires sur les ventes de produits est reconnu à la livraison.
- Le chiffre d'affaires de la vente des licences de transfert de propriété intellectuelle (licence d'exploitation de procédés de fabrication) et de concession des droits d'utilisation des outils logiciels associés est reconnu lors de la vente de la licence.
- Le chiffre d'affaires sur les prestations de recherche et développement ainsi que les contrats afférents, conclus avec les agences publiques, est reconnu selon la méthode de l'avancement.

#### **2.4.19 Marge brute**

La marge brute est calculée par différence entre d'une part les produits des activités ordinaires et d'autre part le coût complet de production lié aux ventes de la période. Il s'agit du coût complet de production de l'usine aux États-Unis d'Amérique pour la fabrication des puces, de celle de Norvège pour l'assemblage des capteurs ainsi que de la ligne de production de la société IntuiSkin.

#### **2.4.20** *Résultat opérationnel*

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts d'arrêt d'activités autres que celles destinées à être vendues.

##### *Frais de recherche et développement*

Certains coûts de développement de nouveaux produits encourus après la faisabilité technologique sont capitalisés lorsqu'ils remplissent les critères présentés à la note 2.4.7. Tous les autres coûts de recherche et développement sont comptabilisés en charge au compte de résultat sur la ligne « Frais de recherche et développement ». Le crédit d'impôt recherche vient minorer la charge comptabilisée sur la ligne « Frais de recherche et développement ».

##### *Coûts de production et coûts de commercialisation*

Les coûts de production sont présentés dans la marge brute sur la ligne « Coût des ventes », les coûts de commercialisation étant quant à eux présentés sur la ligne « Frais commerciaux ».

##### *Autres produits et charges*

Ils incluent les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant. Il s'agit par exemple des coûts de restructuration, de dépréciation d'actifs ou de résultats de cession d'immobilisations spécifiques.

#### **2.4.21** *Impôts*

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Les impôts différés actifs nets ne sont pas comptabilisés lorsque leur recouvrabilité n'est pas jugée probable.

#### **2.4.22** *Résultats par action*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

#### **2.4.23** *Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture*

Le Groupe peut être conduit à utiliser des instruments financiers dérivés tels que les contrats de change à terme et (ou) des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Tous gains et pertes provenant des variations de juste valeur de dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement en résultat. La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par références aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- Soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- Soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- Soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Au commencement d'une relation de couverture, le Groupe désigne de manière formelle et documente la relation de couverture à laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif poursuivi en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément ou de la transaction couvert(e), de la nature du risque couvert ainsi que de la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture à des fins de compensation de l'exposition aux variations de juste valeur de l'instrument couvert ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie. La couverture est évaluée de façon continue afin de démontrer qu'elle a effectivement été hautement efficace durant tous les exercices couverts par les états financiers pour lesquels elle a été désignée.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

#### *Couvertures de juste valeur*

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

#### *Couvertures de flux de trésorerie*

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat, comme par exemple lorsqu'un produit financier couvert ou une charge financière couverte est comptabilisé(e) ou lorsqu'une vente prévue a lieu. Quand l'élément couvert est le coût d'un actif non financier ou d'un passif non financier, les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont exclus des capitaux propres et intégrés au coût initial de l'actif ou du passif non financier. Si le Groupe s'attend à ce que la transaction prévue ou l'engagement ne se réalisent pas, les montants préalablement comptabilisés directement en capitaux propres sont enregistrés en résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue ou de l'engagement ferme.

#### *Couvertures d'un investissement net*

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net, sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat. Lors de la sortie de l'activité à l'étranger, la valeur cumulée des profits ou des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

### 3 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Aucune opération de regroupement d'entreprises au sens de la norme IFRS 3 n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Le goodwill comptabilisé en novembre 2007 relatif à l'acquisition de la société Laboratoires La Licorne, d'un montant de 3 887 000 euros, n'a pas été modifié dans le délai d'affectation de 12 mois prévu par la norme IFRS 3.

### 4 INFORMATION SECTORIELLE

En application de la norme IAS 14, Memscap publie une information sectorielle par secteur d'activité et par zone géographique.

Le premier niveau d'information sectorielle est le secteur d'activité. Memscap a identifié les trois secteurs d'activité suivants qui présentent des risques et des rentabilités différents :

- Produits sur mesure ;
- Produits standards - Solutions capteurs ;
- Pôle IntuiSkin.

Le second niveau d'information sectorielle est le secteur géographique. Les segments géographiques du Groupe sont déterminés selon la localisation des actifs du Groupe. Les ventes aux clients externes communiquées pour les secteurs

géographiques sont établies sur la base de la localisation géographique des clients du Groupe. Les prix de transfert entre les segments d'activités sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers. Les produits sectoriels, les charges sectorielles et le résultat sectoriel comprennent les transferts entre les secteurs d'activité. Ces transferts sont éliminés en consolidation.

#### 4.1 Secteurs d'activité

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité du Groupe, les produits des activités ordinaires ainsi que les résultats pour les exercices clos au 31 décembre 2008 et 2007.

##### Exercice clos le 31 décembre 2008

	<i>Produits sur mesure</i>	<i>Produits standards / Capteurs</i>	<i>IntuiSkin</i>	<i>Autres activités</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
	€000	€000	€000	€000	€000	€000
<b>Produits des activités ordinaires</b>						
Ventes à des clients externes .....	5 275	8 388	1 734	--	--	15 397
Ventes inter-secteurs .....	91	--	--	--	(91)	--
<b>Produits des activités ordinaires .....</b>	<b>5 366</b>	<b>8 388</b>	<b>1 734</b>	<b>--</b>	<b>(91)</b>	<b>15 397</b>
<b>Résultats sectoriels .....</b>	<b>(5 360)</b>	<b>828</b>	<b>(1 857)</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>(6 389)</b>
Charges non affectées.....						(2 216)
<b>Résultat avant impôt, charges et produits financiers.....</b>						<b>(8 605)</b>
Produits financier nets.....						203
<b>Résultat avant impôt .....</b>						<b>(8 402)</b>
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat.....						312
<b>Résultat net de l'exercice .....</b>						<b>(8 090)</b>
<b>Actifs et passifs</b>						
Goodwill .....	--	3 738	3 419	--	--	7 157
Autres actifs incorporels et immobilisations ...	3 607	2 155	2 357	--	--	8 119
Autres actifs sectoriels.....	3 567	5 013	1 232	--	--	9 812
Actifs non affectés.....						5 958
<b>Total actifs .....</b>						<b>31 046</b>
Passifs sectoriels.....	3 123	2 137	1 544	--	--	6 804
Passifs non affectés .....						2 445
<b>Total passifs .....</b>						<b>9 249</b>
<b>Autres informations sectorielles</b>						
<b>Investissements :</b>						
Immobilisations corporelles .....	1 255	370	137	--	--	1 762
Immobilisations incorporelles .....	9	226	719	--	--	954
<b>Amortissements / Dépréciations :</b>						
Immobilisations corporelles .....	488	478	171	--	--	1 137
Immobilisations incorporelles .....	217	100	263	--	--	580
Pertes de valeur .....	(5 623)	--	(609)	--	--	(6 232)

## Exercice clos le 31 décembre 2007

	<i>Produits sur mesure</i>	<i>Produits standards / Capteurs</i>	<i>IntuiSkin</i>	<i>Autres activités</i>	<i>Eliminations</i>	<i>Total</i>
	€000	€000	€000	€000	€000	€000
<b>Produits des activités ordinaires</b>						
Ventes à des clients externes .....	6 868	7 517	1 990	36	--	16 411
Ventes inter-secteurs .....	409	--	--	--	(409)	--
<b>Produits des activités ordinaires .....</b>	<b>7 277</b>	<b>7 517</b>	<b>1 990</b>	<b>36</b>	<b>(409)</b>	<b>16 411</b>
<b>Résultats sectoriels .....</b>	<b>569</b>	<b>467</b>	<b>107</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>1 143</b>
Charges non affectées.....						(2 062)
<b>Résultat avant impôt, charges et produits financiers.....</b>						<b>(919)</b>
Charges financières nettes .....						(152)
<b>Résultat avant impôt .....</b>						<b>(1 071)</b>
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat.....						399
<b>Résultat net de l'exercice .....</b>						<b>(672)</b>
<b>Actifs et passifs</b>						
Goodwill .....	1 022	4 579	4 028	--	--	9 629
Autres actifs incorporels et immobilisations ....	7 764	2 444	1 815	--	--	12 023
Autres actifs sectoriels.....	4 190	5 462	1 507	--	--	11 159
Actifs non affectés.....						6 850
<b>Total actifs .....</b>						<b>39 661</b>
Passifs sectoriels.....	2 112	1 963	2 291	--	--	6 366
Passifs non affectés .....						1 850
<b>Total passifs .....</b>						<b>8 216</b>
<b>Autres informations sectorielles</b>						
<b>Investissements :</b>						
Immobilisations corporelles .....	818	190	89	--	--	1 097
Immobilisations incorporelles .....	24	329	37	--	--	390
<b>Amortissements / Dépréciations :</b>						
Immobilisations corporelles .....	366	354	133	--	--	853
Immobilisations incorporelles .....	243	49	165	--	--	457
Pertes de valeur .....	--	--	--	--	--	--

**Secteurs géographiques**

Les tableaux suivants présentent, par secteur géographique, les produits des activités ordinaires pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2007.

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

	<i>Europe</i>	<i>Etats-Unis</i>	<i>Asie</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
<b>Produits des activités ordinaires</b>					
Ventes à des clients externes .....	6 582	6 859	1 211	745	15 397
<b>Produits sectoriels.....</b>	<b>6 582</b>	<b>6 859</b>	<b>1 211</b>	<b>745</b>	<b>15 397</b>
<b>Autres informations sectorielles</b>					
<b>Actifs sectoriels</b>					
Actifs sectoriels .....	26 180	4 866	--	--	31 046
Actifs non affectés .....					--
<b>Total actifs.....</b>					<b>31 046</b>
<b>Investissements</b>					
Investissements corporels .....	515	1 247	--	--	1 762
Investissements incorporels .....	945	9	--	--	954

**Exercice clos le 31 décembre 2007**

	<i>Europe</i>	<i>Etats-Unis</i>	<i>Asie</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
<b>Produits des activités ordinaires</b>					
Ventes à des clients externes .....	6 659	7 487	1 915	350	16 411
<b>Produits sectoriels.....</b>	<b>6 659</b>	<b>7 487</b>	<b>1 915</b>	<b>350</b>	<b>16 411</b>
<b>Autres informations sectorielles</b>					
<b>Actifs sectoriels</b>					
Actifs sectoriels .....	34 979	4 682	--	--	39 661
Actifs non affectés .....					--
<b>Total actifs.....</b>					<b>39 661</b>
<b>Investissements</b>					
Investissements corporels .....	1 064	33	--	--	1 097
Investissements incorporels .....	384	6	--	--	390

## 5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES

### 5.1 Autres charges

Les autres charges pour l'exercice 2008, soit un montant de 6 232 000 euros, correspondent aux dépréciations d'actifs comptabilisées en application de la norme IAS 36. Ces pertes de valeurs se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Pertes de valeur sur goodwill .....	1 631	--
Pertes de valeur sur actifs incorporels .....	932	--
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles .....	3 669	--
<b>Autres charges .....</b>	<b>6 232</b>	<b>--</b>

Les modalités de détermination de ces dépréciations sont présentées note 10.

### 5.2 Charges financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Emprunts et découverts bancaires .....	296	150
Charges financières dues au titre des contrats de location-financement .....	41	27
Perte de change .....	--	216
<b>Charges financières .....</b>	<b>337</b>	<b>393</b>

### 5.3 Produits financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Produits d'intérêts bancaires .....	145	241
Gain de change .....	395	--
<b>Produits financiers .....</b>	<b>540</b>	<b>241</b>

### 5.4 Dotations aux amortissements

La dotation aux amortissements au titre des exercices 2008 et 2007 se répartit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Coût des ventes .....	1 058	681
Frais de recherche et développement .....	445	465
Frais commerciaux .....	82	64
Charges administratives .....	132	99
<b>Total dotations aux amortissements .....</b>	<b>1 717</b>	<b>1 309</b>

### 5.5 Frais de personnel

Les frais de personnel comptabilisés en charge au titre des exercices 2008 et 2007 s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Charges de personnel y compris charges sociales .....	7 987	7 958
Retraites .....	157	(113)
Charges liées au paiement en actions .....	280	223
<b>Total des frais de personnel .....</b>	<b>8 424</b>	<b>8 068</b>

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Production .....	65	66
Recherche et développement .....	37	39
Services commerciaux et marketing .....	13	13
Direction générale et personnel administratif .....	16	14
<b>Effectif total équivalent temps plein .....</b>	<b>131</b>	<b>132</b>

### 5.6 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se composent de 3 684 000 euros (2007 : 3 705 000 euros) de charges directement comptabilisées en compte de résultat et de 226 000 euros (2007 : 295 000 euros) de frais développement capitalisés. Au 31 décembre 2008, la valeur nette des frais de développement capitalisés s'établit à 933 000 euros (2007 : 1 082 000 euros).

## 6 IMPOTS SUR LE RESULTAT

Le produit d'impôt de 312 000 euros sur l'exercice 2008 (2007 : 399 000 euros) correspond à la comptabilisation d'impôts différés actifs relatifs à la filiale norvégienne du Groupe. Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le résultat comptable avant impôt multiplié par le taux d'impôt applicable en France soit 33,33% (2007 : 33,33%) pour les exercices clos le 31 décembre 2008 et 2007 est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Résultat avant impôt .....	(8 402)	(1 071)
Produit / (charge) au taux d'impôt en vigueur en France .....	2 800	357
Incidence des pertes reportables .....	(2 488)	42
<b>Produit d'impôt .....</b>	<b>312</b>	<b>399</b>

La situation fiscale latente au 31 décembre 2008 est essentiellement composée des pertes reportables d'un montant de :

- 139,7 millions d'euros en France reportables indéfiniment.
- 10,4 millions d'euros pour la filiale américaine expirant entre 2015 et 2021.
- 3,5 millions d'euros pour la filiale norvégienne expirant entre 2012 et 2018.

Au 31 décembre 2008, la Société ne comptabilise en actifs d'impôt différé que les pertes reportables sur bénéfices fiscaux futurs relatives à sa filiale norvégienne soit 936 000 euros (2007 : 835 000 euros). En raison de son historique de perte, la Société estime que la recouvrabilité des actifs d'impôt différé générés par les pertes reportables sur les autres entités du Groupe n'est pas jugée probable.

## 7 RESULTATS PAR ACTION

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère .....	(8 090)	(672)
<hr/>		
<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) pour le résultat de base par action .....	4 712	4 589
Effet de la dilution :		
Bons de souscription d'actions .....	--	30
Options d'achat d'actions.....	--	79
<hr/>		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat dilué par action.....	4 712	4 698

## 8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Terrains .....	875	30
Constructions .....	1 780	1 428
Agencements et installations.....	244	65
Equipements industriels (1) .....	12 266	14 051
Véhicules .....	42	25
Mobilier et autres équipements de bureau.....	267	294
Equipements informatiques.....	415	630
Immobilisations corporelles (2) .....	15 889	16 523
Amortissements cumulés.....	(5 388)	(4 982)
Provisions pour dépréciation d'actifs (3) .....	(4 428)	(2 279)
Valeur nette des immobilisations corporelles .....	6 073	9 262

(1) dont immobilisations financées par crédit-bail :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Equipements industriels .....	988	1 275
Immobilisations corporelles .....	988	1 275
Amortissements cumulés.....	(521)	(509)
Provisions pour dépréciation.....	--	(192)
Valeur nette des immobilisations corporelles financées par crédit-bail .....	467	574

(2) La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Solde à l'ouverture.....	16 523	19 203
Acquisitions .....	1 762	1 097
Cessions .....	(1 890)	(3 544)
Ecarts de conversion .....	(506)	(233)
Solde à la clôture.....	15 889	16 523

Le Groupe a procédé sur l'exercice 2008 à l'acquisition d'un immeuble basé en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique) pour un montant de 1 240 000 euros incluant le terrain et les agencements afférents. Cet immeuble héberge les bureaux et les laboratoires de test, précédemment en location, de la division Produits sur mesure et demeure à même d'accueillir, si nécessaire, la réalisation d'une salle blanche. Les autres principales acquisitions de l'exercice comprennent des équipements industriels relatifs à la filiale norvégienne (300 000 euros).

Les cessions sur l'exercice 2008 sont principalement composées d'équipements et d'agencements intégralement amortis ou dépréciés.

Les actifs acquis par contrats de crédit-bail sont donnés en nantissement des dettes de crédit-bail correspondantes. Les constructions et terrains, d'une valeur nette comptable de 2 521 000 euros au 31 décembre 2008 (2007 : 1 377 000 euros), servent de droit réel de premier rang en couverture d'emprunts bancaires du Groupe (Note 18.1). Les équipements industriels et véhicules sont quant à eux nantis à hauteur de 21 000 euros (2007 : 79 000 euros) en garantie d'emprunts détaillés note 18.1.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 1 137 000 euros au 31 décembre 2008 (2007 : 853 000 euros).

(3) La variation de la provision pour dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Solde à l'ouverture.....	2 279	3 195
Reprise de provision suite à la cession / mise au rebut d'actifs.....	(1 520)	(916)
Nouvelles dépréciations d'actifs .....	3 669	--
Solde à la clôture.....	4 428	2 279

Cette provision pour dépréciation d'actifs est afférente à un ensemble d'équipements et outillages industriels relatif à l'activité Produits sur mesure du Groupe. Comme détaillé en note 10, la survenance de facteurs économiques défavorables significatifs a conduit le Groupe à comptabiliser une dépréciation de 3 669 000 euros au titre de l'exercice 2008.

La valeur nette comptable de ces équipements s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Valeur brute des équipements faisant l'objet d'une provision pour dépréciation .....	7 018	5 593
Amortissements / Dépréciations.....	(6 105)	(3 219)
Valeur nette des équipements faisant l'objet d'une provision pour dépréciation.....	913	2 374

## 9 ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Goodwill .....	8 788	9 629
Logiciels (1).....	465	447
Marques et brevets .....	4 589	3 885
Frais de développement immobilisés .....	1 233	1 178
Immobilisations incorporelles.....	15 075	15 139
Amortissements cumulés.....	(3 321)	(2 766)
Provisions pour dépréciation d'actifs.....	(2 563)	--
Valeur nette des immobilisations incorporelles .....	9 191	12 373

(1) dont immobilisations financées par crédit-bail :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Logiciels.....	73	90
Immobilisations incorporelles.....	73	90
Amortissements cumulés.....	(9)	(2)
Valeur nette des immobilisations incorporelles financées par crédit-bail .....	64	88

La variation des actifs incorporels s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Solde à l'ouverture.....	15 139	11 979
Acquisitions .....	954	390
Variation de périmètre (*).....	--	3 887
Cessions .....	--	(1 267)
Ecarts de conversion .....	(1 018)	150
Solde à la clôture.....	15 075	15 139

(\*) Acquisition de la société Laboratoires La Licorne en 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Goodwill</i>	<i>Logiciels</i>	<i>Marques et brevets</i>	<i>Frais de développement</i>	<i>Total</i>
Coût :					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2008 .....	9 629	447	3 885	1 178	15 139
Acquisitions .....	--	18	710	--	728
Développements générés en interne...	--	--	--	226	226
Cessions / Reclassements.....	--	5	--	(5)	--
Ecarts de conversion .....	(841)	(5)	(6)	(166)	(1 018)
Au 31 décembre 2008 .....	8 788	465	4 589	1 233	15 075

Les principales acquisitions de l'exercice 2008 concernent une licence de commercialisation relative à la société IntuiSkin (710 000 euros) ainsi que les frais de recherche et développement capitalisés afférents à l'activité Produits standards / Capteurs (226 000 euros) conformément à la norme IAS 38.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 580 000 euros au 31 décembre 2008 (2007 : 457 000 euros).

Les dépréciations d'actifs incorporels comptabilisées au titre de l'exercice 2008 selon la norme IAS 36 s'élèvent à 2 563 000 euros et s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
<i>Secteur Produits sur mesure</i>		
Pertes de valeur sur goodwill .....	(1 022)	--
Dépréciations de marques et brevets.....	(827)	--
Dépréciations de frais de développement immobilisés.....	(95)	--
Dépréciations de logiciels .....	(10)	--
Dépréciations d'actifs incorporels – Secteur Produit sur mesure.....	(1 954)	--
<i>Secteur IntuiSkin</i>		
Pertes de valeur sur goodwill .....	(609)	--
Dépréciations d'actifs incorporels – Secteur IntuiSkin.....	(609)	--
Total dépréciations d'actifs incorporels .....	(2 563)	--

La valeur nette comptable de ces actifs incorporels après dépréciations et amortissements s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
<i>Secteur Produits sur mesure</i>		
Goodwill .....	--	1 022
Marques et brevets .....	--	1 044
Frais de développement immobilisés .....	--	95
Logiciels.....	--	--
Valeur nette des actifs incorporels faisant l'objet de dépréciations .....	--	2 161
<i>Secteur IntuiSkin</i>		
Goodwill .....	3 419	4 028
Valeur nette des actifs incorporels faisant l'objet de dépréciations .....	3 419	4 028

## 10 TEST DE PERTE DE VALEUR

Le goodwill acquis lors des regroupements d'entreprises a été alloué de la façon suivante à trois unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation :

- Unité génératrice de trésorerie Produits standards / Avionique et médical ;
- Unité génératrice de trésorerie Produits sur mesure / Recherche et développement corporate ; et ,
- Unité génératrice de trésorerie IntuiSkin.

Aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée suite aux tests annuels de dépréciation réalisés en 2007. La dégradation significative de l'environnement économique en fin d'exercice 2008 a conduit le Groupe à réexaminer la valeur recouvrable de ses actifs. Cette dernière a été estimée sur la base des valeurs d'utilité dont les hypothèses sont décrites ci-dessous. Suite à cet examen, le Groupe a comptabilisé au 31 décembre 2008 sur la ligne « Autres charges » incluse dans le résultat opérationnel, des dépréciations d'actifs non-courants pour un montant total de 6 232 000 euros. Ces dépréciations se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>	
UGT - Produits sur mesure / R&D corporate.....	5 623	--	
UGT - IntuiSkin .....	609	--	
Total dépréciations d'actifs.....	6 232	--	
<i>31 décembre 2008 (en milliers d'euros)</i>	<i>Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)</i>		<i>Réf. Notes</i>
	<i>Produits sur mesure</i>	<i>IntuiSkin</i>	<i>annexe</i>
	<i>/ R&amp;D corporate</i>		
<i>Actifs</i>			
Goodwill .....	1 022	609	9
Actifs incorporels.....	932	--	9
Immobilisations corporelles.....	3 669	--	8
Dépréciations d'actifs .....	5 623	609	5.1
Valeur des actifs testés avant dépréciations (*) .....	11 102	7 055	

(\*) incluant les besoins en fonds de roulement.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée concernant l'UGT Produits standards / Avionique et médical dont la valeur comptable des actifs testés s'établit à 8 744 000 euros au 31 décembre 2008. Les dépréciations constatées en 2008 sur les UGT Produits sur mesure / R&D corporate et IntuiSkin sont quant elles directement liées à la dégradation marquée de l'environnement économique se traduisant par une révision des prévisions de croissance de ces unités.

Les valeurs nettes comptables du goodwill, après dépréciations, allouées à chaque unité génératrice de trésorerie s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Produits standards / Avionique et médical		Produit sur mesure / R&D corporate		IntuiSkin		Total	
	Déc. 2008	Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2007	Déc. 2008	Déc. 2007
	Valeur nette comptable du goodwill .....	3 738	4 579	--	1 022	3 419	4 028	7 157

Les variations du goodwill des UGT Produits sur mesure / R&D corporate et IntuiSkin, soient respectivement des diminutions de 1 022 000 euros et 609 000 euros, correspondent aux pertes de valeur constatées sur l'exercice 2008. La variation de la valeur comptable du goodwill relatif à l'UGT Produits standards / Avionique et médical au 31 décembre 2008, soit une diminution de cette valeur de 841 000 euros, correspond à l'impact de l'évolution du cours de la couronne norvégienne lors de la conversion en euro de ce goodwill.

Les hypothèses clés utilisées dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT sont les suivantes :

#### Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation après impôt appliqués aux prévisions de flux de trésorerie sont les suivants :

Taux d'actualisation (1)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
UGT Produits standards / Avionique et médical .....	13,0%	11,4%
UGT Produits sur mesure / R&D corporate .....	13,0%	11,7%
UGT IntuiSkin .....	15,5%	16,1%

(1) Au taux d'actualisation après impôt correspond un taux d'actualisation avant impôt défini par les normes en vigueur et utilisé pour la détermination des valeurs d'utilité. Pour l'exercice 2008, ce taux est le suivant : 16,1% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical (2007 : 15,0%), 15,7% pour UGT Produits sur mesure / R&D corporate (2007 : 15,0%) et 16,6% pour l'UGT IntuiSkin (2007 : 17,5%).

Les taux d'actualisation spécifiques reflètent les estimations faites par le Groupe sur chacune des UGT. Pour déterminer les taux d'actualisation respectifs de chaque UGT, il a été tenu compte de la position concurrentielle, de la courbe d'expérience et des potentiels de croissance de marché relatifs à chaque UGT. L'UGT IntuiSkin étant considérée comme une activité en phase de lancement, le taux d'actualisation apparaît supérieur à celui utilisé pour les UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate, ces activités étant afférentes à des marchés matures pour lesquels le Groupe possède une position concurrentielle forte grâce à ses brevets et son know-how.

#### Taux de croissance utilisés pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de 2,00% (2007 : 2,00%) correspondant à l'estimation du taux de croissance moyen à long terme des secteurs sur lesquels le Groupe est présent.

#### Volumes de ventes attendus durant la période budgétée

Les hypothèses clé relatives à la progression attendue des volumes de ventes sur les 5 prochaines années par UGT sont les suivantes : Progression annuelle moyenne de 19% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical, de 20% pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate et de 50% pour l'UGT Produits IntuiSkin, activité en phase de lancement. Ces volumes de ventes ont été déterminés avec un niveau attendu du cours du dollar américain de 1,35 pour 1,00 euro. Les montants d'investissements retenus sur la période budgétée par UGT sont corrélés aux taux de croissance attendus.

#### EBITDA (résultat avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions) durant la période budgétée

Les EBITDA sont déterminés sur la base des ratios EBITDA / Chiffre d'affaires moyens constatés au titre des 3 exercices précédant le début de la période budgétée. Ces indicateurs financiers sont augmentés des gains de productivité attendus. Le coefficient de progression moyen durant la période budgétée s'établit à 1,07 pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical et de 1,13 pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate. L'EBITDA moyen de l'UGT IntuiSkin sur les 3 derniers exercices étant négatif, un retour de cet indicateur à l'équilibre est attendu pour l'exercice 2010.

La sensibilité des valeurs recouvrables des UGT aux changements d'hypothèses clés s'analyse comme suit :

- En ce qui concerne l'appréciation de la valeur d'utilité de l'UGT Produits standards, la direction estime qu'aucun des changements raisonnables possibles dans les hypothèses clés listées ci-dessus, n'aura pour conséquence de porter la valeur comptable de cette unité à un montant significativement supérieur à sa valeur recouvrable.
- Pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate :
  - a) Une progression des volumes de ventes attendus sur les 5 prochaines années ramenée de 20% à 10% conduirait à une dépréciation complémentaire des immobilisations corporelles de 2,7 millions d'euros.
  - b) Une diminution de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une réduction de 0,5 million d'euros de la dépréciation relative aux immobilisations corporelles de l'UGT.
  - c) Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une augmentation de 0,4 million d'euros de la dépréciation relative aux immobilisations corporelles de l'UGT.
- Pour l'UGT IntuiSkin :
  - a) Une progression des volumes de ventes attendus sur les 5 prochaines années ramenée de 50% à 25% conduirait à une dépréciation complémentaire du goodwill de 3,4 millions d'euros et des autres actifs incorporels de 0,7 million d'euros.
  - b) Une diminution de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une absence de perte de valeur relative à l'UGT IntuiSkin.
  - c) Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt conduirait à une dépréciation complémentaire du goodwill affecté à l'UGT de 0,6 million d'euros.

Au 31 décembre 2008, la part en pourcentage de valeur terminale dans la valorisation des UGT s'établit à 50% pour les UGT Produits standards et IntuiSkin et à 42% pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate.

## 11 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent 722 000 euros (2007 : 860 000 euros) de titres obligataires correspondant à des placements de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Titres obligataires.....	722	860
Actifs financiers disponibles à la vente.....	722	860

La juste valeur des titres obligataires est déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif.

## 12 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON-COURANTS

Les autres actifs financiers non-courants de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Titres de participation .....	--	313
Dépôts et cautionnements .....	12	17
Actifs financiers (Valeur brute).....	12	330
Moins : Provision pour dépréciation.....	--	(313)
Autres actifs financiers non-courants.....	12	17

## 13 STOCKS

Les stocks de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Matières premières.....	1 505	1 734
Encours.....	236	492
Produits finis.....	1 732	1 226
Sous-total.....	3 473	3 452
Moins : Provision pour dépréciation.....	(169)	(120)
Valeur nette des stocks et encours.....	3 304	3 332

## 14 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS COURANTS

Les créances clients de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Créances clients.....	4 814	6 367
Moins : Provision pour dépréciation.....	(592)	(364)
Valeur nette des créances clients.....	4 222	6 003

Les créances clients ne portent pas intérêts et sont en général payables de 30 à 90 jours.

Les mouvements de provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Dépréciées individuellement</i>	<i>Dépréciées collectivement</i>	<i>Total</i>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2007.....	--	13	13
Dotations de l'année.....	356	--	356
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables).....	--	--	--
Ecart de conversion.....	(5)	--	(5)
Au 31 décembre 2007.....	351	13	364
Dotations de l'année.....	389	12	401
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables).....	(158)	--	(158)
Reprises non utilisées.....	(35)	--	(35)
Ecart de conversion.....	24	(4)	20
Au 31 décembre 2008.....	571	21	592

Au 31 décembre, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Total</i>	<i>Non échues et non dépréciées</i>	<i>&lt; 30 jours</i>	<i>30-60 jours</i>	<i>60-90 jours</i>	<i>90-120 jours</i>	<i>&gt; 120 jours</i>
2008.....	4 222	2 580	1 015	86	203	21	317
2007.....	6 003	4 911	365	345	11	2	369

Les autres débiteurs courants de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Créances fiscales.....	199	178
Crédits d'impôt recherche.....	733	688
Autres créances.....	29	8
Total des autres débiteurs courants.....	961	874

## 15 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société comprennent :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Comptes bancaires et caisses.....	1 359	1 980
Dépôts à court terme.....	3 877	3 865
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie .....</b>	<b>5 236</b>	<b>5 845</b>

Les dépôts à court terme sont composés de parts de SICAV / FCP monétaires et de comptes à terme en euro dont la période de dépôt est comprise entre un jour et trois mois selon les besoins immédiats du Groupe en trésorerie. Il n'existe aucune restriction relative à la disponibilité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2008.

Les SICAV / FCP monétaires euro ont tous une sensibilité comprise entre 0 et 0,5 et leur classement en équivalents de trésorerie répond au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Conformément aux recommandations de l'AMF du 4 décembre 2007, une vérification de la performance historique de ces SICAV / FCP monétaires euro a confirmé le caractère négligeable du risque de variation de valeur pour ces instruments au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, le Groupe disposait de lignes de crédit disponibles non utilisées à hauteur de 535 000 euros (2007 : 2 335 000 euros) pour lesquelles les conditions de tirage étaient satisfaites.

## 16 CAPITAL EMIS ET RESERVES

### 16.1 Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2008, le montant du capital social s'élève à 9 427 940,85 euros correspondant à 4 713 970 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Actions ordinaires au nominal de 2,00 euros.....	4 714	4 711

Au cours de l'exercice 2008, le capital social a été augmenté de 6 000 euros par la création de 2 822 actions.

<i>Actions ordinaires émises et entièrement libérées</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital social</i>	<i>Primes d'émission</i>
	<i>Milliers</i>	<i>€000</i>	<i>€000</i>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	4 711	9 422	35 823
Reclassement prime d'émission / réserves - Laboratoires La Licorne, S.A.S. - le 30 avril 2008 .....	--	--	600
Affectation du report à nouveau déficitaire - Memscap, S.A. - le 26 juin 2008 .....	--	--	(1 300)
Actions émises le 17 octobre 2008 en contrepartie de l'exercice de BSA A. ....	3	6	--
<b>Au 31 décembre 2008.....</b>	<b>4 714</b>	<b>9 428</b>	<b>35 123</b>

### 16.2 Actions propres

	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Nombre d'actions propres – <i>Milliers</i> .....	15	2
Valeur brute – <i>€000</i> .....	31	28
Plus-value (Moins-value) latente – <i>€000</i> .....	--	3

Ces actions propres sont retraitées en diminution des capitaux propres. Les plus ou moins-values de cessions sur la période sont de même comptabilisées en capitaux propres.

### 16.3 Réserves consolidées et écarts de conversion

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Réserves consolidées</i>	<i>Écarts de conversion</i>	<i>Total</i>
Actions ordinaires émises et entièrement libérées			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	(12 279)	(1 460)	(13 739)
Reclassement prime d'émission / réserves - Laboratoires La Licorne, S.A.S. - le 30 avril 2008.....	(600)	--	(600)
Affectation du report à nouveau déficitaire - Memscap, S.A. - le 26 juin 2008.....	1 300	--	1 300
Incidence des paiements en actions (Note 17.4).....	280	--	280
Variation des écarts de conversion.....	--	(1 770)	(1 770)
Résultat net de la période.....	(8 090)	--	(8 090)
Au 31 décembre 2008.....	(19 389)	(3 230)	(22 619)

La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les écarts de conversion proviennent des effets de change du dollar américain et de la couronne norvégienne.

## 17 CAPITAL POTENTIEL

### 17.1 Bons de souscription d'actions (BSA)

	<i>BSA A (1)</i>	<i>BSA F (2)</i>
Date d'assemblée	6 oct. 2003	27 juin 2005
Nombre total de bons émis	6 872 177	17 970 981
Nombre d'actions correspondant	42 951	112 318
Date de départ d'exercice des bons	7 oct. 2003	12 déc. 2005
Date d'expiration des bons	6 oct. 2008	12 déc. 2008
Prix de souscriptions par action	2,00 €	16,00 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2008	42 946	126
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2008	5	112 192
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2008 sur des bons précédemment consentis et non encore exercés	--	--

- (1) L'émission des 6 872 177 BSA A résulte du détachement afférent aux actions à bon de souscription d'actions A émises en date du 6 octobre 2003. Ces bons sont arrivés à expiration le 6 octobre 2008.
- (2) En décembre 2005, la Société a procédé à l'émission de 17 970 981 actions à bon de souscription d'actions F. Ces bons sont arrivés à expiration le 12 décembre 2008.

## 17.2 Options de souscription d'actions

	Plan 2	Plan 4	Plan 5	Plan 6
Date d'assemblée	7 mars 2000	29 janv. 2001	14 juin 2002	14 juin 2002
Date du conseil d'administration	20 oct. 2000	15 oct. 2001	14 juin 2002	14 fév. 2003
Nombre total d'options attribuées	7 448	910 000	226 500	780 100
Nombre total d'actions correspondant	37 240	22 750	5 662	19 502
- Dont mandataires sociaux	--	--	--	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	28 420	15 500	4 025	15 125
Date de départ d'exercice des options	28 fév. 2002	(1)	(2)	(3)
Date d'expiration des options	20 oct. 2008	15 oct. 2009	14 juin 2010	14 fév. 2011
Prix de souscription par action	36,48 €	49,20 €	49,20 €	18,00 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2008	20	--	--	3 544
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2008	37 220	21 500	4 112	10 876
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	--	1 250	1 550	5 082

- (1) Les périodes d'exercice des options dépendent de la date d'anniversaire du contrat de travail du salarié bénéficiaire.
- (2) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2002, 226 500 options à 22 salariés du Groupe. Les options peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter respectivement de chacune des quatre premières dates anniversaire de leur attribution.
- (3) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12<sup>ème</sup> par trimestre.

	Plan 8	Plan 10	Plan 11	Plan 12
Date d'assemblée	20 juin 2003	20 juin 2003	20 juin 2003	20 juin 2003
Date du conseil d'administration	5 fév. 2004	17 mai 2004	24 janv. 2005	21 avril 2005
Nombre total d'options attribuées	1 700 000	613 000	568 500	23 500
Nombre total d'actions correspondant	42 500	15 325	14 212	587
- Dont mandataires sociaux	15 000	2 500	--	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	42 500	7 125	14 175	587
Date de départ d'exercice des options	(4)	(5)	(6)	(7)
Date d'expiration des options	1er janv. 2012	17 mai 2012	24 janv. 2013	21 avril 2013
Prix de souscriptions par action	14,40 €	11,20 €	12,40 €	10,00 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2008	2 500	475	3 001	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2008	30 000	8 805	200	63
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	10 000	6 045	11 011	524

- (4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- (5) Sur les 613 000 options :
- Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.
  - Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.

- (6) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- (7) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

	Plan 13	Plan 14	Plan 15	Plan 16	Plan 17
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	30 juin 2005	2 sept. 2005	22 oct. 2005	20 fév. 2006	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	1 318 500	1 850 000	320 000	3 659 200	116 625
Nombre total d'actions correspondant	32 962	46 250	8 000	91 480	116 625
- Dont mandataires sociaux	25 000	46 250	--	--	53 500
- Dont 10 premiers attributaires salariés	7 962	46 250	8 000	71 875	71 875
Date de départ d'exercice des options	(8)	(9)	(10)	(10)	(10)
Date d'expiration des options	30 juin. 2013	2 sept. 2013	22 oct. 2013	20 fév. 2014	21 juin. 2015
Prix de souscriptions par action	10,40 €	12,00 €	13,20 €	14,40 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2008	--	--	--	1 250	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2008	32 162	--	125	12 052	40 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	800	46 250	7 875	78 178	76 125

- (8) Ces options peuvent être exercées :

- Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

- (9) Ces options peuvent être exercées :

- Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1<sup>er</sup> janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.

- (10) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

### 17.3 Synthèse des BSA et options de souscription d'actions

(En nombre d'actions)	Options de souscription	
	BSA	Total
Solde au 31 décembre 2006 .....	139 005	370 282
Attribuées.....	--	116 625
Exercées.....	(23 989)	(34 759)
Annulées.....	(2)	(3 144)
Solde au 31 décembre 2007 .....	115 014	449 002
Attribuées.....	--	--
Exercées.....	(2 822)	(2 822)
Annulées.....	(112 192)	(89 298)
Solde au 31 décembre 2008 .....	--	244 690

La dilution potentielle s'établit à 4,93% du capital au 31 décembre 2008 (2007 : 8,70%).

### 17.4 Plans d'attribution d'actions aux salariés et administrateurs du Groupe

La juste valeur des options d'actions attribuées aux salariés et administrateurs du Groupe est estimée à la date d'attribution selon le modèle Black & Scholes

La durée de vie attendue des options est fondée sur des données historiques et n'est pas nécessairement révélatrice du rythme futur d'exercice. La volatilité attendue est fondée sur l'hypothèse que la volatilité historique donne une indication des tendances futures, ce qui peut ne pas se révéler en réalité.

La charge au titre des services reçus relative aux transactions dont le paiement est réglé par remise d'instruments de capitaux propres est de 280 000 euros pour l'exercice 2008 (223 000 euros pour l'exercice 2007).

Le tableau suivant détaille le nombre d'actions relatif aux options de souscriptions d'actions, le prix moyen pondéré des prix d'exercice (PMPE), ainsi que leurs variations sur l'exercice :

<i>(En nombre d'actions)</i>	<i>2008</i>		<i>2007</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>PMPE</i>	<i>Nombre</i>	<i>PMPE</i>
En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier.....	333 988	16,17 €	231 277	14,05 €
Attribuées sur l'exercice.....	--	--	116 625	20,39 €
Exercées sur l'exercice.....	--	--	(10 770)	14,89 €
Déchues sur l'exercice.....	(87 898)	16,20 €	(3 144)	20,77 €
Expirées sur l'exercice.....	(1 400)	36,48 €	--	--
En circulation au 31 décembre.....	244 690	16,05 €	333 988	16,17 €
Exercçables au 31 décembre.....	141 902	14,92 €	120 014	14,24 €

La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options au 31 décembre 2008 est de 5,16 années (2007 : 6,16 années).

## 18 EMPRUNTS ET PRETS PORTANT INTERET

18.1 *Détail des emprunts et prêts portant intérêt*

	Taux d'intérêt effectif %	Devise	Echéance	31 déc. 2008 €000	31 déc. 2007 €000
<b>Courant</b>					
Engagements sur contrats de location-financement – Equipements industriels .....	Taux variables : 7,46% (taux moyen)	NOK	12/2009	45	38
Engagements sur contrats de location-financement – Logiciels .....	Taux variable : 8,50%	NOK	12/2009	3	4
Emprunts bancaires (400 000 €) (1) .....	Taux fixes : 3,90 / 5,85%	Euro	12/2009	93	89
Emprunts bancaires (627 000 €) (2) .....	Taux fixes : 4,40 / 4,85%	Euro	12/2009	33	31
Emprunts bancaires (636 000 €) (2) .....	Taux fixes : 4,50 / 5,11%	Euro	12/2009	32	31
Emprunt bancaire (3 139 000 NOK) (3) .....	Taux fixe : 4,10%	NOK	12/2009	--	79
Emprunt bancaire (22 000 €) (3) .....	Taux fixe : 5,06%	Euro	12/2009	5	--
Emprunt bancaire (1 600 000 US\$) (2) .....	Taux fixe : 7,38%	US\$	12/2009	27	--
Emprunt bancaire (1 838 000 €) (4) .....	Taux var. : Euribor 3 mois + 100 pts *	Euro	12/2009	210	--
Découvert bancaire - NOK (5) .....	Taux var. : Eurokrone index CT + 185 pts *	NOK	12/2009	327	1 443
Découvert bancaire - US\$ (5) .....	Taux var : Libor 1 mois + 250 pts *	US\$	12/2009	280	--
				<u>1 055</u>	<u>1 715</u>
<b>Non-courant</b>					
Engagements sur contrats de location-financement – Equipements industriels .....	Taux variables : 7,46% (taux moyen)	NOK	2009-2013	145	135
Engagements sur contrats de location-financement – Logiciels .....	Taux variable : 8,50%	NOK	2011	62	101
Emprunts bancaires (400 000 €) (1) .....	Taux fixes : 3,90 / 5,85%	Euro	2010-2011	93	186
Emprunts bancaires (627 000 €) (2) .....	Taux fixes : 4,40 / 4,85%	Euro	2021-2022	535	567
Emprunts bancaires (636 000 €) (2) .....	Taux fixes : 4,50 / 5,11%	Euro	2022	554	586
Emprunt bancaire (22 000 €) (3) .....	Taux fixe : 5,06%	Euro	10/2012	16	--
Emprunt bancaire (1 600 000 US\$) (2) .....	Taux fixe : 7,38%	US\$	06/2028	1 109	--
Emprunt bancaire (1 838 000 €) (4) .....	Taux var. : Euribor 3 mois + 100 pts *	Euro	12/2018	1 628	--
				<u>4 142</u>	<u>1 575</u>

\* Pts : Points de base

- (1) Ces emprunts sont garantis par nantissement d'actions et du fonds de commerce de la société IntuiSkin, S.A.S.
- (2) Ces emprunts sont garantis par hypothèque sur les biens immobiliers financés à hauteur du capital restant dû.
- (3) Ces emprunts sont garantis par nantissement d'équipements industriels et de véhicules à hauteur du capital restant dû.
- (4) Cet emprunt est garanti par nantissement de brevets à hauteur du capital restant dû.
- (5) Ces découverts bancaires sont notamment garantis par nantissement de créances clients à hauteur de la ligne de crédit utilisée.

Afin de financer l'acquisition de l'immeuble destiné à accueillir les bureaux et les laboratoires de test de la division Produits sur mesure (Note 8), la filiale Memscap Inc. a souscrit fin juin 2008 un emprunt d'un nominal de 1 600 000 dollars américains. Cet emprunt d'une durée initiale de 10 ans, renouvelable sur une durée complémentaire de 10 ans, est rémunéré au taux fixe annuel de 7,38% et est garanti par l'hypothèque de l'ensemble immobilier financé. Dans le cadre du développement de ses activités américaines, le Groupe a de même procédé au tirage d'une ligne de crédit de 1 838 000 euros fin décembre 2008. Cette ligne de crédit, d'une durée de 10 ans, est rémunérée au taux variable Euribor 3 mois + 100 points de base.

## 18.2 Echéanciers de remboursement

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008				31 déc. 2007
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Emprunts bancaires .....	400	1 423	2 512	4 335	1 569
Dettes résultant des retraitements de crédit-bail .....	48	207	--	255	278
Découverts bancaires.....	607	--	--	607	1 443
Emprunts portant intérêt.....	1 055	1 630	2 512	5 197	3 290

## 19 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Le Groupe dispose de deux régimes de retraites à prestations définies. Le premier régime concerne l'ensemble des entités françaises et correspond au versement aux salariés des indemnités légales de départ à la retraite. Ce régime ne fait pas l'objet de contributions versées à un fonds administré. Le second régime couvre les engagements du Groupe relatifs aux pensions versées à l'ensemble des salariés de la filiale norvégienne. Ce régime fait l'objet de contributions versées à un fonds spécifique administré.

### Charge nette comptabilisée

(en milliers d'euros)	France		Norvège		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Coût des services rendus au cours de la période .....	(1)	(1)	(266)	(166)	(267)	(167)
Coût financier.....	--	--	(94)	(78)	(94)	(78)
Rendement attendu des actifs du régime.....	--	--	63	58	63	58
Gain / (perte) actuariel(le) net(te) comptabilisé(e) au cours de la période .....	1	(1)	(23)	(24)	(22)	(25)
Charge nette comptabilisée .....	--	(2)	(320)	(210)	(320)	(212)

Il n'existe pas de coût de services passés non comptabilisé.

### Actif / Passif (enregistré au bilan)

(en milliers d'euros)	France		Norvège		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Valeur actualisée de l'obligation.....	(3)	(3)	(1 539)	(1 794)	(1 542)	(1 797)
Juste valeur des actifs du régime.....	--	--	945	1 144	945	1 144
Pertes / (gains) actuariels non comptabilisés.....	(3)	(3)	(594)	(650)	(597)	(653)
Actif / (passif) enregistré au bilan .....	(3)	(3)	(233)	(75)	(236)	(78)

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>France</i>	<i>Norvège</i>	<i>Total</i>
Obligation au titre des prestations définies au 1 <sup>er</sup> janvier 2007 .....	(10)	(1 077)	(1 087)
Coût financier.....	--	(65)	(65)
Coût des services rendus sur la période .....	(1)	(163)	(164)
Prestations servies.....	9	21	30
Profits / (pertes) net(te)s actuariel(le)s .....	(1)	(461)	(462)
Différence de change.....	--	(49)	(49)
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2007.....	(3)	(1 794)	(1 797)
Coût financier.....	--	(80)	(80)
Coût des services rendus sur la période .....	(1)	(303)	(304)
Prestations servies.....	--	21	21
Profits / (pertes) net(te)s actuariel(le)s .....	1	266	267
Différence de change.....	--	351	351
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2008.....	(3)	(1 539)	(1 542)

Les variations de la juste valeur des actifs du régime se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>France</i>	<i>Norvège</i>	<i>Total</i>
Juste valeur des actifs du régime au 1 <sup>er</sup> janvier 2007 .....	--	899	899
Rendement attendu.....	--	58	58
Cotisations de l'employeur .....	--	278	278
Prestations servies.....	--	(21)	(21)
Profits / (pertes) net(te)s actuariel(le)s .....	--	(104)	(104)
Différence de change.....	--	34	34
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2007.....	--	1 144	1 144
Rendement attendu.....	--	63	63
Cotisations de l'employeur .....	--	204	204
Prestations servies.....	--	(21)	(21)
Profits / (pertes) net(te)s actuariel(le)s .....	--	(240)	(240)
Différence de change.....	--	(205)	(205)
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2008.....	--	945	945

Le taux de retour total attendu sur actifs est calculé en se basant sur les prix du marché courant.

Les principales hypothèses utilisées pour les obligations au titre des régimes de retraites au 31 décembre 2008 et 2007 sont les suivantes :

	<i>France</i>		<i>Norvège</i>	
	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Taux d'actualisation .....	3,42%	4,19%	3,80%	4,70%
Taux de rendement attendu des actifs du régime.....	--	--	5,80%	5,75%
Augmentations futures des salaires.....	3,00%	3,00%	4,00%	4,50%
Augmentations futures des retraites.....	--	--	1,50%	2,00%

La direction estime que les changements raisonnables et possibles dans les hypothèses listées ci-dessus n'auraient pas pour conséquence une variation significative des provisions et des charges afférentes comptabilisées au titre de l'exercice 2008.

## 20 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde 31 déc. 2007	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Ecart de conversion	Solde 31 déc. 2008
			Provisions utilisées	Provisions non utilisées		
Non-courant						
Avantages postérieurs à l'emploi – Engagement retraite (Note 19).....	78	202	--	--	(44)	236
Sous-total	78	202	--	--	(44)	236
Courant						
Autres provisions pour risques et charges.....	476	46	(17)	(459)	--	46
Sous-total	476	46	(17)	(459)	--	46
Total des provisions.....	554	248	(17)	(459)	(44)	282

Les autres provisions pour risques et charges au 31 décembre 2007 comprenaient principalement les risques afférents à des procédures de litiges relatives à d'anciens salariés. Les positions du Groupe ayant été confirmées par décision de justice en date d'avril 2008, la provision afférente d'un montant de 459 000 euros a été reprise sur l'exercice 2008. Au 31 décembre 2008, les provisions pour risques et charges, d'un montant de 46 000 euros, sont relatives à des risques de litiges prud'homains ainsi qu'à des litiges fournisseurs.

## 21 FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS COURANTS

Les dettes fournisseurs ainsi que les autres créiteurs courants de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Fournisseurs .....	2 063	1 980
Dettes fiscales et sociales .....	943	1 127
Avances sur commandes en cours.....	395	643
Autres dettes.....	81	334
Total des fournisseurs et autres créiteurs courants.....	3 482	4 084

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêts et sont en général payables de 30 à 60 jours.

## 22 AUTRES PASSIFS NON-COURANTS ET COURANTS

Les autres passifs courants et non-courants sont composés d'avances conditionnées accordées par l'état français destinées au financement de programmes d'innovation. Ces avances ne portent pas d'intérêts et sont remboursées en fonction de la réussite technique et commerciale des projets ainsi financés.

## 23 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

## 23.1 Amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Amortissements des immobilisations corporelles.....	1 137	853
Amortissements des immobilisations incorporelles.....	580	457
Autres provisions .....	(55)	(148)
Total des amortissements et provisions.....	1 662	1 162

**23.2 Annulation des plus ou moins values de cession d'actifs**

Les moins-values de cession sur les exercices 2008 et 2007 sont principalement composées de pertes sur cession d'équipements industriels.

**23.3 Autres éléments non monétaires**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Imposition différée.....	(312)	(399)
Crédits d'impôt recherche.....	(268)	(153)
Paievements en actions.....	280	223
Total des autres éléments non monétaires.....	(300)	(329)

**23.4 Décomposition de la trésorerie nette**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Trésorerie active.....	5 236	5 845
Trésorerie passive.....	(607)	(1 443)
Total trésorerie nette.....	4 629	4 402

**24 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUELS****24.1 Engagements et obligations contractuelles**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Cautions de contre-garantie sur marchés.....	--	--
Créances cédées non-échues (bordereaux Dailly).....	--	--
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles.....	4 942	3 012
Autres engagements donnés.....	--	--
Total.....	4 942	3 012

Les nantissements et hypothèques sont relatifs aux emprunts et découverts bancaires du Groupe, hors engagements de location-financement. Ces nantissements et hypothèques portent sur du matériel industriel, des ensembles immobiliers ainsi que sur des créances clients et un fonds de commerce (Note 18.1). Les obligations contractuelles à long terme sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>				<i>31 déc. 2007</i>
	<i>A moins d'1 an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>	<i>Total</i>	
<b>Obligations contractuelles figurant au bilan</b>					
Dettes à long terme.....	400	1 423	2 512	4 335	1 569
Obligations en matière de location-financement.....	48	207	--	255	278
Avances conditionnées.....	92	196	--	288	288
Sous-total	540	1 826	2 512	4 878	2 135
<b>Obligations contractuelles figurant en engagement hors bilan</b>					
Contrats de location simple.....	410	67	--	477	371
Obligations d'achat irrévocables.....	--	--	--	--	--
Autres obligations à long terme.....	--	--	--	--	--
Sous-total	410	67	--	477	371
Total.....	950	1 893	2 512	5 355	2 506

A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autre engagement hors bilan significatif au 31 décembre 2008.

## 24.2 Litiges

Dans le cadre de son activité ordinaire, la Société peut se trouver face à diverses procédures et réclamations. Au 31 décembre 2008, Memscap et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures concernant des litiges prud'homains ou relatifs à des fournisseurs. Après examen de chaque cas, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres litiges susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

## 25 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées sont :

- La société mère ;
- Les filiales ;
- Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de direction.

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales.

Les transactions concernant les rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et des membres du conseil d'administration de la société Memscap, S.A. sont les suivantes :

Le personnel dirigeant inclut le président ainsi que la direction générale de la Société de même que les responsables des divisions du Groupe. Le montant des rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe, soit 7 personnes en 2008 (2007 : 7 personnes) est détaillé comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Avantages à court terme .....	768	738
Avantages postérieurs à l'emploi .....	--	--
Autres avantages à long terme.....	--	--
Indemnités de fin de contrat de travail .....	--	--
Paiements en actions .....	177	128
<b>Total des rémunérations payées au personnel dirigeant.....</b>	<b>945</b>	<b>866</b>

Le personnel dirigeant ne bénéficie d'aucun avantage postérieur à l'emploi autre que le versement des retraites et pensions de droit commun.

Les avantages perçus par les administrateurs non salariés de la société Memscap, S.A., soit 5 personnes en 2008 (2007 : 5 personnes) se composent exclusivement, au titre de l'exercice 2008, du remboursement de leur frais de déplacement pour un montant de 7 000 euros (2007 : 11 000 euros).

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Remboursement de frais de déplacement .....	7	11
Paiements en actions .....	--	40
<b>Total des rémunérations payées aux administrateurs .....</b>	<b>7</b>	<b>51</b>

## 26 OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location-financement, de dettes fournisseurs et d'avances conditionnées accordées par des agences publiques. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie, des placements en titres obligataires et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités. Le Groupe n'a contracté aucun instrument dérivé en 2007. En 2008, les instruments financiers dérivés comprennent exclusivement des contrats de ventes à terme de dollars américains tels que présentés en note 26.7.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de change, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

### 26.1 Risque de taux d'intérêt

L'ensemble de l'endettement financier du Groupe à moyen et long terme est contracté à taux fixe à l'exception d'un emprunt dont le capital restant du au 31 décembre 2008 s'établit à 1 838 000 euros rémunéré au taux variable Euribor 3 mois + 100 points de base et des dettes afférentes aux contrats de location-financement dont le capital restant du s'élève à 255 000 euros au 31 décembre 2008 pour un taux de rémunération moyen annuel de 7,74% (Note 18.1). Le découvert bancaire court terme est rémunéré à taux variable Libor 1 mois + 250 points de base pour la filiale américaine et sur la base Eurokrone index court terme + 185 points de base pour la filiale norvégienne.

L'échéancier des dettes et actifs financiers au 31 décembre 2008 et 2007 est le suivant :

<i>31 décembre 2008</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>JJ à</i> <i>1 an</i>	<i>1 an à</i> <i>5 ans</i>	<i>Au-delà</i> <i>de 5 ans</i>
Dettes financières .....	(1 147)	(1 826)	(2 512)
Actifs financiers .....	5 236	734	--
Position nette avant gestion.....	4 089	(1 092)	(2 512)
Hors bilan.....	--	--	--
Position nette après gestion .....	4 089	(1 092)	(2 512)
<i>31 décembre 2007</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>JJ à</i> <i>1 an</i>	<i>1 an à</i> <i>5 ans</i>	<i>Au-delà</i> <i>de 5 ans</i>
Dettes financières .....	(1 807)	(896)	(875)
Actifs financiers .....	5 845	877	--
Position nette avant gestion.....	4 038	(19)	(875)
Hors bilan.....	--	--	--
Position nette après gestion .....	4 038	(19)	(875)

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation de 100 points de base des taux d'intérêt court terme appliquée sur la position variable nette après gestion à moins d'un an, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts à taux variable).

	<i>Augmentation</i> <i>en points de base</i>	<i>(1) Effet sur le</i> <i>résultat avant</i> <i>impôt (€000)</i>	<i>(2) Produit / (Charge)</i> <i>net(te) d'intérêt du</i> <i>Groupe (€000)</i>	<i>Ratio de</i> <i>Sensibilité</i> <i>(1) / (2)</i>
2008 .....	+ 100	32	(192)	(0,17)
2007 .....	+ 100	53	64	0,83

### 26.2 Risque sur actions ou titres de placement

La trésorerie du Groupe est principalement placée en comptes à terme court terme en euro ainsi qu'en SICAV / OPCVM monétaires en euro. La direction financière vérifie que ces SICAV / FCP monétaires euro ont tous une sensibilité comprise entre 0 et 0,5 et que leur classement en équivalents de trésorerie répond au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. De même, une vérification de la performance historique de ces SICAV / FCP monétaires euro est réalisée afin de s'assurer du caractère négligeable du risque de variation de valeur pour ces instruments.

Dans le cadre de placements de trésorerie, la Société détient de plus des titres obligataires pour un montant de 722 000 euros au 31 décembre 2008 (2007 : 860 000 euros). Ces titres présentent un horizon de placement supérieur à 3 mois et sont classés en actifs financiers non courants disponibles à la vente.

### 26.3 Risque de change

Compte tenu de la localisation de ses deux principales filiales aux Etats-Unis et en Norvège, le bilan du Groupe est sensible aux variations de change US\$ / Euro et NOK / Euro. Le Groupe est également exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. En 2008, environ 53% des ventes du Groupe sont libellées en dollar américain et 45% en euro, 44% du total des charges opérationnelles (hors pertes de valeur) du Groupe étant engagées en couronne norvégienne, 30% en euro et 26% en dollar américain.

Au 31 décembre 2008 et 2007, l'impact de l'exposition au risque de change transactionnel s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Dollar américain	Couronne norvégienne	Dollar américain	Couronne norvégienne
Actifs.....	1 957	129	3 399	1 153
Passifs.....	(722)	(814)	(683)	(1 430)
Position nette avant gestion.....	1 235	(685)	2 716	(277)
Hors bilan.....	--	--	--	--
Position nette après gestion.....	1 235	(685)	2 716	(277)
Impact sur la position nette après gestion de la variation de -1% de la devise.....	(12)	7	(27)	3

Les positions nettes sur les autres devises ne sont pas significatives.

Le Groupe a utilisé sur l'exercice 2008 des contrats de change à terme afin de couvrir certaines ventes réalisées en dollar américain. Le montant total des ventes couvertes en 2008 s'établit à 900 000 dollars américains. Ces couvertures de flux de trésorerie n'ayant pas été évaluées comme hautement efficaces selon la norme IAS 39, le gain de change afférent, soit un montant de 11 000 euros, a été comptabilisé en résultat de la période. Le risque devise n'avait pas fait l'objet de mise en place de couvertures de change en 2007. Le montant net des gains de change s'établit à 395 000 euros pour l'exercice 2008 contre une perte de 216 000 euros en 2007.

Les taux de conversion utilisés, conformément à la note 2.4.1, ont pour contre-valeur en euro :

Devises	Taux moyens Exercice 2008	Taux moyens Exercice 2007	Taux au 31 décembre 2008	Taux au 31 décembre 2007
Dollar US	0,67992	0,72977	0,71855	0,67930
Couronne norvégienne	0,12160	0,12473	0,10256	0,12570

### 26.4 Risque de crédit

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font de même l'objet d'un suivi permanent. Au 31 décembre 2008, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables, au regard des provisions pour dépréciation sur créances clients (Note 14), s'établit à 592 000 euros (2007 : 364 000 euros).

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est à dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers, cette exposition apparaît minimale, le Groupe ne traitant qu'avec des établissements financiers de premier plan sur des produits de placement au risque limité.

### 26.5 Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement. Au 31 décembre 2008, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 6,0 millions d'euros (2007 : 6,7 millions d'euros) et de lignes de crédit disponibles et non utilisées de 0,5 million d'euros (2007 : 2,3 millions d'euros).

Les tableaux suivants synthétisent les échéanciers des passifs (incluant les obligations de location simple et le découvert bancaire) et actifs financiers (incluant la trésorerie) au 31 décembre 2008 et 2007.

<i>31 décembre 2008</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>JJ à</i> <i>1 an</i>	<i>1 an à</i> <i>5 ans</i>	<i>Au-delà</i> <i>de 5 ans</i>
Dettes financières .....	(1 147)	(1 826)	(2 512)
Actifs financiers .....	5 236	734	--
Position nette avant gestion.....	4 089	(1 092)	(2 512)
Hors bilan.....	(410)	(67)	--
Position nette après gestion .....	3 679	(1 159)	(2 512)
<i>31 décembre 2007</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>JJ à</i> <i>1 an</i>	<i>1 an à</i> <i>5 ans</i>	<i>Au-delà</i> <i>de 5 ans</i>
Dettes financières .....	(1 807)	(896)	(875)
Actifs financiers .....	5 845	877	--
Position nette avant gestion.....	4 038	(19)	(875)
Hors bilan.....	(356)	(15)	--
Position nette après gestion .....	3 682	(34)	(875)

Seul l'emprunt d'un nominal de 1 600 000 dollars américains, souscrit par la filiale Memscap Inc., est soumis au respect de covenants financiers. Ces covenants financiers sont les suivants : Maintien d'un « Funds Flow Coverage Ratio » de la filiale américaine supérieur à 1,25. Le « Funds Flow Coverage Ratio » est obtenu en divisant la capacité d'autofinancement de la filiale, diminuée des dividendes versés, par la somme des obligations à moins d'un an relatif à l'endettement financier long terme de la filiale. Le non respect de ce covenant peut conduire l'établissement financier prêteur à exiger, s'il le souhaite, un remboursement anticipé des sommes restant dues. Ce covenant financier a été respecté au titre de l'exercice 2008 et la direction estime qu'au regard des prévisions afférentes aux performances financières de la filiale Memscap Inc., ce covenant sera également respecté au titre de l'exercice 2009.

## 26.6 Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 déc.</i> <i>2008</i>	<i>31 déc.</i> <i>2007</i>
Trésorerie active et placements afférents.....	5 958	6 705
Autres dépôts.....	12	17
Moins : Prêts et emprunts portant intérêts.....	(5 197)	(3 290)
Autres passifs financiers.....	(288)	(288)
Trésorerie nette.....	485	3 144
Capitaux propres .....	21 797	31 445
Ratio trésorerie nette / capitaux propres .....	2%	10%

## 26.7 Instruments financiers

Les seuls instruments financiers dont la valeur comptable peut être différente de la juste valeur sont les emprunts bancaires à taux fixe (Note 18.1). Au 31 décembre 2008 et 2007, il n'existe aucune différence significative entre la valeur nette comptable de ces emprunts et leur juste valeur.

Au 31 décembre, 2008, les instruments financiers dérivés comprennent exclusivement un contrat de change à terme destiné à couvrir les flux de trésorerie afférents à des ventes réalisées en dollar américain pour lesquelles le Groupe a un engagement ferme. Les conditions de ce contrat ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes. Cette couverture de flux de trésorerie porte sur un montant de 400 000 dollars américains et n'a pas été évaluée comme hautement efficace selon la norme IAS 39. Au 31 décembre 2008, la juste valeur de l'instrument financier est évaluée à 8 000 euros et a été comptabilisée en résultat de la période. Il est rappelé que le Groupe n'a contracté aucun instrument dérivé en 2007.

## 27 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à mentionné.

**Memscap**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et  
rapport des commissaires aux comptes, établi en application de  
l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du  
président du conseil d'administration de la société Memscap

## **Memscap**

Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Philippe MACHON  
445, rue Lavoisier  
38330 Montbonnot-Saint-Martin

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie  
régionale de Grenoble

ERNST & YOUNG Audit  
Tour Part-Dieu  
129, rue Servient  
69326 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie  
régionale de Versailles

## **Memscap**

Exercice clos le 31 décembre 2008

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Memscap, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- L'actif immobilisé figure au bilan pour une valeur nette de K€ 29.797. Les notes 3.5 et 4.4 de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par votre société pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces actifs et en particulier pour la détermination de la provision de K€ 19.742 relative à certains de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble et le caractère raisonnable des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous assurons que les diverses informations relatives aux détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montbonnot-Saint-Martin et Lyon, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Philippe MACHON



ERNST & YOUNG Audit



Lionel Denjean

**Memscap, S.A.**

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

## SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Bilan au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 .....	2
Compte de résultat annuel au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 .....	3
Notes annexes aux états financiers annuels .....	4

**BILAN****Exercice clos le 31 décembre 2008**

	<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
		<i>€000</i>	<i>€000</i>
<b>Actif</b>			
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles.....	4.1	--	1 044
Immobilisations corporelles.....	4.2	2 144	4 719
Immobilisations financières.....	4.3	27 653	43 645
		<u>29 797</u>	<u>49 408</u>
<b>Actif circulant</b>			
Stocks et en cours.....		--	--
Avances et acomptes versés sur commandes.....		--	--
Clients et comptes rattachés.....	4.5	1 137	1 723
Autres créances.....	4.5	462	971
Valeurs mobilières de placement.....		3 893	3 892
Disponibilités.....		175	465
		<u>5 667</u>	<u>7 051</u>
<b>Comptes de régularisation</b>			
Charges constatées d'avance.....	4.6	23	30
Ecart de conversion actif.....	4.14	4 952	5 756
		<u>4 975</u>	<u>5 786</u>
		<u>40 439</u>	<u>62 245</u>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital.....		9 428	9 422
Primes.....		40 141	41 441
Réserves.....		82	82
Report à nouveau.....		--	--
Résultat de l'exercice.....		(21 943)	(1 300)
	4.9	<u>27 708</u>	<u>49 645</u>
<b>Avances conditionnées.....</b>	<b>4.11</b>	<b>288</b>	<b>288</b>
<b>Provisions pour risques et charges.....</b>	<b>4.12</b>	<b>4 969</b>	<b>5 758</b>
<b>Dettes</b>			
Dettes financières.....	4.13	3 102	1 366
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours.....		342	352
Dettes d'exploitation.....	4.5	604	695
Autres dettes et comptes rattachés.....	4.5	2 459	2 967
		<u>6 507</u>	<u>5 380</u>
<b>Comptes de régularisation</b>			
Produits constatés d'avance.....	4.6	--	3
Ecart de conversion passif.....	4.14	967	1 171
		<u>967</u>	<u>1 174</u>
		<u>40 439</u>	<u>62 245</u>

**COMPTE DE RESULTAT**

Exercice clos le 31 décembre 2008

	<i>Notes</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
		<u>€000</u>	<u>€000</u>
Chiffre d'affaires net .....	<i>4.15</i>	874	1 995
Autres produits d'exploitation .....	<i>4.16</i>	1 058	957
Charges d'exploitation .....		<u>(4 246)</u>	<u>(4 301)</u>
<b>Résultat d'exploitation</b> .....		<b><u>(2 314)</u></b>	<b><u>(1 349)</u></b>
Produits financiers .....		6 924	5 541
Charges financières .....		<u>(23 443)</u>	<u>(6 871)</u>
<b>Résultat financier</b> .....	<i>4.17</i>	<b><u>(16 519)</u></b>	<b><u>(1 330)</u></b>
Produits exceptionnels .....		2 029	5 735
Charges exceptionnelles .....		<u>(5 275)</u>	<u>(4 413)</u>
<b>Résultat exceptionnel</b> .....	<i>4.18</i>	<b><u>(3 246)</u></b>	<b><u>1 322</u></b>
Impôt sociétés .....	<i>4.20</i>	136	57
<b>Résultat net</b> .....		<b><u>(21 943)</u></b>	<b><u>(1 300)</u></b>

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2008

## 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

Memscap, S.A. (la "Société" ou "Memscap") est une société anonyme de droit français, créée en novembre 1997 et cotée à Euronext Paris, compartiment C.

Memscap est le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS. Les MEMS, ou systèmes micro-électro-mécaniques, ou encore micro-systèmes, sont des systèmes microscopiques, qui associent des éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques et fluidiques à de l'électronique sur des substrats semi-conducteurs. Ils assurent des fonctions de capteurs pouvant identifier des paramètres physiques de leur environnement (pression, accélération, ...) et/ou d'actionneurs pouvant agir sur cet environnement. Cette technologie permet d'améliorer la performance des produits, d'accroître la rapidité des systèmes, de réduire la consommation d'énergie, de produire en masse, de miniaturiser et d'accroître la fiabilité et l'intégration.

L'offre de Memscap est centrée autour de trois cœurs d'activité :

- **Les produits sur mesure**, qui comprennent la conception et la fabrication de composants MEMS, la concession de licences de propriété intellectuelle ainsi que les projets de coopération clients pour le développement et la production sur mesure ;
- **Les produits standards**, qui intègrent la conception et la fabrication de capteurs et de systèmes de mesures multifonctionnels destinés aux secteurs du médical, du biomédical ainsi qu'à ceux de l'industrie aéronautique et de la défense ;
- **Le pôle IntuiSkin**, dont l'offre est consacrée aux capteurs et systèmes d'analyse dermatologique ainsi qu'aux produits et services associés.

## 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### Dépréciations d'actifs

La dégradation significative de l'environnement économique en fin d'exercice 2008 a conduit la Société à réexaminer la valeur d'utilité de ses actifs. Suite à cet examen, la Société a comptabilisé au 31 décembre 2008 les dépréciations d'actifs suivantes (Note 4.4) :

- Dépréciations de titres immobilisés et de créances rattachées pour un montant de 17,1 millions d'euros.
- Dépréciations d'immobilisations corporelles pour un montant de 1,8 millions d'euros.
- Dépréciations d'immobilisations incorporelles pour un montant de 0,8 million d'euros.

## 3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos sont établis conformément aux dispositions de la législation française dans le respect des principes comptables de continuité de l'exploitation, de séparation des exercices, de prudence en vue de leur régularité et sincérité pour l'obtention d'une image fidèle de la Société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement du CRC n°2002-10 et n°2004-06 relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2005.

Les principales méthodes sont les suivantes :

### 3.1. *Résumé des jugements et estimations significatifs*

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs, sont relatives à l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées. La Société vérifie la nécessité de déprécier les titres de participation et les créances rattachées au moins une fois par an, à chaque date d'arrêt, et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles les titres de participation et les créances rattachées sont alloués. La détermination de la valeur d'utilité requiert que la Société fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus des groupes d'unités génératrices de trésorerie et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

### 3.2. *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont composées de licences de logiciels ainsi que de brevets et marques qui figurent au bilan à leurs coûts d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en fonction des durées suivantes :

Licences de logiciels.....	1 à 3 ans
Brevets et marques.....	10 ans

### 3.3. *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces coûts incluent le coût de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont encourus, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif.

Bâtiments usines.....	20 ans
Bâtiments bureaux.....	25 à 30 ans
Agencements des constructions.....	5 à 20 ans
Matériel et outillage.....	4 à 15 ans
Matériel de transport.....	5 ans
Matériel de bureau et informatique.....	2 à 3 ans
Mobilier de bureau.....	5 à 10 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Le coût correspondant à chaque visite d'inspection majeure doit être comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

### 3.4. *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont composées essentiellement des :

- Titres des filiales et participations, comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition ainsi que des créances rattachées à ces participations. Lorsque la valeur d'inventaire des participations et autres titres ou créances

immobilisés est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net réévalué, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de la participation pour l'entreprise. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

- Titres obligataires correspondant à des placements de trésorerie présentant une échéance conseillée à plus de 3 mois. Ces titres sont évalués au 31 décembre à la juste valeur déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif.
- Dépôts et cautionnements.

### **3.5. Dépréciation d'actifs**

La Société apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. Si une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur d'usage, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

### **3.6. Créances d'exploitation**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de risque sur leur solvabilité.

### **3.7. Opérations en devises**

Les créances et dettes en devises sont converties en euro sur la base des taux en vigueur à la clôture, sauf lorsqu'elles sont couvertes par une opération à terme. Dans ce cas, elles sont valorisées au cours de couverture. Les pertes et gains de change latents sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion. Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques.

### **3.8. Valeurs mobilières de placement**

La Société considère comme valeurs mobilières de placement à court terme, les titres ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Les valeurs mobilières sont constituées principalement de SICAV / FCP de trésorerie monétaires euro et de comptes à terme en euro. Les valeurs d'acquisition des SICAV / FCP sont proches des valeurs de marché.

### **3.9. Actions propres**

Les titres Memscap, S.A, détenus par elle-même ont pour vocation la régularisation du cours de bourse de la Société et sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Une provision est comptabilisée à la clôture de l'exercice pour ramener si nécessaire la valeur historique en valeur de marché en fonction du cours de bourse au 31 décembre.

### **3.10. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de la Société est principalement constitué de ventes de produits, de ventes de licences de propriété intellectuelle et de prestations de recherche et développement.

- Le chiffre d'affaires sur les ventes de produits est reconnu à la livraison.

- Le chiffre d'affaires de la vente des licences de transfert de propriété intellectuelle (licence d'exploitation de procédés de fabrication) et de concession des droits d'utilisation des outils logiciels associés est reconnu lors de la vente de la licence.
- Le chiffre d'affaires sur les prestations de recherche et développement ainsi que les contrats afférents, conclus avec les agences publiques, est reconnu selon la méthode de l'avancement.

### **3.11. Indemnité de départ à la retraite**

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société cotise à des régimes de retraite au bénéfice de son personnel en France, par des contributions assises sur les salaires versées à des agences publiques. La Société n'a pas d'autre engagement à ce titre.

La loi française requiert également le versement en une seule fois aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de leur retraite, d'une indemnité de départ en retraite calculée en fonction du nombre d'année de service et du niveau de salaire. Cet engagement fait l'objet d'une provision pour charges.

## 4. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

## 4.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Concessions, brevets et droits similaires .....	2 215	2 215
Immobilisations incorporelles .....	2 215	2 215
Amortissements cumulés.....	(1 387)	(1 171)
Dépréciations d'actifs.....	(828)	--
Valeur nette des immobilisations incorporelles .....	--	1 044

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Solde à l'ouverture.....	2 215	3 450
Acquisitions .....	--	--
Cessions .....	--	(1 235)
Solde à la clôture.....	2 215	2 215

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 216 000 euros au 31 décembre 2008 (2007 : 224 000 euros). La dégradation significative de l'environnement économique en fin d'exercice 2008 a conduit la Société à réexaminer la valeur d'utilité de ses actifs. Suite à cet examen, la Société a comptabilisé au 31 décembre 2008 une provision pour dépréciation d'actifs d'un montant de 828 000 euros relative à un ensemble de brevets et de marques acquis lors de l'opération d'apport JDSU / Cronos en octobre 2002.

## 4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Terrains .....	30	30
Constructions .....	1 411	1 400
Equipements industriels .....	4 639	6 616
Mobilier, matériels informatiques et autres équipements de bureau.....	193	410
Immobilisations corporelles .....	6 273	8 456
Amortissements cumulés.....	(1 609)	(1 651)
Provision pour dépréciation .....	(2 520)	(2 086)
Valeur nette des immobilisations corporelles.....	2 144	4 719

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Solde à l'ouverture.....	8 456	8 517
Acquisitions .....	24	1 394
Cessions .....	(2 207)	(1 455)
Solde à la clôture.....	6 273	8 456

Les acquisitions de l'exercice comprennent principalement des agencements complémentaires afférents au siège social de la Société (19 000 euros).

Les cessions sur l'exercice 2008 sont principalement composées d'un transfert d'équipements intra-groupe et de mises au rebut d'équipements intégralement amortis ou dépréciés.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 273 000 euros au 31 décembre 2008 (2007 : 146 000 euros). La dégradation significative de l'environnement économique en fin d'exercice 2008 a conduit la Société à réexaminer la valeur d'utilité de ses actifs. Suite à cet examen, la Société a comptabilisé au 31 décembre 2008 une provision pour dépréciation d'actifs complémentaire d'un montant de 1 777 000 millions d'euros. La provision pour dépréciation d'actifs relatives aux équipements industriels de la Société s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Solde à l'ouverture.....	2 086	3 050
Dotations.....	1 777	--
Reprises.....	(1 343)	(964)
Solde à la clôture.....	2 520	2 086

Suite aux mises au rebut et cessions de matériel industriel sur l'exercice, la reprise de provision pour dépréciation d'actifs s'établit à 1 343 000 euros au titre de l'exercice 2008 (2007 : 964 000 euros).

#### 4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières de la Société s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Titres de participation .....	24 919	23 919
Créances rattachées à des participations.....	19 145	19 174
Autres titres.....	912	878
Dépôts et cautionnements.....	3	5
Immobilisations financières.....	44 979	43 976
Moins : Provision pour dépréciation.....	(17 326)	(331)
Valeur nette des immobilisations financières.....	27 653	43 645

Consécutivement à la dissolution effective des sociétés Memscap KK (Japon) et Memscap SAE (Egypte) sur l'exercice 2008, les titres de participation afférents d'une valeur brute de 313 000 euros, entièrement dépréciés, ont fait l'objet d'une annulation d'actifs.

Les créances rattachées aux participations Memscap Inc. et Memscap AS, considérées comme un prolongement de l'investissement de la Société dans ses filiales, font l'objet d'un classement en créances immobilisées pour une valeur brute de 19 145 000 euros (2007 : 19 174 000 euros).

Les autres titres comprennent 912 000 euros de titres obligataires correspondant à des placements de trésorerie (2007 : 878 000 euros). Ces titres sont évalués au 31 décembre à la juste valeur déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif.

Sur l'exercice 2008, la société a comptabilisé une provision pour dépréciation relative aux titres IntuiSkin, S.A.S. et Laboratoires La Licorne, S.A.S. pour un montant de 4 510 000 euros. De même, une provision pour dépréciation relative à la créance rattachée à la participation Memscap Inc. a été comptabilisée pour un montant de 12 627 000 euros. Le montant total de ces provisions pour dépréciation s'établit à 17 137 000 euros au titre de l'exercice 2008 (Note 4.17).

#### 4.4. Dépréciations d'actifs

La Société a défini trois unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation :

- Unité génératrice de trésorerie Produits standards / Avionique et médical ;
- Unité génératrice de trésorerie Produits sur mesure / Recherche et développement corporate ; et ,
- Unité génératrice de trésorerie IntuiSkin.

Aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée suite aux tests annuels de dépréciation réalisés en 2007. La dégradation significative de l'environnement économique en fin d'exercice 2008 a conduit le Groupe à réexaminer la valeur recouvrable de ses actifs. Cette dernière a été estimée sur la base des valeurs d'utilité dont les hypothèses sont décrites ci-dessous. Suite à cet examen, le Groupe a comptabilisé au 31 décembre 2008 des dépréciations d'actifs qui se décomposent comme suit :

31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)		Total	Réf. Notes annexe
	Produits sur mesure / R&D corporate	IntuiSkin		
<i>Actifs</i>				
Immobilisations incorporelles .....	828	--	828	4.1
Immobilisations corporelles .....	1 777	--	1 777	4.2
Immobilisations financières.....	12 627	4 510	17 137	4.3
Dépréciations d'actifs.....	15 232	4 510	19 742	

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée concernant l'UGT Produits standards / Avionique et médical au 31 décembre 2008. Les dépréciations constatées en 2008 sur les UGT Produits sur mesure / R&D corporate et IntuiSkin sont quant elles directement liées à la dégradation marquée de l'environnement économique se traduisant par une révision des prévisions de croissance de ces unités.

Les hypothèses clés utilisées dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT sont les suivantes :

##### Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation après impôt appliqués aux prévisions de flux de trésorerie sont les suivants :

Taux d'actualisation (1)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
UGT Produits standards / Avionique et médical .....	13,0%	11,4%
UGT Produits sur mesure / R&D corporate .....	13,0%	11,7%
UGT IntuiSkin.....	15,5%	16,1%

(1) Au taux d'actualisation après impôt correspond un taux d'actualisation avant impôt défini par les normes en vigueur et utilisé pour la détermination des valeurs d'utilité. Pour l'exercice 2008, ce taux est le suivant : 16,1% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical (2007 : 15,0%), 15,7% pour UGT Produits sur mesure / R&D corporate (2007 : 15,0%) et 16,6% pour l'UGT IntuiSkin (2007 : 17,5%).

Les taux d'actualisation spécifiques reflètent les estimations faites par le Groupe sur chacune des UGT. Pour déterminer les taux d'actualisation respectifs de chaque UGT, il a été tenu compte de la position concurrentielle, de la courbe d'expérience et des potentiels de croissance de marché relatifs à chaque UGT. L'UGT IntuiSkin étant considérée comme une activité en phase de lancement, le taux d'actualisation apparaît supérieur à celui utilisé pour les UGT Produits standards / Avionique et médical et Produits sur mesure / R&D corporate, ces activités étant afférentes à des marchés matures pour lesquels le Groupe possède une position concurrentielle forte grâce à ses brevets et son know-how.

*Taux de croissance utilisés pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée*

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de 2,00% (2007 : 2,00%) correspondant à l'estimation du taux de croissance moyen à long terme des secteurs sur lesquels le Groupe est présent.

*Volumes de ventes attendus durant la période budgétée*

Les hypothèses clé relatives à la progression attendue des volumes de ventes sur les 5 prochaines années par UGT sont les suivantes : Progression annuelle moyenne de 19% pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical, de 20% pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate et de 50% pour l'UGT Produits IntuiSkin, activité en phase de lancement. Ces volumes de ventes ont été déterminés avec un niveau attendu du cours du dollar américain de 1,35 pour 1,00 euro. Les montants d'investissements retenus sur la période budgétée par UGT sont corrélés aux taux de croissance attendus.

*EBITDA (résultat avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions) durant la période budgétée*

Les EBITDA sont déterminés sur la base des ratios EBITDA / Chiffre d'affaires moyens constatés au titre des 3 exercices précédant le début de la période budgétée. Ces indicateurs financiers sont augmentés des gains de productivité attendus. Le coefficient de progression moyen durant la période budgétée s'établit à 1,07 pour l'UGT Produits standards / Avionique et médical et de 1,13 pour l'UGT Produits sur mesure / R&D corporate. L'EBITDA moyen de l'UGT IntuiSkin sur les 3 derniers exercices étant négatif, un retour de cet indicateur à l'équilibre est attendu pour l'exercice 2010.

**4.5. Créances et dettes d'exploitation**

La ventilation des créances et dettes d'exploitation par nature et par échéance est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>A 1 an au plus</i>	<i>A plus d'1 an, 5 ans au plus</i>	<i>A plus de 5 ans</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Créances clients.....	1 137	1 137	--	--	1 723
Etat et autres collectivités.....	349	349	--	--	511
Groupes et associés.....	107	107	--	--	455
Débiteurs divers.....	6	6	--	--	5
Total clients et autres créances.....	1 599	1 599	--	--	2 694

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>A 1 an au plus</i>	<i>A plus d'1 an, 5 ans au plus</i>	<i>A plus de 5 ans</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Dettes fournisseurs.....	284	284	--	--	315
Dettes sociales.....	274	274	--	--	295
Dettes fiscales.....	46	46	--	--	85
Groupes et associés.....	2 421	--	2 421	--	2 957
Débiteurs divers.....	38	38	--	--	10
Total fournisseurs et autres dettes.....	3 063	642	2 421	--	3 662

**4.6. Charges et produits imputables à un autre exercice**

Les charges constatées d'avance s'établissent à 23 000 euros au 31 décembre 2008 (2007 : 30 000 euros) et sont principalement inhérentes à des charges de loyers et d'honoraires.

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé au 31 décembre 2008 (2007 : 3 000 euros).

4.7. *Charges à payer et produits à recevoir*

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<i>Charges à payer (en milliers d'euros)</i>		
Intérêts courus à payer.....	4	5
Dettes fournisseurs.....	145	82
Dettes fiscales et sociales.....	149	149
Autres dettes.....	8	10
Charges à payer.....	306	246
<i>Produits à recevoir (en milliers d'euros)</i>		
Créances clients.....	1 027	1 029
Autres créances.....	28	86
Intérêts courus à recevoir.....	12	16
Produits à recevoir.....	1 067	1 131

4.8. *Actions propres*

Le suivi du nombre d'actions détenues par la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité est le suivant :

(en milliers)	31 décembre 2007	Achats	Ventes	31 décembre 2008
Nombre d'actions propres.....	2	232	219	15
			31 décembre 2008	31 décembre 2007
Nombre d'actions propres – Milliers.....			15	2
Valeur brute – €000.....			31	28
Plus-value (Moins-value) latente – €000.....			--	3

4.9. *Capital social et primes d'émission*

Au 31 décembre 2008, le montant du capital social s'élève à 9 427 940,85 euros correspondant à 4 713 970 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale. Ces actions sont entièrement libérées.

(en milliers)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Actions ordinaires au nominal de 2,00 euros.....	4 714	4 711

Au cours de l'exercice 2008, le capital social a été augmenté de 5 644 euros par la création de 2 822 actions.

	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission (*)
	Milliers	€000	€000
Actions ordinaires émises et entièrement libérées			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	4 711	9 422	41 441
Affectation du report à nouveau déficitaire le 26 juin 2008.....	--	--	(1 300)
Actions émises le 17 octobre 2008 en contrepartie de l'exercice de BSA A.....	3	6	--
Au 31 décembre 2008.....	4 714	9 428	40 141

(\*) Primes après imputation des frais d'émission.

## 4.10. Capital potentiel

## 4.10.1. Bons de souscription d'actions (BSA)

	BSA A (1)	BSA F (2)
Date d'assemblée	6 oct. 2003	27 juin 2005
Nombre total de bons émis	6 872 177	17 970 981
Nombre d'actions correspondant	42 951	112 318
Date de départ d'exercice des bons	7 oct. 2003	12 déc. 2005
Date d'expiration des bons	6 oct. 2008	12 déc. 2008
Prix de souscriptions par action	2,00 €	16,00 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2008	42 946	126
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2008	5	112 192
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2008 sur des bons précédemment consentis et non encore exercés	--	--

- (1) L'émission des 6 872 177 BSA A résulte du détachement afférent aux actions à bon de souscription d'actions A émises en date du 6 octobre 2003. Ces bons sont arrivés à expiration le 6 octobre 2008.
- (2) En décembre 2005, la Société a procédé à l'émission de 17 970 981 actions à bon de souscription d'actions F. Ces bons sont arrivés à expiration le 12 décembre 2008.

## 4.10.2. Options de souscription d'actions

	Plan 2	Plan 4	Plan 5	Plan 6
Date d'assemblée	7 mars 2000	29 janv. 2001	14 juin 2002	14 juin 2002
Date du conseil d'administration	20 oct. 2000	15 oct. 2001	14 juin 2002	14 fév. 2003
Nombre total d'options attribuées	7 448	910 000	226 500	780 100
Nombre total d'actions correspondant	37 240	22 750	5 662	19 502
- Dont mandataires sociaux	--	--	--	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	28 420	15 500	4 025	15 125
Date de départ d'exercice des options	28 fév. 2002	(1)	(2)	(3)
Date d'expiration des options	20 oct. 2008	15 oct. 2009	14 juin 2010	14 fév. 2011
Prix de souscription par action	36,48 €	49,20 €	49,20 €	18,00 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2008	20	--	--	3 544
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2008	37 220	21 500	4 112	10 876
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	--	1 250	1 550	5 082

- (1) Les périodes d'exercice des options dépendent de la date d'anniversaire du contrat de travail du salarié bénéficiaire.
- (2) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2002, 226 500 options à 22 salariés du Groupe. Les options peuvent être exercées à hauteur de 25 % maximum à compter respectivement de chacune des quatre premières dates anniversaire de leur attribution.
- (3) Le conseil d'administration a attribué, le 14 juin 2003, 780 100 options à 65 salariés du Groupe. Sur le total d'options attribuées, 270 100 options attribuées à 60 personnes peuvent être exercées librement dans les quatre années suivant leur attribution. Les 510 000 options restantes attribuées à 5 personnes peuvent être exercées à

hauteur de 25 % maximum à compter du premier anniversaire de leur attribution et pour le solde, à hauteur maximum d'1/12<sup>ème</sup> par trimestre.

	<i>Plan 8</i>	<i>Plan 10</i>	<i>Plan 11</i>	<i>Plan 12</i>
Date d'assemblée	20 juin 2003	20 juin 2003	20 juin 2003	20 juin 2003
Date du conseil d'administration	5 fév. 2004	17 mai 2004	24 janv. 2005	21 avril 2005
Nombre total d'options attribuées	1 700 000	613 000	568 500	23 500
Nombre total d'actions correspondant	42 500	15 325	14 212	587
- Dont mandataires sociaux	15 000	2 500	--	--
- Dont 10 premiers attributaires salariés	42 500	7 125	14 175	587
Date de départ d'exercice des options	(4)	(5)	(6)	(7)
Date d'expiration des options	1er janv. 2012	17 mai 2012	24 janv. 2013	21 avril 2013
Prix de souscriptions par action	14,40 €	11,20 €	12,40 €	10,00 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2008	2 500	475	3 001	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2008	30 000	8 805	200	63
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	10 000	6 045	11 011	524

(4) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

(5) Sur les 613 000 options :

- a. Pour 257 000 options : L'exercice est de 25% actions exerçables et vendables par an à la date d'anniversaire de l'attribution.
- b. Pour 356 000 options : L'exercice est de 25% d'actions exerçables par an à la date d'anniversaire de l'attribution. Ces options sont vendables à partir du 17 mai 2008.

(6) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% à partir du 24 janvier 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.

(7) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

	<i>Plan 13</i>	<i>Plan 14</i>	<i>Plan 15</i>	<i>Plan 16</i>	<i>Plan 17</i>
Date d'assemblée	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2005	27 juin 2006
Date du conseil d'administration	30 juin 2005	2 sept. 2005	22 oct. 2005	20 fév. 2006	21 juin 2007
Nombre total d'options attribuées	1 318 500	1 850 000	320 000	3 659 200	116 625
Nombre total d'actions correspondant	32 962	46 250	8 000	91 480	116 625
- Dont mandataires sociaux	25 000	46 250	--	--	53 500
- Dont 10 premiers attributaires salariés	7 962	46 250	8 000	71 875	71 875
Date de départ d'exercice des options	(8)	(9)	(10)	(10)	(10)
Date d'expiration des options	30 juin. 2013	2 sept. 2013	22 oct. 2013	20 fév. 2014	21 juin. 2015
Prix de souscriptions par action	10,40 €	12,00 €	13,20 €	14,40 €	20,39 €
Nombre total d'actions souscrites au 31 déc. 2008	--	--	--	1 250	--
Nombre total d'actions annulées au 31 déc. 2008	32 162	--	125	12 052	40 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2008 sur des options précédemment consenties et non encore exercées	800	46 250	7 875	78 178	76 125

(8) Ces options peuvent être exercées :

- a. Pour 2 salariés (31 500 options) à hauteur de 25% au 30 juin 2006 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- b. Pour 4 administrateurs et 7 salariés (1 287 000 options) à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

(9) Ces options peuvent être exercées :

- a. Pour 1 600 000 options à hauteur de 25% au 1<sup>er</sup> janvier 2005 puis 1/12 par trimestre pour les 3 années suivantes.
- b. Pour 250 000 options à hauteur de 25% au 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009.

(10) Ces options peuvent être exercées à hauteur de 25% chaque année de l'anniversaire de leur attribution.

#### 4.10.3. Synthèse des BSA et options de souscription d'actions

(En nombre d'actions)	Options de souscription		
	BSA	d'actions	Total
Solde au 31 décembre 2006 .....	139 005	231 277	370 282
Attribuées.....	--	116 625	116 625
Exercées.....	(23 989)	(10 770)	(34 759)
Annulées.....	(2)	(3 144)	(3 146)
Solde au 31 décembre 2007 .....	115 014	333 988	449 002
Attribuées.....	--	--	--
Exercées.....	(2 822)	--	(2 822)
Annulées.....	(112 192)	(89 298)	(201 490)
Solde au 31 décembre 2008 .....	--	244 690	244 690

La dilution potentielle s'établit à 4,93% du capital au 31 décembre 2008 (2007 : 8,70%).

#### 4.11. Avances conditionnées

Les avances conditionnées correspondent à des avances accordées par l'état français destinées au financement de programmes d'innovation. Ces avances ne portent pas d'intérêts et sont remboursées en fonction de la réussite technique et commerciale des projets ainsi financés. Au 31 décembre 2008, les échéances de ces avances sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2008	A 1 an Au plus	A plus d'1 an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans	31 décembre 2007
Avances conditionnées.....	288	92	196	--	288

#### 4.12. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)			Reprises de l'exercice		Solde 31 déc. 2008
	Solde 31 déc. 2007	Dotations de l'exercice	Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Provision pour perte de change.....	5 756	4 952	(5 756)	--	4 952
Provision pour litiges.....	--	15	--	--	15
Provision pour indemnités retraite.....	2	--	--	--	2
Provisions pour risques et charges.....	5 758	4 967	(5 756)	--	4 969

**4.13. Dettes financières**

La variation des dettes financières sur l'exercice est la suivante :

<i>(en milliers)</i>	<i>31 décembre 2007</i>	<i>Souscription</i>	<i>Remboursement</i>	<i>31 décembre 2008</i>
Emprunts bancaires .....	1 361	1 838	101	3 098

Les emprunts bancaires sont contractés en euro et à taux fixes compris entre 4,40% et 5,85% à l'exception du nouvel emprunt d'un montant de 1 838 000 euros souscrit sur l'exercice au taux variable Euribor 3 mois + 100 points de base. Ces emprunts sont garantis par hypothèque sur les biens immobiliers financés, par nantissement d'actions de la société IntuiSkin, S.A.S. ainsi que par nantissement de brevets. L'échéancier de ces emprunts s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31 déc. 2008</i>				<i>31 déc. 2007</i>
	<i>A moins d'1 an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>	<i>Total</i>	
Emprunts bancaires.....	316	1 250	1 532	3 098	1 361

**4.14. Écarts de conversion sur dettes et créances libellées en monnaie étrangère**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Écarts de conversion actif</i>			<i>Écarts de conversion passif</i>
	<i>Solde 31 déc. 2008</i>	<i>Différences compensées par une couverture de change</i>	<i>Provision pour perte de change</i>	<i>Solde 31 déc. 2008</i>
Créances d'exploitation .....	4 950	--	4 950	--
Dettes d'exploitation.....	2	--	2	967
Total.....	4 952	--	4 952	967

**4.15. Chiffre d'affaires**

La répartition géographique du chiffre d'affaires de la Société est la suivante :

<i>Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Export.....	404	1 295
France.....	470	700
Total.....	874	1 995

**4.16. Transferts de charges**

Le montant des transferts de charges sur l'exercice 2008 s'élève à 1 058 000 euros (2007 : 957 000 euros) et est essentiellement composé de frais d'exploitation refacturés aux filiales.

4.17. *Produits et charges financiers*

<i>Produits financiers (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Intérêts et produits assimilés .....	1 143	1 178
Reprises provisions pour risques et charges financiers .....	5 773	4 359
Gain de change.....	8	4
Total.....	6 924	5 541

<i>Charges financières (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Intérêts et charges assimilées.....	1 063	1 060
Dotations provisions pour risques et charges financiers.....	22 350	5 807
Perte de change .....	30	4
Total.....	23 443	6 871

Les dotations et reprises pour risques et charges financiers correspondent principalement aux éléments suivants :

- Dotations pour provisions sur titres et créances immobilisées : 17 137 000 euros (Note 4.3).
- Dotation pour provision pour perte de change : 4 952 000 euros (Note 4.12).
- Reprise de provision pour perte de change : 5 756 000 euros (Note 4.12).

4.18. *Produits et charges exceptionnels*

Les produits et charges exceptionnels de l'exercice 2008 sont détaillés comme suit :

<i>Produits exceptionnels (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion.....	36	432
Produits exceptionnels sur opérations en capital.....	66	340
Reprises sur provisions .....	1 927	4 963
Total.....	2 029	5 735

Les reprises sur provisions sont principalement relatives à l'annulation de titres et de comptes courants de filiales entièrement provisionnés dont la liquidation a été effective sur l'exercice 2008 pour un montant de 566 000 euros (2007 : 3 633 000 euros) ainsi que des reprises de provision sur dépréciation d'actifs concernant des cessions ou des mises au rebut d'équipements entièrement provisionnés pour un montant de 1 343 000 euros (2007 : 964 000 euros).

<i>Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)</i>	<i>31 décembre 2008</i>	<i>31 décembre 2007</i>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion .....	449	3 544
Charges exceptionnelles sur opérations en capital .....	2 205	862
Dotations aux provisions.....	2 621	7
Total.....	5 275	4 413

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital intègrent principalement la valeur comptable hors provisions des titres de participations, créances rattachées et équipements industriels mis au rebut ou cédés tels que mentionnés supra. Les dotations aux provisions exceptionnelles sont quant à elles composées des provisions pour dépréciation d'actifs corporels (1 777 000 euros - Note 4.2) et incorporels (828 000 euros - Note 4.1).

**4.19. Frais de recherche et développement**

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en charge sur l'exercice 2008 s'établit à 1 061 000 euros (2007 : 1 210 000 euros).

**4.20. Impôts**

Le crédit d'impôt au titre de l'exercice 2008 est composé d'un crédit d'impôt recherche, soit 136 000 euros (2007 : 57 000 euros).

Compte tenu de son déficit fiscal, la Société n'a pas comptabilisé de charge d'impôt en 2008. Les déficits fiscaux de la Société s'élèvent à fin décembre 2008 à 114,2 millions d'euros. En application des dispositions de l'article 39 B du Code Général des Impôts et de la doctrine administrative (D. adm. 4 D-153 et 4 D-1541, 26 novembre 1996), les amortissements dérogatoires de l'exercice n'ont pas été comptabilisés.

**4.21. Engagements hors-bilan**

Les engagements hors-bilan se composent au 31 décembre 2008 des éléments suivants :

- Nantissement des titres de la société IntuiSkin, S.A.S. en garantie d'un emprunt dont le capital restant du s'établit à 107 000 euros au 31 décembre 2008 (2007 : 146 000 euros).
- Nantissement de brevets en garantie d'un emprunt dont le capital restant du s'établit à 1 838 000 euros 31 décembre 2008 (2007 : Non applicable).
- Hypothèque sur les biens immobiliers afférents au site de Bernin financés par emprunts à hauteur du capital restant du soit 1 153 000 euros au 31 décembre 2008 (2007 : 1 215 000 euros).
- Clauses de retour à meilleur fortune afférente à des abandons de créances d'un montant total de 2 440 000 euros consentis à la société Menscap Inc. (2007 : 1 215 000 euros).

**4.22. Etat des immobilisations financières, créances et dettes ainsi que des charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

<i>Eléments concernant les entreprises liées et les participations (en milliers d'euros)</i>		
<i>Postes (Valeurs nettes)</i>	<i>Montant concernant les entreprises</i>	
	<i>liées</i>	<i>avec lesquelles la société à un lien de participation</i>
Avances et acomptes sur immobilisations.....	--	--
Participations .....	--	20 409
Créances rattachées à des participations .....	--	--
Prêts .....	--	6 518
Avances et acomptes versés sur commandes .....	--	--
Créances clients et comptes rattachés .....	--	--
Autres créances .....	--	107
Capital souscrit appelé non versé.....	--	--
Emprunts obligataires convertibles.....	--	--
Autres emprunts obligataires .....	--	--
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit .....	--	--
Emprunts et dettes financières divers.....	--	2 421
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours.....	--	--
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	--	--
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	--	--
Autres dettes .....	--	--
Produits de participation.....	--	--
Autres produits financiers.....	--	969
Charges financières.....	--	984

**4.23. Effectif**

L'effectif moyen en 2008 est de 13 personnes (2007 : 13).

**4.24. Rémunération des dirigeants**

Le montant total des rémunérations brutes annuelles et avantages en nature versés par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce au mandataire social s'est élevé à 219 000 euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008 (2007 : 158 000 euros).

**4.25. Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes s'est élevé à 77 000 euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008 (2007 : 74 000 euros). Aucun honoraire ne concerne d'autres prestations que celles afférentes à la mission de commissariat aux comptes.

## 4.26. Filiales et participations

Nom de la filiale	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (1)	Valeur comptable des titres en euros			Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en euros (2)	Montant des cautions et avals donnés par la société en euros	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé en euros	Résultat du dernier exercice clos en euros
				Brute	Provision	Nette				
<b>1. Filiales détenues à plus de 50%</b>										
Memscap Inc. (USA)	\$10	-\$17 208 059	100%	9 €	--	9 €	16 632 357 €	--	4 403 535 €	1 400 675 €
Memscap AS (Norvège)	kr 18 369 200	-kr 3 757 000	100%	11 299 331 €	--	11 299 331 €	2 513 086 €	--	8 177 584 €	-201 249 €
Intuiskin SAS (France)	304 889 €	5 938 804 €	100%	10 006 764 €	3 313 812 €	6 692 952 €	-2 420 712 €	--	1 752 129 €	-1 087 396 €
Laboratoires La Licorne SAS (France)	37 000 €	28 855 €	100%	3 613 197 €	1 196 536 €	2 416 661 €	107 013 €	--	9 896 €	587 430 €
<b>2. Participations</b>										
Aucune										
		<b>Total</b>		<b>24 919 301 €</b>	<b>4 510 348 €</b>	<b>20 408 953 €</b>	<b>16 831 744 €</b>			

(1) Le pourcentage de droits de vote est identique au pourcentage de capital détenu.

(2) Les prêts et avances de ses filiales sont dépréciés à hauteur de :

- Memscap Inc. (USA) : 12 626 619 €

Pour les filiales et participations, aucun dividende n'a été encaissé au cours de l'exercice.

## **Memscap**

Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Memscap**

Philippe MACHON  
445, rue Lavoisier  
38330 Montbonnot-Saint-Martin

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Grenoble

ERNST & YOUNG Audit  
Tour Part-Dieu  
129, rue Servient  
69326 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Memscap**

Exercice clos le 31 décembre 2008

### **Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Memscap**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Memscap et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Montbonnot-Saint-Martin et Paris-La Défense, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

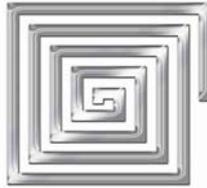
Philippe MACHON



ERNST & YOUNG Audit



Lionel Denjean



**MEMSCAP**  
*The Power of a Small World™*

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE**

Rapport du Président du conseil d'administration  
de la société MEMSCAP S.A.  
prévu au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce

## 1. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par MEMSCAP.

## 2. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 2.1. Le conseil d'administration

Au 31 décembre 2008, le conseil d'administration comprenait 6 administrateurs.

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Date de 1<sup>ère</sup> nomination</i>	<i>Date d'échéance du mandat</i>
Jean Michel Karam	Président Directeur général	4 juin 1998 (Renouvelé par l'Assemblée générale du 28 juin 2004)	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2009
Joël Alanis	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'Assemblée générale du 26 juin 2008)	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013
Bernard Courtois	Administrateur indépendant	30 mars 2005 (Renouvelé par l'Assemblée générale du 26 juin 2008)	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013
Sverre Horntvedt	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'Assemblée générale du 26 juin 2008)	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013
Christopher Pelly	Administrateur indépendant	27 juin 2005 (Renouvelé par l'Assemblée générale du 26 juin 2008)	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013
Vera Strübi	Administrateur indépendant	21 juin 2007	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2012

Le conseil d'administration est composé pour plus de 83% par des administrateurs indépendants. « Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou la direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » (Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF).

Le conseil d'administration est présidé par Monsieur Jean Michel Karam et exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il se réunit chaque fois que nécessaire, sur convocation de son Président et chaque membre reçoit au préalable la documentation correspondant aux ordres du jour et nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

En 2008, le conseil d'administration s'est réuni 8 fois. Le taux de présence effective a été de 85%. Le taux de présence et de représentation a été de 85%.

Les thèmes abordés sont notamment :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que le chiffre d'affaires et les résultats trimestriels,
- la définition et le suivi de la stratégie du Groupe, des plans d'activité et des différents budgets,
- la stratégie de croissance organique et externe,
- le plan de financement et les opérations financières y afférentes,
- le fonctionnement du conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 9 juillet 2001 a adopté le principe d'élaboration d'une charte de bonne conduite des administrateurs. Cette charte a été signée par tous les administrateurs de la Société.

Lors du conseil d'administration du 20 février 2009 relatif à l'arrêté des comptes de l'exercice 2008, les membres du conseil d'administration se sont déclarés très satisfaits de l'interaction avec les commissaires aux comptes de la Société dont la participation aux réunions du conseil ainsi que les avis et remarques, sont particulièrement utiles à la Société.

## **2.2. Le comité stratégique**

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis octobre 2003, d'un comité stratégique ayant pour objet le suivi de l'ensemble des orientations majeures relatives au fonctionnement, à l'activité et à la stratégie de MEMSCAP. Sa mission est de donner au conseil administration de la Société son avis sur les points suivants :

- Vision stratégique de la croissance organique ou externe de la Société ;
- Business plans ;
- Activités de fusions-acquisitions.

Depuis janvier 2007, ce comité est composé de 3 membres :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Joël Alanis, administrateur indépendant.

Le comité stratégique ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2008.

## **2.3. Le comité des rémunérations**

Le conseil d'administration de MEMSCAP dispose, depuis novembre 2008, d'un comité des rémunérations. Sa mission est de donner au conseil d'administration de la Société ses recommandations relatives aux points suivants :

- Rémunération, régime de retraite et prévoyance, avantages en nature et droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, attribués au Président du conseil d'administration et aux éventuels membres du conseil d'administration salariés ou mandataires sociaux ;
- Rémunération des membres du conseil d'administration.

Ce comité est composé des 3 membres suivants :

- Monsieur Jean Michel Karam, Président du conseil d'administration et Directeur général,
- Monsieur Bernard Courtois, administrateur indépendant,
- Monsieur Christopher Pelly, administrateur indépendant.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2008 afin d'aborder les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Au regard des conclusions transmises par le comité des rémunérations, le conseil d'administration du 26 novembre 2008 a considéré que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du présent rapport.

## **2.4. Evaluation organisée du fonctionnement du conseil d'administration**

Le conseil d'administration, attentif à son action, surveille des indicateurs quantitatifs tels que la fréquence des réunions ou les taux de présence et dresse un bilan quantitatif et qualitatif de la stratégie adoptée et des opérations menées.

Une réflexion a de même été engagée afin de définir les mesures à prendre pour évaluer les performances du conseil d'administration. Ainsi en application des recommandations figurant dans le rapport Bouton, il est envisagé de compléter la charte du conseil d'administration afin que cette dernière fixe les modalités selon lesquelles le conseil d'administration procède régulièrement à sa propre évaluation.

## **2.5. La direction générale**

La direction générale de MEMSCAP est assurée par le Président du conseil d'administration. Le Président directeur général exerce ses fonctions sans limitation particulière, sous réserve des pouvoirs expressément attribués au conseil d'administration par la loi et les statuts.

## **2.6. Participation des actionnaires aux assemblées générales**

Il est renvoyé aux dispositions des articles 24 à 30 des statuts de la Société qui définissent ces modalités.

# **3. LE CONTROLE INTERNE OPERATIONNEL**

## **3.1. Objectifs et référentiel**

Depuis sa création, MEMSCAP a mis en œuvre des procédures de contrôle interne, avec les objectifs suivants :

- Mettre l'entreprise en mesure de réaliser ses objectifs stratégiques.
- Fiabiliser le déroulement de ses processus et prévenir les risques majeurs auxquels l'expose la nature de son activité.
- Respecter les règles de fonctionnement internes.
- Respecter les lois et règlements, notamment dans le domaine de la production de ses informations comptables et financières.

Néanmoins, comme tout système de contrôle, le dispositif en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Le présent rapport décrit les principales composantes de ce dispositif en termes d'organisation et de procédures applicables à la société MEMSCAP ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Ce rapport a été préparé avec l'appui des directions financière et juridique de la Société et présenté au conseil d'administration du 28 avril 2009.

Dans le cadre de la définition de ses procédures et de l'organisation de son contrôle interne, la Société s'appuie sur le référentiel COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

## **3.2. Les acteurs du contrôle interne opérationnel**

Compte tenu de son développement et de ses implantations géographiques, MEMSCAP est structurée en trois pôles d'activités (Business Units) disposant de fonctions support sous la supervision directe de la direction générale.

Sous la responsabilité du Président, la direction générale compte les membres suivants :

- Madame Aurore Foulon, Directeur juridique et Directeur de la communication,
- Monsieur Yann Cousinet, Directeur administratif et financier,
- Monsieur Steve Wilcenski (\*), Directeur Division Produits sur mesure,
- Monsieur Jan Hallenstvedt, Directeur Division Produits standards.

(\* ) *Monsieur Steve Wilcenski a remplacé Monsieur Ron Wages en date du 27 janvier 2009*

Une réunion de l'ensemble des membres de la direction générale est tenue chaque trimestre. Sont analysés les indicateurs de gestion clefs de l'activité de MEMSCAP, le suivi du plan et des budgets

ainsi que l'ensemble des éléments présentant une importance significative au regard de l'actualité de la Société. Par ailleurs, les directeurs de divisions rapportent hebdomadairement de l'avancement de leur activité (notamment commerciale) au Président.

### **3.3. Les procédures du contrôle interne opérationnel**

Des mesures et procédures de contrôle interne ont été mises en place pour prévenir tout particulièrement les risques majeurs auxquels est exposée la société MEMSCAP, dont les risques liés à l'activité. Ces mesures sont appliquées dans tout le Groupe. Les principales mesures et procédures concernent :

#### **L'innovation**

Grâce à ses efforts de recherche interne, ses partenariats ainsi que ses opérations d'acquisitions, MEMSCAP dispose d'un accès aux technologies les plus innovantes à ce jour relatives au secteur des MEMS.

#### **La qualité**

MEMSCAP porte une attention toute particulière à la satisfaction de ses clients. Le suivi commercial réalisé par la direction de la Société permet de prendre en compte les besoins exprimés dans l'offre proposée notamment en développant des produits et services à valeur ajoutée.

MEMSCAP a mis en œuvre dans tous ses sites de production des normes de qualité nécessaires à la réalisation efficace des missions associées. Dans ce cadre, le site de la Caroline du Nord opère sous la norme TL9000 et le site Norvégien opère sous les normes ISO avec en sus des certifications médicales et avioniques.

Enfin, MEMSCAP a lancé un programme de qualité globale incluant IntuiSkin, la Recherche et le Développement ainsi que la direction générale. MEMSCAP, S.A. et sa filiale IntuiSkin, spécialiste des technologies de la peau, ont ainsi obtenu la certification ISO 9001 : 2000 en septembre 2007.

#### **La propriété industrielle**

MEMSCAP est titulaire de plus de 150 brevets, dépôts de brevets, licences et marques. La Société entend maintenir sa politique d'enregistrement des brevets associée à une fonction de veille spécifique afin de protéger et de faire respecter ses droits propriétaires. Par ailleurs, la Société procède annuellement à un tri sélectif de son portefeuille de brevets et marques afin de garder les brevets et les marques les plus utiles et d'éviter des dépenses inutiles.

#### **Les procédures de contrôle des filiales**

MEMSCAP est l'unique actionnaire de l'ensemble de ses filiales. Le contrôle juridique et opérationnel des filiales est assuré par :

- La présence dans les filiales significatives d'un directeur opérationnel, rapportant directement à Jean Michel Karam, Président Directeur général de MEMSCAP et d'un contrôleur financier. Ce dernier est sous l'autorité directe du Directeur administratif et financier de MEMSCAP.
- Un reporting mensuel détaillé relatif à la performance des filiales (chiffre d'affaires et indicateurs de rentabilité) établi par la filiale et adressé au Président et au Directeur administratif et financier de MEMSCAP.
- Des réunions de gestion régulières entre les membres de la direction générale de MEMSCAP et les directeurs opérationnels des différentes filiales.

Les procédures de contrôle des filiales reposent sur un système de contrôle centralisé et homogène en vigueur au sein de la société mère MEMSCAP.

#### **Le contrôle juridique**

Le contrôle juridique porte sur plusieurs axes :

- Secrétariat général : Dans ce cadre, le Directeur Juridique établit la convocation des conseils d'administration et des assemblées générales et dresse les procès verbaux de chaque réunion. Il réalise cette mission en collaboration avec le Président Directeur général, le Directeur administratif et financier et les administrateurs du Groupe.

- Clients et fournisseurs : La relation avec les clients et les fournisseurs de MEMSCAP démarre généralement par un accord de confidentialité établi et négocié par le Directeur Juridique avec son homologue chez le client ou le fournisseur concerné. Le Directeur Juridique, ensuite, négocie et conclut en collaboration avec le Directeur Opérationnel concerné les contrats de développement, de licence, de production, de commercialisation et de fourniture résultant de l'accord commercial avec le client ou le fournisseur.
- Support pour les opérations financières : Le Directeur juridique travaille avec le Président Directeur général, le Directeur administratif et financier et les conseils externes (cabinet d'avocats ou de conseil, les banques d'affaires, etc.) pour la rédaction des documents juridiques concernant les transactions (augmentations de capital, acquisitions, etc.).
- Gestion du contentieux : Le Directeur juridique a la responsabilité de gérer la phase de précontentieux ainsi que de coordonner l'activité des avocats de la Société dans la phase du contentieux.
- Brevets et propriété intellectuelle : Le Directeur juridique veille à la protection de la propriété intellectuelle de MEMSCAP, en collaboration avec les cabinets d'avocats spécialisés, et à rédiger les contrats de licence de brevets ou à lancer les poursuites judiciaires si nécessaire.

### **Les collaborateurs**

Les contrats de travail des salariés prévoient des clauses de respect de règles d'éthique générale fixées au niveau de l'entreprise incluant la confidentialité, le respect du client, le respect du principe de propriété des résultats.

### **Organisation de l'information**

Les choix pris en matière d'architecture du système d'information (solutions techniques, habilitations, sauvegarde et archivage) visent à prévenir les risques d'interruption de service et d'altération des systèmes.

## **4. LE CONTROLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER**

### **4.1. Les acteurs du contrôle interne comptable et financier**

La direction financière de MEMSCAP, placée sous la responsabilité du Directeur administratif et financier comprend :

- un service comptable,
- un service des ressources humaines,
- un contrôleur financier au sein de chaque unité opérationnelle.

Cette organisation permet de fixer des objectifs budgétaires puis de centraliser mensuellement et d'analyser en détail l'information comptable et financière.

En complément des mesures organisationnelles et des procédures de contrôle interne opérationnel décrites supra, des composantes significatives du contrôle interne comptable et financier ont été mises en place pour les aspects comptabilité, contrôle de gestion et trésorerie. Elles sont décrites dans les pages suivantes ainsi que la nature des relations entretenues avec l'audit externe.

Le Directeur administratif et financier est chargé de centraliser et de présenter l'ensemble des indicateurs de gestion suivis par la direction générale et le conseil d'administration de la Société.

### **4.2. Comptabilité / Finances**

MEMSCAP est autonome pour la tenue de sa comptabilité. Le service comptabilité passe les écritures, établit la balance générale et prépare les déclarations comptables sociales.

En conformité avec le règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, la société MEMSCAP publie ses comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 suivant les normes comptables internationales (IFRS). Dans ce cadre, la direction financière de la Société définit et met en

œuvre les procédures de contrôle interne nécessaires à l'élaboration de comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

#### **4.3. Contrôle de gestion**

Chaque année, un budget annuel est élaboré et validé par le conseil d'administration. Ce budget est utilisé pour le pilotage des performances économiques de chaque processus et entité juridique du Groupe.

Un reporting mensuel sur les indicateurs clés de gestion ainsi qu'un reporting trimestriel et semestriel détaillé permettent la centralisation et l'analyse des performances des différentes entités du Groupe MEMSCAP.

#### **4.4. Consolidation**

Le processus de consolidation est un processus centralisé au sein du Groupe MEMSCAP. Les états financiers des filiales sont centralisés en format local puis retraités afin d'harmoniser les comptes locaux avec les principes comptables du Groupe.

Les états financiers de chaque filiale sont analysés, et éventuellement corrigés, par la direction financière avant d'être importés dans la consolidation.

#### **4.5. Trésorerie**

MEMSCAP adopte une politique très prudente de placement des excédents momentanés qui sont essentiellement placés en produits monétaires. Les disponibilités de la Société sont principalement exprimées en euros, en dollars US et en couronne norvégienne et concentrées dans des institutions financières de tout premier plan.

La gestion des équilibres financiers entre les entités du Groupe est réalisée au moyen :

- de prévisions de trésorerie annuelles révisées mensuellement,
- d'un système de gestion centralisé de la trésorerie du Groupe à partir de la société mère.

#### **4.6. Communication financière et relations investisseurs**

Seuls trois personnes sont habilitées dans le Groupe à communiquer avec les investisseurs : le Président Directeur général, le Directeur administratif et financier et le Directeur de la communication. Les communiqués de presse sont rédigés par ce dernier, en collaboration avec les deux autres.

Pour la communication sur les produits et les services de la société, le Directeur de la communication travaille avec les Directeurs opérationnels concernés.

La mission de la communication intègre l'établissement et la diffusion :

- des communiqués de presse,
- du rapport annuel,
- des brochures de la Société et des produits,
- du site web de la Société.

Le Directeur de la communication veille par ailleurs au respect de la réglementation en vigueur pour la diffusion des informations ainsi que pour les déclarations exigées par les autorités de marché.

### **5. AUDIT EXTERNE**

Conformément aux dispositions légales, les comptes du Groupe MEMSCAP sont audités par un collège de commissaires aux comptes. Le périmètre de leur mission porte sur l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation. Chacune d'elle fait l'objet d'un audit complet ou d'une revue limitée selon le cas, deux fois par an.

### **6. ACTIONS REALISEES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008 ET PLANS D'ACTION POUR LES EXERCICES A VENIR**

La Société a achevé sur l'exercice 2008 la mise en place de son nouveau système de gestion informatique intégré au sein de sa filiale norvégienne. Cet outil permet désormais une maîtrise et un contrôle accrus de l'ensemble des activités de gestion et de production relatives aux Produits Standards pour le Médical et l'Aéronautique, activités moteurs du Groupe.

Au titre de l'exercice 2009, la Société entend consolider ses procédures de contrôle qualité afférentes à l'activité IntuiSkin en visant notamment une intégration amont renforcée des fournisseurs au sein de ce process.

---

Jean Michel KARAM

Président du conseil d'administration